

Histoire d'eaux en Val de France

**L'eau à Arnouville, Garges-lès-Gonesse,
Sarcelles et Villiers-le-Bel aux XIX^e et XX^e siècles**

Histoire d'eaux en Val de France

**L'eau à Arnouville, Garges-lès-Gonesse,
Sarcelles et Villiers-le-Bel aux XIX^e et XX^e siècles**

**Catherine Roth
Maurice Bonnard**

Illustrations de Cécile Petitet

Maquette : Cécile Petitet – petitet.cecile@neuf.fr
Éditeur : Communauté d'agglomération Val de France
Achévé d'imprimer par STIPA en novembre 2010

Préface

Dans l'immédiat après-guerre, à l'intérieur des villes de Val de France, ruisseaux, sources ou fontaines mais aussi lavoirs, abreuvoirs ainsi que mares, caniveaux ou fossés à ciel ouvert affichaient de façon visible la présence de l'eau et les modalités de son emploi dans la vie quotidienne.

Dans les années qui suivirent, l'urbanisation de nos communes généralisa l'apport de l'eau à domicile, « au robinet ». Enfermée dans des tuyauteries, des canalisations enterrées et des ruisseaux cimentés et couverts, l'eau perdit sa visibilité publique. Parallèlement son utilisation en se rationalisant se banalisa au point d'en faire un produit de consommation quelconque, utilisable à merci et jetable. On oublia alors son caractère fondamental comme élément constitutif de la nature.

La réalisation, par les architectes des grands ensembles, de fontaines et de piscines n'enraya pas cette perte de sens du rapport à l'eau. Il fallut attendre ces dernières décennies pour que commence à s'affirmer la nécessité de reconstruire une véritable relation à l'eau.

Depuis, des collectivités locales, des associations, les établissements scolaires, divers syndicats pilotent ou accompagnent par leurs réalisations ou leurs actions pédagogiques cette redécouverte de l'eau, de sa présence et de son importance.

La communauté d'agglomération Val de France a estimé qu'un regard sur l'histoire des usages et des représentations de l'eau permettrait d'aider à mieux mettre en perspective certains enjeux de sa politique de développement durable et de celle de ses villes membres.

Aujourd'hui, en réponse à cette demande, Val de France a confectionné cette « histoire d'eaux », qui court sur une période allant des lendemains de la Révolution à nos jours, à Sarcelles, Arnouville, Garge-lès-Gonesse et Villiers-le-Bel.

Avec l'espoir que cette publication, issue d'un abondant travail de recherche en archives et de collecte de témoignages, atteindra les objectifs que nous nous sommes fixés, nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Didier VAILLANT
Président de la communauté d'agglomération
Val de France

Maurice BONNARD
Vice-président de Val de France délégué
à la Culture et au Patrimoine culturel



Le lavoir et la fontaine place des Marais à Sarcelles, années 1900.

De l'eau du village à l'eau de la ville

L'eau est une ressource que les habitants trouvent surtout dans des points publics et qu'ils utilisent avec parcimonie au début du XIX^e siècle. Les nouvelles idées hygiénistes, apparues à Paris et dans les grandes villes, transforment peu à peu ces pratiques.



Points d'eau

En dehors des rivières, auprès desquelles Arnouville, Garges et Sarcelles ont pris soin de s'installer, il n'y a que quelques points d'eau dans les villages au début du XIX^e siècle, et la plupart d'entre eux sont publics.

Villages en bord de rivières La présence de l'eau a déterminé pour une grande part l'implantation des trois communes. Le village de Garges – 593 habitants en 1800 – s'est formé le long d'une des rives du Croult et sa rue principale est parallèle à la rivière. Arnouville – 311 habitants en 1800 – s'est aussi développée dans la vallée de cette rivière, mais a été déplacée et reconstruite au XVIII^e siècle

par Jean-Baptiste Machault, alors seigneur du lieu. Le village a désormais la forme de rues organisées en étoile autour d'une place circulaire, à l'écart du Croult ; il reste toutefois relié au cours d'eau par une des nouvelles artères. Quant au bourg de Sarcelles – 1 410 habitants en 1800 –, il s'est créé dans la vallée du Petit Rosne, « dans une gorge entre deux montagnes », selon les termes du maire. Dans les trois villages, les modestes maisons et les fermes côtoient des châteaux et propriétés bourgeoises installés au bord de l'eau pour l'agrément de riches Parisiens.

Fontaines La commune de Sarcelles compte trois fontaines publiques alimentées par des sources : à côté de la mairie, sur la place des Marais et près du pont de la grande route vers Paris. Machault en a créé deux à Arnouville au XVIII^e siècle : une fontaine monumentale en pierre sculptée sur la place centrale du village, desservie par les eaux du Petit Rosne grâce au dispositif hydraulique de son château, et une seconde plus modeste, près du Croult, alimentée par une source. C'est aussi de l'eau de source qui coule à la fontaine des Prêtres, située sur le territoire de Garges, mais à 300 mètres des dernières maisons du village, vers le sud. Les Gargeois

Le Croult à Garges, années 1900.





La fontaine monumentale d'Arnouville, années 1900.

peuvent également s'approvisionner à la fontaine Plamond, localisée à la même distance du village vers le nord. Pendant la première moitié du XIX^e siècle, ils se tournent surtout vers la rivière. « Tous les riverains profitent des eaux du Croult pour les besoins du ménage. Bien plus, les relations de bon voisinage font que les vis-à-vis de la rue jouissent des mêmes avantages dus à la bienveillance ou à la tolérance. Pour les personnes les plus éloignées, il y a des issues sur la rivière », explique le maire. Dans certaines propriétés des villages coulent des sources captées pour des usages privés.

Puits ordinaires et artésiens Quelques propriétaires font appel aux nappes souterraines. La qualité de l'eau n'est pas toujours au rendez-vous. À Garges, les puits « fournissent une eau très calcaire, très dure, et par conséquent impropre aux usages

domestiques ». Ils doivent être entretenus sous peine de s'ensabler et de ne plus fournir le précieux liquide. Ils ne sont pas non plus à l'abri d'un tarissement à la suite d'une sécheresse ou d'une modification du réseau hydrographique. Leur création n'est pas à la portée de toutes les bourses, surtout s'ils sont profonds. C'est le cas des puits artésiens qui ont l'avantage d'offrir de l'eau jaillissant naturellement de nappes profondes sous pression, à la différence des puits ordinaires, creusés plus près de la surface, dont il faut pomper l'eau. En 1857, la municipalité d'Arnouville fait forer un puits artésien à 60 mètres de profondeur, pour remettre en service la fontaine de la place centrale, privée d'eau depuis une vingtaine d'années, à cause de l'arrêt de la machine hydraulique du château. Elle consent à l'énorme dépense de 5 600 francs – presque le double de son budget annuel – à cause de la position centrale du puits, à proximité de toutes les habitations.

Citernes et mares Les informations manquent sur l'usage des eaux de pluie dans les trois communes, mais on doit sans doute y recourir, notamment dans les fermes. Le procédé le plus simple pour recueillir cette eau venue du ciel est de placer des récipients sous les gouttières, tonneaux, jarres en grès ou vases en tôle, ces derniers étant revêtus d'un enduit pour retarder l'oxydation du métal. On peut également aménager une mare, c'est-à-dire

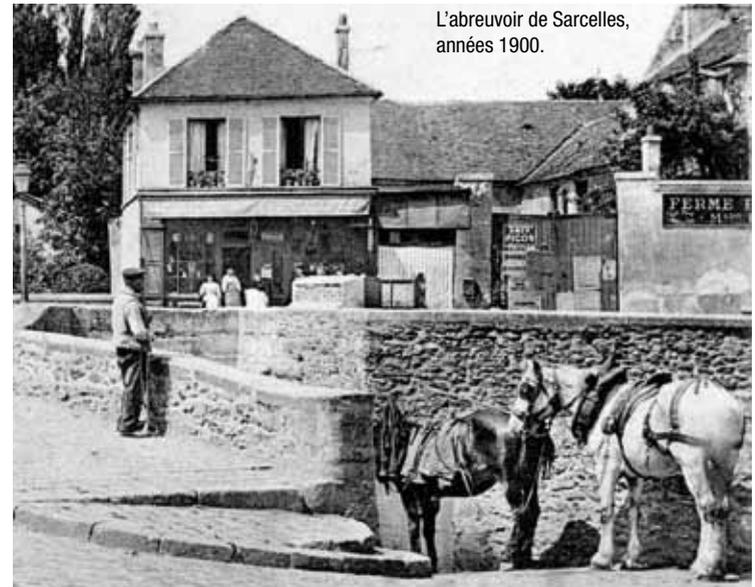
Le Croult et le Petit Rosne

Le Croult (aussi orthographié Croux, Groult, Crould, Crou...) naît près de Goussainville et se jette dans la Seine à Saint-Denis. Dans la traversée des territoires d'Arnouville et Garges, la largeur de son lit varie entre deux et sept mètres. Le Petit Rosne (ou Rhône, Rône ...) prend sa source près de Bouffémont. À Sarcelles, c'est un ruisseau d'environ deux mètres de large, ce qui n'empêche pas les habitants de l'appeler « rivière ». Il longe ensuite les territoires d'Arnouville et de Garges, dont il constitue peu ou prou les limites communales, avant de se jeter dans le Croult. Sur leurs parcours, les deux cours d'eau reçoivent l'apport de plusieurs rus et sources. De multiples travaux en ont modifié le tracé au cours de l'histoire, de sorte qu'ils sont loin de couler partout dans leur lit naturel.

une fosse, dans laquelle les eaux de pluie sont ramenées par la pente des terrains ou par des conduites raccordées aux gouttières, souvent avec un fond de terre glaise pour mieux pouvoir conserver l'eau. Des citernes peuvent aussi être construites : ce sont des réservoirs en maçonnerie placés au-dessous ou au niveau du sol, parfois voûtés et munis d'un robinet ou d'un trou par lequel puiser. Les spécialistes «des eaux de citernes» préconisent de remplir ces réservoirs avec soin, en laissant d'abord la pluie laver les toits avant de la recueillir. Certains considèrent les eaux pluviales comme potables, voire d'une qualité exceptionnelle, d'autres conseillent de les filtrer avant de les utiliser comme boisson, selon des procédés inventés en grand nombre au milieu du XIX^e siècle.

Abreuvoirs Arnouville, Garges et Sarcelles ne pratiquent pas l'élevage en tant que tel, mais y vivent tout de même les bestiaux indispensables à la vie de la communauté villageoise. En 1832, on y recense 220 chevaux et juments – outils de travail des agriculteurs, des commerçants, des voituriers –, 85 vaches – pour fournir le lait – et quatre troupeaux de moutons – pour fournir la viande et engraisser les terres. Afin de faciliter l'accès à l'eau des bêtes, les communes ont aménagé un abreuvoir public, c'est-à-dire un ouvrage en pierre ou en pavés par lequel les bêtes peuvent entrer dans la rivière pour boire et se rafraîchir. À Garges, la question a été particulièrement étudiée. Deux abreuvoirs ont été aménagés en amont et en aval, afin que les bêtes puissent entrer par l'un et sortir par l'autre après avoir trotté dans la rivière sur plusieurs centaines de mètres ; on a pris soin de construire un pont assez élevé pour qu'un homme à cheval puisse passer en dessous. L'abreuvoir de Sarcelles est moins fonctionnel : placé à côté du pont de la grande

route de Paris, il est souvent encombré de boues apportées par les ruissellements de la route. Dans certaines propriétés privées, il y a des abreuvoirs à gué, permettant aux bêtes d'entrer dans la rivière par la disposition judicieuse de pierres, voire de beaux abreuvoirs en pierre sculptée, comme celui du petit château de Garges.



L'abreuvoir de Sarcelles, années 1900.

Lavoirs Les lavoirs communaux protègent les laveuses des intempéries et rendent leur tâche un peu plus facile. Ainsi celui d'Arnouville, créé en 1832, est couvert, il offre une dizaine de tonneaux dans lesquelles les femmes entrent pour travailler au niveau de la rivière ; une source au fond du lit renouvelle l'eau, et même la tiédit, pour le plus grand bonheur des lavandières. À Sarcelles, le grand lavoir – ainsi nommé pour le distinguer d'un petit lavoir de deux places – est un bassin aménagé avec des pierres à laver, partiellement couvert en 1846 et doté d'un système de vannes, pour l'alimenter avec l'eau de la

rivière. On y travaille donc à genoux, une position dont les laveuses réduisent l'inconfort avec leur «boîte à laver», une boîte en bois garnie de paille. Des «lavoirs d'été» sont aussi mis en service pendant la belle saison : ce sont des planches reposant sur des pieux plantés dans le Petit Rosne. L'usure du temps met les lavoirs à mal, et l'argent manque parfois pour les restaurer, à moins que les municipalités ne préfèrent le dépenser à d'autres fins. À Garges, en 1881, le pavage du lavoir est dans un si «misérable état» que les laveuses sont «complètement dans l'eau». Les femmes habitant au bord de la rivière lavent au fond de leur jardin, dans des conditions parfois sommaires. «Chacun s'emploie à faire des batardeaux avec du fumier, de la paille, des gazons pour former des lavoirs», constate un Sarcellois en 1808. La construction de véritables lavoirs couverts en fond de jardins semble se multiplier au cours du XIX^e siècle.

Corvées d'eau La plupart des habitants doivent se ravitailler en eau à la rivière ou aux fontaines. Cruches, jarres, baquets, seaux, tonneaux placés sur une brouette ou une charrette..., les systèmes adoptés varient selon l'éloignement et la fortune des puiseurs d'eau. Ce sont les femmes ou les enfants qui s'acquittent souvent de cette tâche, sauf dans les milieux aisés où officient des domestiques. Les abords des fontaines étant souvent encombrés d'eau, il n'est pas rare de devoir marcher dans la boue ou chercher son équilibre en hiver, lorsqu'il gèle. Les riverains des rivières sont des privilégiés : «En achetant cette maison, j'ai compté sur l'avantage que la rivière me procurerait de me fournir l'eau pour boire, prendre des bains, savonner, conserver du poisson et me dispenser de sortir pour mes lessives», explique la propriétaire d'une maison au bord du Petit Rosne. ●



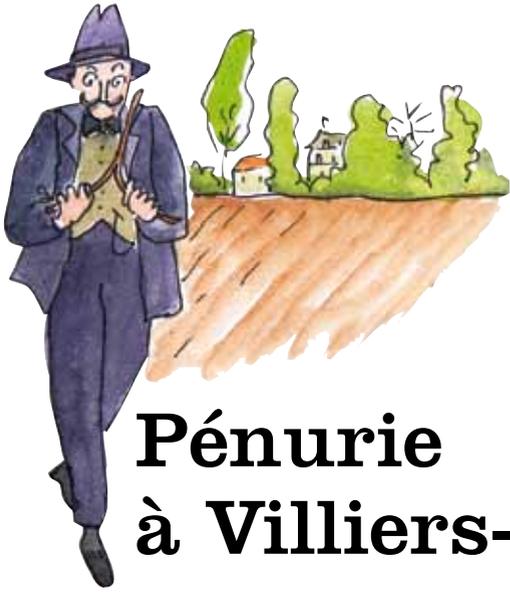
Réservoir d'eau de pluie à Pierrefitte, années 1920.

Le lavoir de Garges, années 1900.



Lieux de rencontre

Les corvées d'eau permettent aux femmes de se rencontrer et d'échanger des nouvelles, elles qui ne peuvent aller dans les cafés comme les hommes. On croise d'autant plus de monde aux fontaines qu'on les utilise parfois à d'autres fins que le puisage d'eau, pour laver du linge ou des légumes, ou abreuver des bestiaux. Les lavoirs sont aussi des lieux de rencontre. Tout en frottant et en rinçant, les laveuses bavardent, malgré la rigueur de leur travail, surtout en hiver. Des disputes éclatent parfois, notamment pour partager les meilleures places en amont du lavoir, là où les eaux ne sont pas encore savonneuses. Quant aux abreuvoirs, ils sont surtout fréquentés en fin de journée, lorsque les agriculteurs rentrent des champs. Nul doute que des enfants assistent à ce spectacle quotidien des hommes baignant leurs chevaux. Fontaines, lavoirs et abreuvoirs sont des lieux qui comptent dans la géographie sociale des villages. Ils sont aussi les principaux équipements publics d'Arnouville, Garges et Sarcelles au début du XIX^e siècle.



Pénurie à Villiers-le-Bel

À Villiers-le-Bel, où ne coule pas même un ru, l'eau manque et de multiples hypothèses sont envisagées pour y remédier. Sarcelles en profite pour créer un petit commerce.

Sources et puits médiocres Trois sources existent sur le territoire communal et sont aménagées en fontaines, sous le nom de Chauvée, Margot et Chemin Neuf. Mais elles sont loin des habitations, sur la colline d'Écouen, et d'un accès peu commode. En outre leur débit est faible et irrégulier, voire insignifiant en été. Les nappes phréatiques ne sont pas non plus satisfaisantes : «Les eaux rares de quelques puits ne peuvent suffire aux besoins les plus indispensables puisqu'ils tarissent souvent, et encore ces eaux sont-elles séléniteuses au plus haut degré, cuisent mal les légumes, ne dissolvent pas le savon, et sont conséquemment nuisibles à la santé des hommes et des animaux».

Qu'ils soient privés ou communaux, ces puits sont entretenus par les usagers : «Les réparations des puits de ville ont toujours été faites par toutes les personnes qui sont dans l'usage d'y puiser de l'eau; ordinairement ces personnes se cotisent entre elles pour payer la dépense». Dix-huit ménages

s'associent par exemple en 1807 pour remettre en état le puits de la rue des Plâtrières; étant donné le «peu de concert qui paraît régner entre les personnes de ce quartier», le maire prend néanmoins le soin de les réunir pour les convaincre de partager ces frais.



Puits dans la cour d'une maison de la banlieue parisienne, 1924.

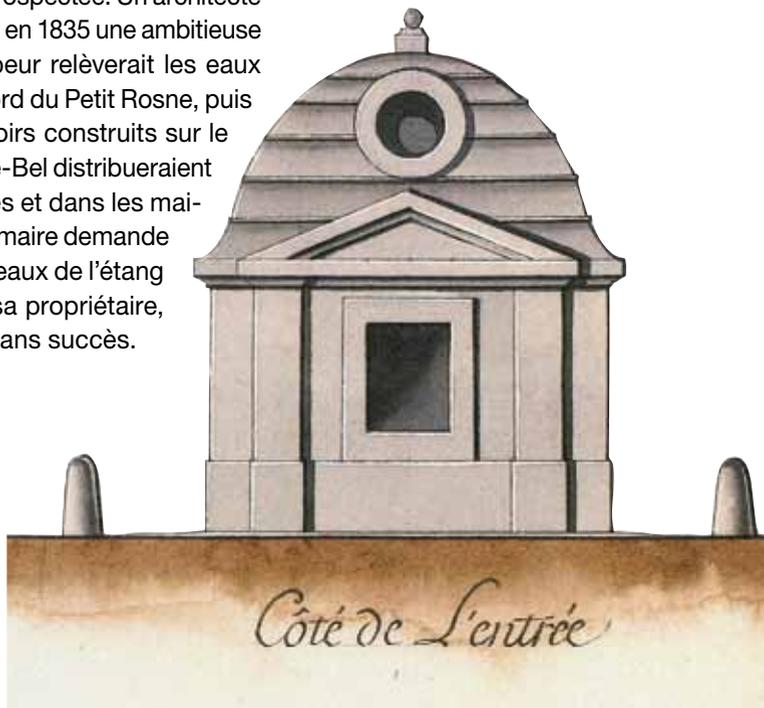
À la recherche de solutions Pour améliorer l'approvisionnement en eau de Villiers-le-Bel – 1350 habitants en 1800 –, de nombreuses pistes sont explorées par le conseil municipal. L'idée de réunir les eaux des trois petites sources et de les emmener par une canalisation jusqu'au cœur du village est ancienne, et a même été réalisée en 1662, mais



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Villiers-le-Bel, 1865.

Le manque d'entretien du dispositif a privé d'eau cette fontaine, démolie en 1791. Au XIX^e siècle, on envisage à nouveau de créer un point d'eau central alimenté par la jonction des trois sources ou par les eaux de la seule source Chauvée, la plus proche du village, ce qui simplifierait la construction et l'entretien des conduites. Les élus s'intéressent aussi à la proposition de l'abbé Chatelard, sourcier renommé qui, après avoir exploré la montagne d'Écouen en 1859, pense pouvoir y découvrir de nouvelles sources. Ils songent également à mieux exploiter les nappes souterraines : au projet de réaliser un puits artésien succède celui, moins coûteux, de creuser un puits fonctionnant à l'aide d'une pompe. Le captage des eaux des rivières voisines est une autre voie prospectée. Un architecte du nom de Torasse présente en 1835 une ambitieuse étude : une machine à vapeur relèverait les eaux de la rivière – on parle d'abord du Petit Rosne, puis du Croult – et deux réservoirs construits sur le point culminant de Villiers-le-Bel distribueraient l'eau à des bornes-fontaines et dans les maisons. Trois ans plus tard, le maire demande l'autorisation de capter les eaux de l'étang du château d'Arnouville à sa propriétaire, la comtesse de Choiseul, sans succès.

Plan de l'ancienne fontaine de la place de l'église, construite en 1662 et démolie en 1791.



Le petit commerce de Sarcelles

Sarcelles profite de cette pénurie pour créer en 1788 un bail des fontaines et des lavoirs, adjugeant au plus offrant le droit de vendre l'eau aux personnes étrangères au village au tarif de six deniers pour deux seaux, un sol et six deniers pour la charge d'un cheval et trois sols par voiture chargée d'un tonneau, ainsi que le droit d'exiger un sol de chaque laveuse n'habitant pas la commune qui prend place au lavoir. Les Beauvillésois ne manquent pas de contester ces pratiques. Ils demandent l'abolition de « cet impôt arbitraire, injuste », « tyrannique », « d'autant plus honteux qu'il tient au régime barbare de l'ancienne féodalité ». Ils proposent de contribuer aux dépenses d'entretien des fontaines et lavoirs sarcellois pour « unir à jamais de la plus étroite amitié deux communes aussi voisines et faites pour fraterniser journalièrement ». L'affaire remonte jusqu'à l'administration départementale, sans mettre fin au versement de monnaie sonnante et trébuchante. Des porteurs d'eau en profitent pour créer leur commerce. Ce sont les plus modestes qui souffrent de cette situation, de « pauvres femmes chargées d'enfants, n'ayant presque point de linge pour changer qui sont obligées d'aller laver tous les jours ».

Engouement pour les eaux de pluie La récupération des eaux de pluie semble une pratique ancienne à Villiers-le-Bel, mais en 1840, elle connaît un nouvel engouement. Torasse, l'architecte qui avait étudié la possibilité de conduire au village l'eau des rivières, propose de créer une fontaine et un réservoir de près de 30 000 litres alimenté à la fois par la source Chauvée et par les eaux pluviales de l'église, qui seraient collectées par des gouttières et des tuyaux installés sur l'édifice religieux. Si le projet reste sans suite – et à nouveau envisagé en 1863 –, l'idée fait des émules. « Les habitants de Villiers-le-Bel ayant établi des réservoirs dans leurs maisons depuis peu de temps, le recours aux fontaines est moins fréquent », note le maire de Sarcelles en 1842. Ces citernes d'eau de pluie ruinent le petit commerce sarcellois, du moins le droit des fontaines, les taxes pour l'utilisation des lavoirs perdurant plus longtemps. Leur création est probablement limitée aux maisons bourgeoises.

Une pénurie relative Si la « question des eaux » revient périodiquement dans les discussions du conseil municipal, dix, voire vingt années, peuvent s'écouler sans qu'elle ne soit évoquée. Ainsi, une terrible sécheresse s'abat sur la contrée en 1834 ; alors qu'on n'avait plus parlé de l'alimentation en eau depuis 1812, des études sont relancées en 1835, 1838, 1840. En dehors de ces périodes de crise, la pénurie semble plutôt bien acceptée. Certes, on pense qu'un meilleur approvisionnement « ajouterait au bien-être et à la fortune des habitants », notamment en permettant aux agriculteurs de pratiquer l'irrigation. Mais on paraît se satisfaire du sort communal. « Villiers-le-Bel est un joli pays dans une situation prospère, l'eau seule lui manque et s'il pouvait s'en procurer il n'aurait plus rien à désirer », écrit par exemple le maire en 1835.

Si on agite beaucoup d'idées, le sujet est vite clos dès qu'on arrive à la question du financement. Les ressources de la commune sont très modestes. Le maire propose à plusieurs reprises de les augmenter en créant des droits d'octroi ou des souscriptions volontaires, sans aucun effet. Quant à faire un emprunt exceptionnel, les élus s'y refusent, au motif que d'autres questions doivent être réglées. Pendant la première moitié du XIX^e siècle, la rareté de l'eau est regrettée à Villiers-le-Bel, sans être véritablement jugée préoccupante.

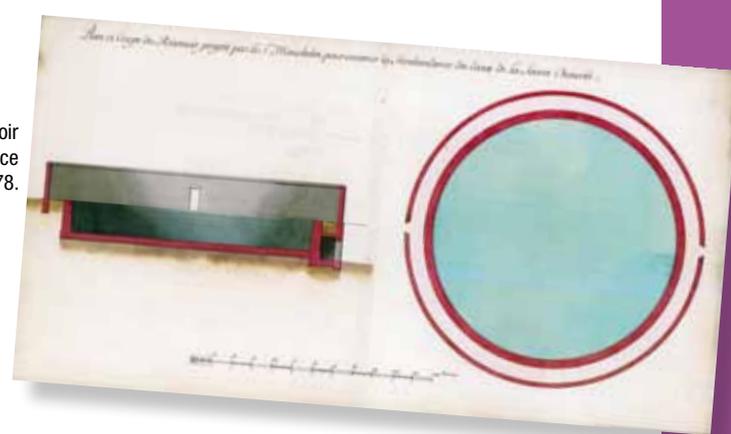
Fontaine Chauvée, 2010.



Faire avec À défaut de mettre en œuvre tous ces beaux projets, on tente d'améliorer le fonctionnement de la fontaine Chauvée, pivot de l'alimentation publique en eau. On procède à la construction en pierre de taille d'un réservoir et d'un escalier pour y accéder, on établit des gargouilles pour y acheminer l'eau et déverser le trop plein des eaux de la source. Ce dispositif permet aux habitants de puiser plus rapidement qu'à la source elle-même. Les abords de la fontaine et une partie de la ruelle qui y conduit sont également pavés.

Pour les bêtes du village – 100 chevaux et juments, 35 vaches et trois troupeaux de moutons en 1832 – a été aménagée une mare-abreuvoir. Il s'agit d'une

Plan du réservoir de la source Chauvée, 1778.



cuvette située à l'extrémité du village, vers laquelle refluent toutes les eaux de pluie et les eaux ménagères qui s'écoulent dans les rues, grâce à la pente naturelle de l'axe principal du bourg. Bien que sommaire, cet abreuvoir évite aux propriétaires de bestiaux qui n'ont ni mare ni citerne d'aller jusqu'au bord du Petit Rosne, à Sarcelles. ●

Mare-abreuvoir de Puiseux-les-Louvres, années 1900. Celle de Villiers-le-Bel était probablement identique.

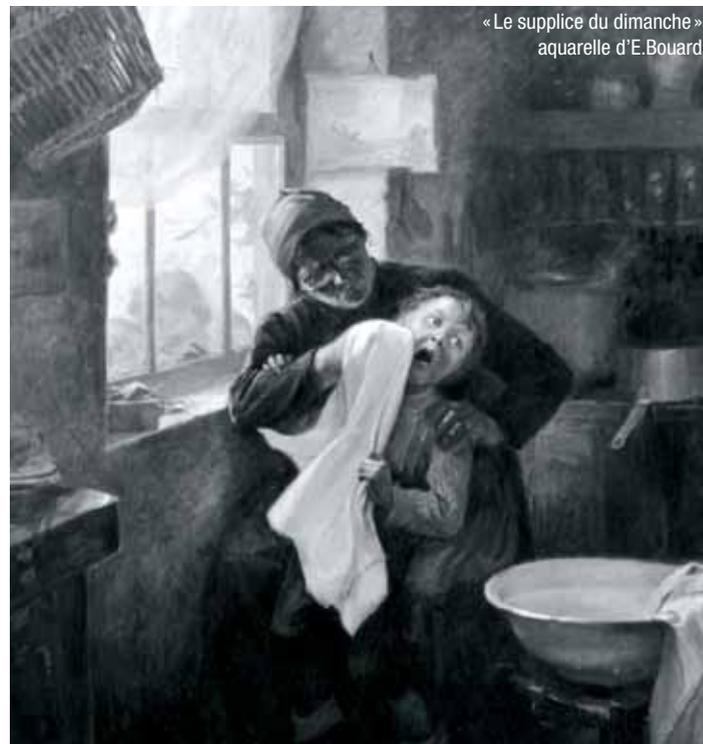


Des besoins réduits

Qu'il s'agisse de l'existence quotidienne ou de la vie communale, l'eau est utilisée dans de petites proportions au début du XIX^e siècle. Plus encore que la rareté des ressources en eau, ce sont les manières d'habiter et de vivre qui déterminent cet usage parcimonieux.

Un peu d'eau pour la table De rivières, de puits ou de fontaines, les eaux sont considérées par les habitants comme propres à la consommation, sauf lorsqu'elles sont troubles, puantes ou « corrompues » par des matières en suspension. Évite-t-on pour autant de les consommer ? On peut les faire bouillir ou les filtrer avec les nouveaux appareils apparus dans les années 1840, néanmoins la pratique ne semble pas courante, surtout dans les maisons modestes. L'usage des eaux minérales à table est rare pendant la première moitié du XIX^e siècle, y compris dans les milieux aisés, où elles sont encore considérées comme des produits pharmaceutiques. Reste le vin, qui doit sans doute être largement consommé, d'autant plus qu'on en produit dans le pays. Il faut aussi de l'eau pour faire la cuisine et nettoyer les ustensiles de table, mais dans les maisons modestes, les repas se limitent le plus souvent à une soupe.

Toilette succincte Pour la plupart des habitants, les ablutions se résument au lavage des mains et du visage, auquel on procède grâce à une cuvette et un broc, voire au-dessus d'un seau ou d'un puits. Les conceptions puritaines de l'époque interdisent de laver une autre partie du corps. Des médecins soulignent aussi les dangers de l'usage de l'eau, notamment des bains. Par ailleurs la crasse n'est pas perçue comme néfaste, certains la considèrent même comme une barrière protectrice contre les maladies. Quant aux odeurs corporelles, elles sont érigées en signe de bonne santé dans le monde paysan. Nombre de personnes ne prennent de bain complet que deux fois dans leur vie, à leur naissance et à leur mort. Depuis la fin du XVIII^e siècle, de nouvelles pratiques naissent dans les maisons bourgeoises : on se risque à prendre un bain, on découvre les shampoings, on aménage une salle de bain... Signe de ces changements, un chaudronnier



« Le supplice du dimanche »,
aquarelle d'E. Bouard.



Carte humoristique sur les latrines dans les jardins, vers 1900.

de Sarcelles crée un établissement de bains privé en 1863, en remontant l'eau de la rivière par une petite roue hydraulique. Les transformations sont cependant très lentes. La propreté de la personne est encore avant tout celle des vêtements, sur laquelle on veille scrupuleusement en haut de l'échelle sociale.

Latrines sèches Les premiers « cabinets à l'anglaise » – ancêtres de nos WC, permettant d'évacuer les excréments avec de l'eau, appelés aussi « chutes » – arrivent à Paris vers 1800, et peu après dans les grandes maisons du pays. Ce sont cependant des exceptions et les latrines les plus couramment répandues sont des réduits dans les cours et jardins. Les déjections sont recueillies dans des fosses, dont le contenu se répand dans le sous-sol ou bien est jeté sur les tas de fumier, dans les jardins ou dans les rivières. Une étude réalisée à Sarcelles en 1892 explique que « non seulement les cabinets, mais encore les fosses d'aisance sont inconnues dans nombre de maisons. Les déjections sont simplement répandues sur le tas de fumier ».

Les dangers des bains

C'est au XVI^e siècle, avec la peur de la peste, que naissent les appréhensions des bains. L'eau est supposée s'infiltrer par les pores et rendre le corps perméable aux infections. Elle est en outre perçue comme une substance agissant de façon mystérieuse et inquiétante sur les corps. Même pour se laver les mains et le visage, on estime plus prudent de se frotter avec des linges. La tête doit être particulièrement ménagée, et le peigne ou la poudre desséchante, sans eau, sont encore largement utilisés au XIX^e siècle pour nettoyer les chevelures. Quant aux bains, les médecins ne les recommandent d'abord qu'en y adjoignant d'innombrables conseils de précaution, notamment quant à la température et à la durée. Les bains ont d'abord surtout des fonctions thérapeutiques : les bains froids tonifient les corps, les bains tièdes facilitent la respiration par les pores et apaisent les esprits nerveux, etc. Ce n'est que très progressivement qu'ils sont attachés à la notion de propreté.

Les excréments sont valorisés dans le monde agricole, qui les transforme en richesses en les utilisant comme engrais. Selon certains médecins, leurs émanations sont même bonnes pour la santé.

Pour le ménage, selon les jours Dans les maisons les plus riches, la lessive est confiée à des domestiques ou à des blanchisseries. Sinon la plupart des femmes vont laver à l'extérieur, au lavoir ou en bord de rivière. Avant de partir avec la bottée ou la brouette de linge, il faut toutefois procéder au coulage du linge, c'est-à-dire à son dégrassage à l'aide d'eau bouillante et de cendres de bois. Les allers-retours entre la fontaine et la maison se multiplient les jours de lessive, et ce d'autant plus que l'usage est de ne laver que deux fois l'an, au printemps et en automne, du moins si les armoires recèlent un trousseau suffisant. Si on en a les moyens, on fait appel à des

journalières qu'on embauche pour l'occasion. Quant à l'entretien des sols, il s'effectue le plus souvent sans eau : avec un balai sur les sols en terre battue ou avec de la cire sur les parquets.

Quelques litres par jour Dans les ouvrages d'ingénieurs ou d'experts de la première moitié du XIX^e siècle, la consommation d'eau par personne et par jour est évaluée le plus souvent à cinq litres, dix tout au plus. À en croire les déclarations du maire de Villiers-le-Bel, en 1812, les besoins journaliers sont même d'un litre par habitant. Ce sont les bêtes qui consomment le plus d'eau dans les villages, de 50 à 70 litres pour un cheval ou une vache, les porcs et les moutons pouvant se contenter de quelques litres. Une maisonnée de quatre personnes n'élevant pas d'animaux peut donc se contenter d'un seau pour un jour, voire plusieurs jours. ●



Peu de besoins communaux

Au début du XIX^e siècle, les administrations des quatre communes sont de toutes petites structures, gérant tant bien que mal les rares équipements communaux : rues et chemins, cimetière, parfois une école, auxquels s'ajoutent les fontaines ou puits, l'abreuvoir et le lavoir, du moins si on a la chance d'en avoir. Les locaux scolaires sont soumis au même régime que les habitations privées : latrines sèches, eau puisée à la fontaine ou dans le puits de la cour. Le nettoyage de la voirie s'effectue avec les eaux qui s'écoulent dans les rues, ces « ruisseaux » mêlés d'eaux pluviales, ménagères et industrielles ; il appartient aux habitants de pourvoir au nettoyage de

la portion de rue en face de leur maison. Le seul véritable besoin communal est l'eau des pompiers. Le « service incendie » en est à ses premiers balbutiements. Grâce à la générosité du propriétaire du manoir de Miraville, offrant en échange d'un terrain communal une pompe à incendie et des accessoires – 32 mètres de boyaux, une lance, 25 seaux d'osier garnis de toile imperméable –, Sarcelles peut créer une compagnie de pompiers dès 1823. Villiers-le-Bel suit en 1836, Garges dans les années 1870 et Arnouville en 1906. La pompe à incendie, permettant de remplacer l'usage des seaux par l'emploi de la lance, est encore rudimentaire au début du XIX^e siècle.

L'alimentation en eau reste traditionnelle, en l'absence de point d'eau qui puisse être relié au réservoir de la pompe à incendie. Comme jadis, des chaînes d'habitants font circuler des seaux entre le lieu d'incendie et les puits, fontaines, mares, citernes, rivières ou autres ressources en eau grâce auxquelles la pompe à incendie peut être alimentée. Une section de la compagnie de pompiers a pour rôle d'organiser ces chaînes et ces prises d'eau. Les compagnies de pompiers font la fierté des communes, qui organisent des défilés des hommes du feu en costumes accompagnés de leur matériel et des concours de manœuvre de pompes à incendie.





Les voix de l'hygiénisme

Au début du XIX^e siècle, les conditions sanitaires sont peu ou prou les mêmes dans toute la France, des villages aux villes en passant par Paris. Peu à peu se propage l'hygiénisme, qui bouleverse les façons de considérer l'eau.

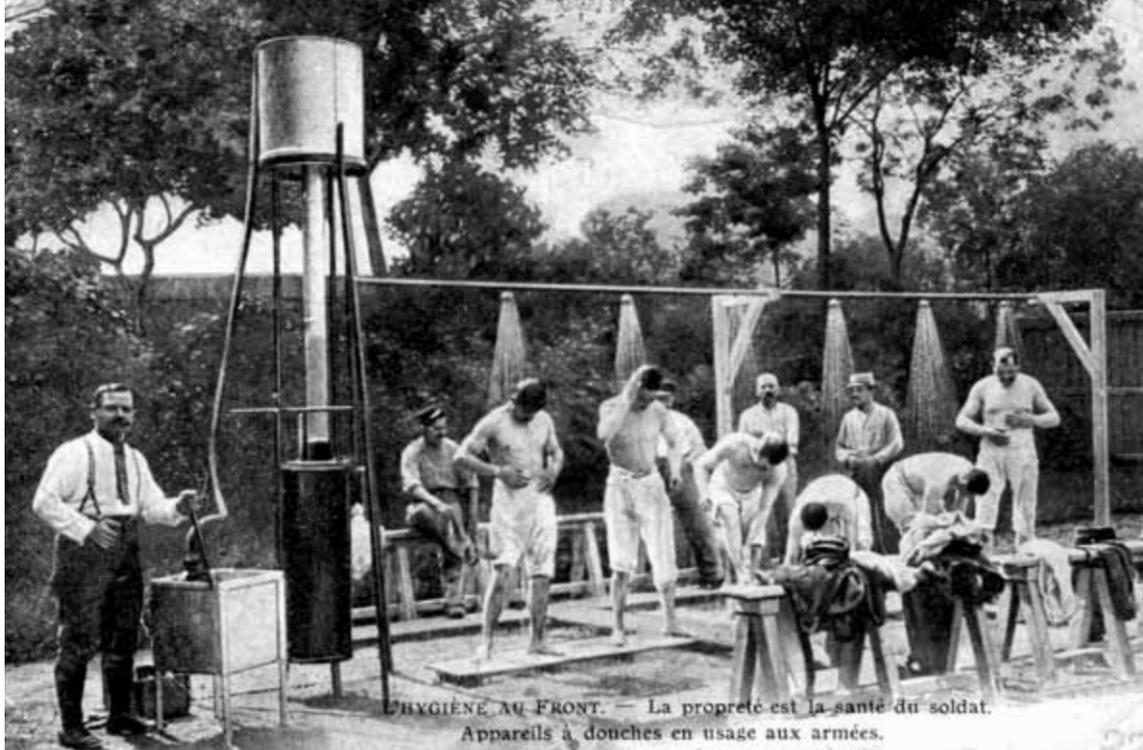
Du haut de l'échelle sociale Depuis la fin du XVIII^e siècle, ils sont de plus en plus nombreux en France à s'intéresser à l'hygiène : médecins et hommes de sciences, ingénieurs et hommes politiques... Les études et les recherches se développent, les revues et les traités fleurissent, l'art de se protéger des maladies se transforme en science et bouleverse les conceptions du sain et du malsain, du propre et du sale. Les classes supérieures sont les premières à se rallier aux thèses hygiénistes, surtout celles vivant à Paris. En contact avec les élites savantes et friandes de rituels de prestige, elles ont aussi les moyens financiers de mettre en œuvre le nouveau mode de vie prôné par les tenants de l'hygiène : installer une salle de bain, acheter des produits, déménager pour des lieux plus salubres, etc. Il faut attendre la fin du XIX^e siècle pour que ces principes soient adoptés par le cercle moins restreint des petits bourgeois, notamment grâce au développement de

la presse et de l'école qui sont d'importants relais des nouvelles idées sur la propreté et la salubrité. Du haut vers le bas de l'échelle sociale, de la ville vers la campagne, l'hygiénisme se propage à très petits pas.

Naissance de l'action publique Peu à peu s'impose l'idée que l'autorité publique doit veiller à la santé du peuple, notamment de ses couches ouvrières, de plus en plus importantes dans une France qui s'industrialise. L'hygiène rime avec la santé, mais aussi avec l'ordre, la tempérance, la dignité, la discipline, autant de valeurs qu'on veut insuffler aux classes populaires. Le Conseil supérieur de santé est créé en 1822 et transformé en 1848 en Comité consultatif d'hygiène publique. Des Conseils d'hygiène et de salubrité sont aussi institués à l'échelle des départements et des arrondissements en 1848. Composés de médecins, pharmaciens, chimistes et vétérinaires, ainsi que de quelques notables, ils sont consultés sur les questions sanitaires locales et parcourent le pays pour rendre leurs avis. Les communes se voient confier un rôle croissant en matière de salubrité. Suite à la loi sur les logements insalubres de 1850, elles sont invitées à créer des commissions municipales dédiées à leur amélioration. En 1884, elles sont encouragées par le préfet à fonder des Commissions municipales d'hygiène.



Salle de bain du château de la Malmaison à Rueil.



Carte postale sur l'hygiène au front, éditée pendant la première guerre mondiale.

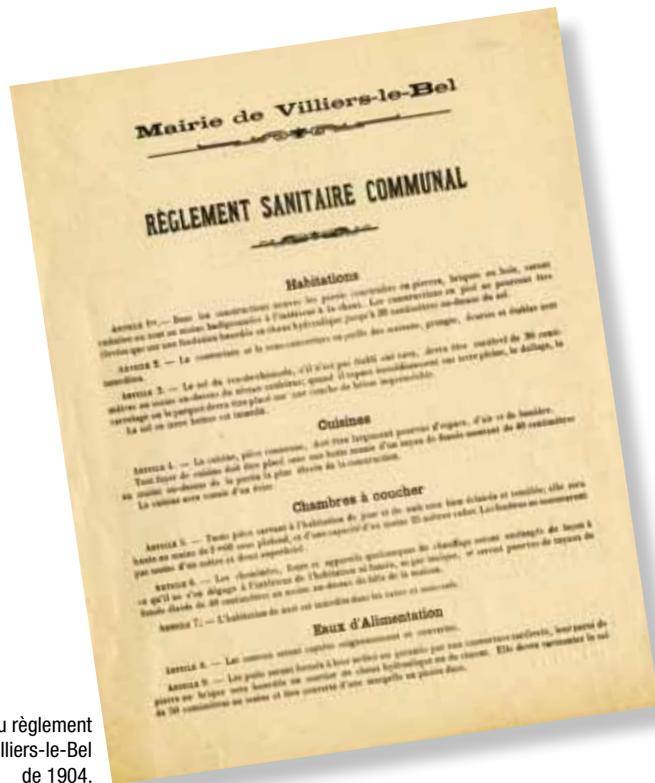
La grande loi de salubrité publique de 1902, première du genre, renforce cette action, obligeant notamment les communes à se doter d'un règlement sanitaire municipal. Lois et décrets, arrêtés préfectoraux et municipaux se multiplient tout au long du siècle pour propager les mesures de prévention et les habitudes de propreté, éradiquer les « foyers d'infection » des maisons et des rues. L'institution scolaire est aussi impliquée dans cette bataille sanitaire. En 1882, Jules Ferry intègre l'hygiène aux programmes scolaires et les circulaires se succèdent pour organiser l'enseignement dans des locaux salubres et enjoindre les instituteurs d'apprendre la propreté à leurs élèves.

Controverses Les riches Parisiens propriétaires de maisons de campagne sont les premières voix qui se font entendre en faveur de l'hygiénisme dans le pays. Ils ont un pouvoir important dans la contrée, et trouvent des alliés de choix auprès des médecins qui exercent dans les villages. Mais ils

sont une minorité et souvent, ils votent à Paris. Ils se heurtent à un groupe encore plus puissant, celui des agriculteurs, qui siègent en masse dans les conseils municipaux et qui sont très attachés aux pratiques d'antan, par habitude ou insouciance. Ce face-à-face entre des conceptions diamétralement opposées de l'hygiène suscite de vives polémiques.



Pavillon consacré à l'hygiène à l'Exposition universelle de Paris de 1889.

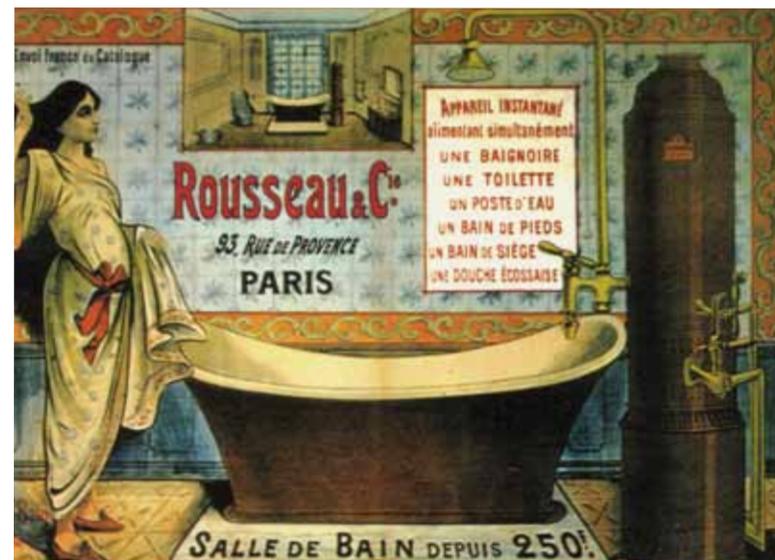


Extrait du règlement sanitaire de Villiers-le-Bel de 1904.

La mare-abreuvoir de Villiers-le-Bel est révélatrice de ces imbroglios sanitaires. Les bourgeois protestent contre ses « exhalaisons délétères et les miasmes putrides », réclamant sa suppression à partir des années 1820. Les agriculteurs s'y opposent, rétorquant que l'abreuvoir existe « de temps immémorial », qu'il n'est pas insalubre et n'a jamais causé de maladies, qu'il est une ressource précieuse en cas d'incendie. En outre, les boues qu'on en retire lors des curages ne sont-elles pas sources de richesse puisqu'une fois emportées dans les champs, elles engraisent les terres agricoles ? Pétitions, débats au conseil municipal, enquêtes publiques, visites du Conseil départemental d'hygiène, l'agitation est grande et perdure pendant des décennies. À peine parvient-on à déplacer de quelques centaines de mètres l'abreuvoir en 1858. Même le fonctionnement de six écoles privées dans la commune, comptant à cette époque près de 700 pensionnaires et jouant un grand rôle dans la vie économique locale, ne parvient pas à donner du crédit aux voix des défenseurs de l'hygiène.

Inerties Le levier des réglementations nationales et préfectorales est d'abord d'une efficacité très relative. « Ce ne sont pas les mesures d'hygiène qui manquent, mais la routine et l'inertie contribuent à les entraver sans cesse », déplore le Conseil départemental d'hygiène, « tous ces faits sont défendus par des arrêtés que personne n'exécute et à l'exécution desquels on ne veille pas d'ailleurs suffisamment ». Les municipalités boudent les injonctions des autorités supérieures ou s'exécutent mollement. L'obligation de créer une Commission des logements insalubres en 1850 est ignorée à Arnouville et Garges, reportée à une date ultérieure à Sarcelles tandis qu'à Villiers-le-Bel la commission est nommée mais ne fonctionne pas. Quant au règlement sanitaire dont chaque commune doit se doter selon la loi de 1902, les municipalités se contentent de recopier le modèle proposé par le préfet. L'absence d'incitation financière conforte l'immobilisme, surtout dans ces petites localités sans

Publicité, années 1900.



grandes ressources. Les crédits consacrés par l'État à la politique sanitaire sont encore rares et ce n'est qu'à partir de la loi de 1902 qu'ils deviennent plus significatifs. Encore faudrait-il que les édiles croient au bien-fondé des points de vue hygiénistes. Quand bien même ils se rallient aux nouvelles conceptions sanitaires, il leur faut convaincre leurs administrés, au risque de les heurter et de perdre leurs voix aux prochaines élections. Il est bien plus facile de maintenir le statu quo que de mettre en œuvre le branle-bas sanitaire.

Ambivalence des eaux Avec l'hygiénisme naît une nouvelle manière de considérer les eaux. Jusqu'alors celles-ci étaient surtout perçues comme un bienfait. Certes, elles pouvaient causer des dégâts lors des inondations, mais leur propriété première était leur capacité à pourvoir à la vie humaine, féconder les terres, stimuler l'activité économique. Dans le nouvel ordre hygiénique, elles conservent une valeur positive, puisqu'elles sont présentées comme le remède à de nombreux problèmes d'insalubrité. « La première condition hygiénique que doivent rechercher ceux qui sont préposés à la garde de la santé publique, c'est d'assurer à la fois un approvisionnement abondant et un écoulement facile des eaux destinées à l'entretien de la propreté comme aux usages alimentaires, domestiques et industriels », explique un traité d'hygiène. Une nouvelle catégorie s'impose cependant, celle des « eaux malsaines » ou « infectes ». Le bouleversement est profond : les mares boueuses et fertiles sont ravalées au rang de foyers d'insalubrité, les eaux des fontaines ou des rivières acquièrent des dangers invisibles à l'œil nu, les déjections des bêtes et des hommes productrices de richesses, auprès desquelles on avait coutume de vivre, deviennent une menace pour les eaux. ●

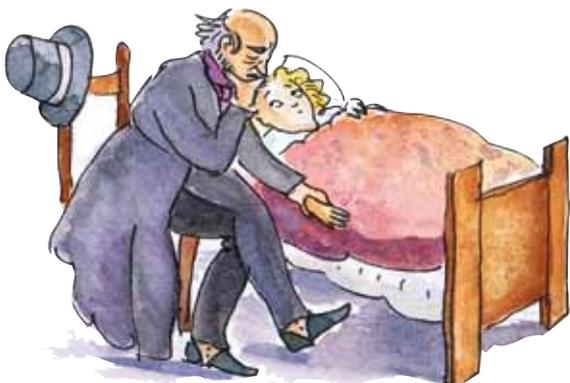
« Pasteur dans son laboratoire »,
tableau d'A.Edelfelt, 1885.



Découvertes scientifiques

Au début du XIX^e siècle, la médecine, la biologie et la chimie laissent une grande part à l'empirisme. « On admet généralement qu'une eau peut être considérée comme bonne et potable quand elle est fraîche, limpide, sans odeur ; quand sa saveur est très faible, qu'elle n'est surtout ni désagréable, ni fade, ni salée, ni douceâtre ; quand elle contient peu de matières étrangères, quand elle renferme suffisamment d'air en dissolution ; quand elle dissout le savon sans former de grumeaux, et qu'elle cuit bien les légumes », explique par exemple un traité d'hygiène de 1852.

Si nombre d'observations des premiers hygiénistes se sont révélées exactes, des théories fantaisistes s'élaborent aussi, comme celle des « miasmes ». Ces gaz, appelés aussi « vapeurs méphitiques », sont décrits par les médecins comme des « corpuscules ou matières organiques animées, invisibles aux microscopes », « absorbés en grande partie par la respiration et même par les pores ». Tenus pour responsables de nombreuses maladies et de leur propagation, ils se développeraient notamment dans les eaux stagnantes, comme les étangs, les mares, les fossés. Cette menace inquiète tellement qu'elle éclipse d'autres dangers, telle la consommation d'eaux infectées d'excréments et d'immondices. Les découvertes scientifiques de la fin du XIX^e siècle, notamment celles des microbes, permettent enfin d'asseoir l'hygiénisme sur des connaissances solides. Elles révèlent l'énorme impact de l'eau sur la santé : « Nous buvons 90% de nos maladies », déclare Pasteur.



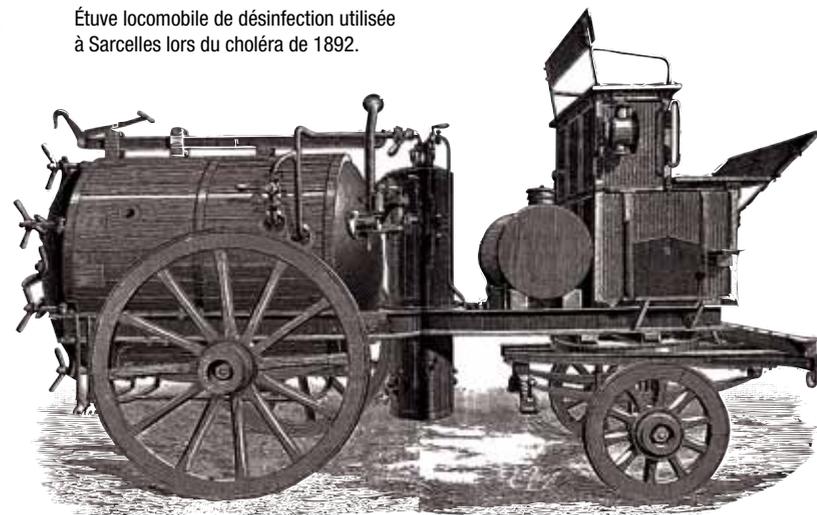
Crises sanitaires

Les hygiénistes dressent des constats accablants sur la qualité des eaux du pays. S'ils peinent à être entendus, leurs observations sont confirmées par les nombreuses maladies qui affectent la population, parmi lesquelles le terrible choléra.

Eaux infectées Les fontaines souffrent des immondices qui y sont jetés, des lessives qui y sont faites, des bestiaux qui s'y abreuvent. Nombre de puits sont placés à proximité de fosses d'aisance non étanches dont les écoulements infectent les nappes. Les tas de fumiers, les écuries, les étables sont souvent établis sur des sols perméables, de sorte qu'ils laissent les purins s'infiltrer dans la terre et polluer les eaux souterraines. Dans les rues s'écoulent les eaux ménagères, auxquelles se mêlent des boues et des débris, les résidus savonneux des lavoirs, les déchets sanguinolents des bouchers et les eaux grasses des charcutiers, parfois des urines et des déjections ; ces ruissellements infiltrent les sols dans les nombreuses rues non pavées ou aboutissent aux rivières. Des latrines sont établies sur les cours d'eau, et on y jette des excréments, ainsi que des ordures. Des industriels rejettent aussi dans le Petit Rosne et le Croult leurs eaux usées. Certes, les nappes et les rivières ont le pouvoir de s'auto-épurer, mais ces mécanismes naturels sont insuffisants.

Terreur du choléra Le « choléra morbus » frappe en 1831-32 pour la première fois en France, où il fait 100 000 morts. La contrée paie aussi son tribut : 27, 30 et 15 décès à Garges, Sarcelles et Villiers-le-Bel, ainsi que plusieurs centaines de malades. Les symptômes sont spectaculaires : coliques, vomissements, crampes, faiblesses, syncopes, convulsions... La population est terrifiée ; à Sarcelles, on supplie le maire de ne pas laisser le village sans médecin et on invite le curé à ne plus sonner les cloches lors des inhumations. Les épidémies se succèdent en 1849, 1854, 1865, 1873, 1884, 1892. Elles épargnent plus ou moins la contrée, sauf Sarcelles qui est très touchée en 1892, enregistrant avec 54 décès la mortalité la plus élevée de Seine-et-Oise ; plus de 600 habitants s'enfuient du village et le dévoué médecin de la commune, le docteur Galvani, est salué en héros. Pour endiguer ce fléau dont on ignore l'origine, les autorités ordonnent des mesures préventives plus ou moins sensées. « La propreté et la tempérance sont en première ligne », écrit le maire de Sarcelles en 1832, « je recommande à vos soins de tenir vos

Étuve locomobile de désinfection utilisée à Sarcelles lors du choléra de 1892.



habitations propres, d'y renouveler l'air, de vous vêtir le plus chaudement possible, d'éviter l'humidité aux pieds, d'assainir vos logements et les environs par le chlore, d'éviter toute espèce d'excès, surtout en vin, eau de vie et liqueur, de prendre une nourriture saine et substantielle autant que possible». Peu à peu on suspecte l'eau d'être un des principaux agents de la maladie, ce que confirment les scientifiques en 1883, et les mesures de prévention et de désinfection se font plus méthodiques.

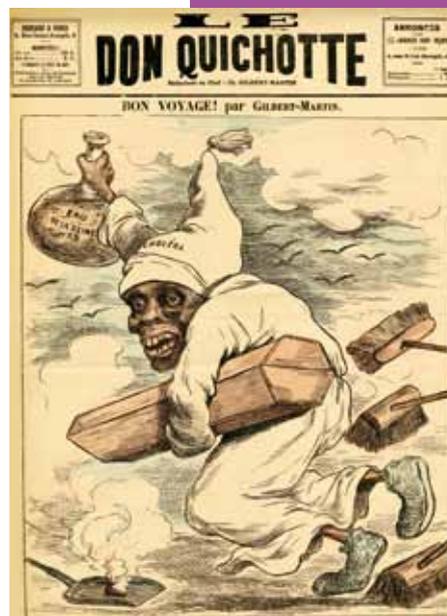
Nombreuses maladies Le choléra n'est que la plus terrible des maladies qui frappent les populations à cause de la contamination des eaux. Fièvres typhoïdes, dysenteries, maladies éruptives sont désignées comme «les maladies les plus communes». Il y a aussi les diphtéries et, moins graves mais fréquentes, les diarrhées, «auxquelles on fait généralement peu d'attention». Ces maladies se combinent parfois, la fièvre typhoïde accompagnant par exemple souvent le choléra. Elles sont d'autant plus terribles lorsqu'elles s'abattent sur les plus jeunes, comme à Sarcelles en 1864-65, lorsque trente-cinq enfants meurent de diphtérie en l'espace de six mois. Sollicité pour expliquer cette crise sanitaire, le médecin du village décrit de «nombreuses et évidentes» causes d'insalubrité, au premier rang desquelles la «construction de la majeure partie du pays dans un bas-fond toujours humide, sur d'anciens marais dont le sol fournit une nappe d'eau dès qu'on la creuse à 1,50 ou 2 mètres». Comme pour le choléra, les découvertes scientifiques permettent de préciser les mécanismes de ces maladies. Le bacille de la fièvre typhoïde – qui tue alors chaque année 20 à 30 000 personnes en France – est découvert en 1880. ●

Chocs d'opinion

«La présence du fléau aura au moins cet avantage pour l'avenir d'avoir rendu les esprits plus disposés à consentir à la réforme de mauvaises habitudes, à l'assainissement des maisons, à la propreté des rues, à l'adoption d'une meilleure hygiène, à l'éloignement de toute cause d'humidité, d'infection et de miasmes putrides», constate le préfet de Seine-et-Oise après la crise

de choléra de 1832, «il est peu de communes où l'on n'ait comblé ou assaini quelques mares, ménagé l'écoulement des eaux, récuré les fossés, éloigné quelque foyer d'infection». Malgré tout, le poids des habitudes reste prégnant. Après la terrible crise de choléra de 1892 à Sarcelles, les eaux croupissantes de l'abreuvoir communal suscitent par exemple des discussions auxquelles «une grande partie de la population ainsi que le Conseil départemental d'hygiène et les ingénieurs des Ponts et Chaussées attachent une grande importance, l'abreuvoir étant considéré comme un foyer d'infection capable de compromettre la santé publique».

Après un débat au conseil municipal, «où chacun fait valoir ses motifs, dans l'intérêt des besoins de l'agriculture, de la salubrité publique, de l'agrandissement et de l'embellissement de la place», la suppression de l'abreuvoir est rejetée, et ce malgré l'avis du très estimé docteur Galvani, siégeant aussi au conseil municipal.



Représentation du choléra chassé par l'hygiène à la Une du journal *Don Quichotte*, 1892.



Naissance des services d'eau

La crainte des épidémies favorise la création des réseaux d'eau en région parisienne. L'une après l'autre, les quatre communes signent avec une compagnie privée pour établir un service d'eau. L'eau courante n'arrive cependant que très lentement dans les foyers.

Premières compagnies d'eau Depuis le début du XIX^e siècle, la distribution d'eau s'est développée en France grâce à l'action de municipalités des grandes villes et à l'esprit d'entreprise de petites sociétés. Ces compagnies privées se multiplient, et la première société nationale de distribution, la Compagnie générale des eaux, est fondée en 1853 avec un immense succès auprès des actionnaires. L'eau se transforme en produit industriel et commercial très rentable. De leur côté, les petites communes se laissent séduire par la formule des « concessions », leur permettant de créer « un service d'eau » sans avoir ni à financer ni à exploiter les infrastructures. En échange du monopole de distribution, les compagnies se chargent de tout, y compris des relations avec les usagers. Elles captent des eaux de sources, de nappes ou de rivières, puis les acheminent sur des distances plus

ou moins longues, avec si nécessaire la construction d'usines élévatoires et de réservoirs. Afin de rationaliser leur réseau, elles prospectent géographiquement pour obtenir de nouvelles concessions. Les services d'eau ainsi créés permettent aux plus aisés de raccorder leur logement au réseau et aux plus modestes de s'approvisionner à des bornes-fontaines, tout en couvrant les besoins communaux – mairie, écoles, etc.

Eaux de Seine et d'Oise Villiers-le-Bel franchit le pas en 1869, signant avec la Compagnie générale des eaux un traité « longuement discuté ». Elle peut enfin avoir sa fontaine publique au centre du village et une seconde à l'extrémité du bourg, auxquelles s'ajoutent quatre nouvelles bornes-fontaines installées en 1885. Elle en profite pour fermer les puits communaux et pour se doter en 1875 d'un lavoir et en 1884 d'un nouvel abreuvoir, tous deux alimentés



Usine de production d'eau de Méry-sur-Oise, années 1920.

par le réseau. L'eau de la Compagnie générale est distribuée à Sarcelles à partir de 1884, sans même qu'un traité de concession n'ait été signé. Deux bornes-fontaines sont installées aux extrémités du village, en complément des trois fontaines d'eau de source déjà existantes qui restent en service ; dès 1887, trois points d'eau supplémentaires sont établis. L'eau distribuée dans les deux communes provient d'abord de la Seine, puis de l'Oise, après l'ouverture d'une usine à Méry-sur-Oise en 1886. Les cours d'eau étant peu pollués et les consommateurs peu difficiles, la Compagnie générale distribue d'abord de l'eau brute, simplement puisée dans le fleuve. Dans les années 1890, elle crée des installations d'épuration, réservant toutefois l'eau filtrée aux communes de la Seine, et continuant à vendre en Seine-et-Oise de l'eau brute.



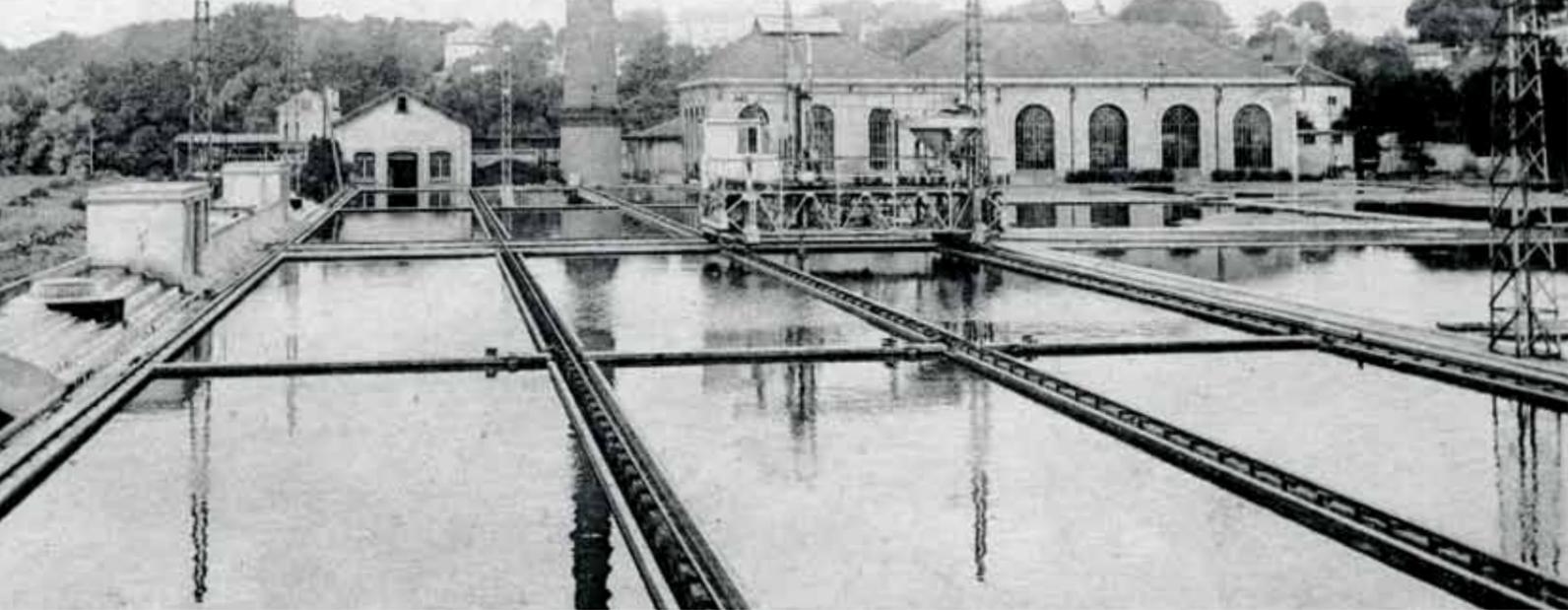
La fontaine monumentale de la place de l'église à Villiers-le-Bel, installée en 1869.

Pour une eau filtrée Au tournant du siècle, les réclamations sur la qualité de ce produit brut se multiplient dans les deux communes, comme à Saint-Brice, Écouen, Montmorency ou Enghien. L'aspect « sale et repoussant » des eaux inquiète, car on suspecte leur contamination par des matières excrémentielles : « À tort ou à raison, les habitants sont persuadés que l'eau de l'Oise prise à Méry et distribuée à Sarcelles est contaminée par l'épandage des eaux d'égouts de la ville de Paris pratiqué sur la rive gauche de

l'Oise ». Ce sont d'ailleurs les « eaux de la Compagnie » que les Sarcellois ont tenues pour responsables de l'épidémie de choléra de 1892.

La société propose alors de distribuer de l'eau filtrée taxée d'un supplément. Inacceptable, jugent les municipalités, estimant avoir signé pour la distribution d'eau potable. Elles nouent des contacts entre elles pour mieux se faire entendre. En 1901, le maire de Villiers-le-Bel participe même à une réunion de maires de la banlieue ouest, au cours de laquelle il remarque « qu'il n'était pas possible que la Compagnie eût le droit de livrer une eau de qualité inférieure à celle que consommaient les habitants avant d'avoir traité avec la dite Compagnie ». Cette dernière maintient ses positions, s'appuyant sur des traités évasifs, voire muets sur la qualité de l'eau. Elle est donc finalement autorisée à percevoir une taxe pour la fourniture d'eau filtrée. Celle-ci débute en 1912, lorsque sont mises en service les installations de traitement de l'usine de Méry-sur-Oise – utilisant un procédé de filtration lente, à travers des couches de sable. Ces discussions n'ont pas été vaines, puisqu'elles ont permis





Installations de filtration à l'usine de Méry-sur-Oise, années 1920.

à Sarcelles et Villiers-le-Bel de prendre connaissance des traités signés par les communes voisines et de négocier auprès de la compagnie des conditions plus avantageuses en 1905.

S'unir face à la puissante compagnie Les lois de 1884 et 1890 autorisent la création de syndicats de communes, et nombre d'entre eux s'organisent dans le domaine du gaz et de l'électricité. L'idée de s'associer pour mieux défendre ses intérêts face à la puissante compagnie d'eau fait du chemin auprès des élus de Seine-et-Oise. En 1892, 54 communes de la Seine s'étaient déjà groupées pour obtenir une convention avec la Compagnie générale des eaux, et les autorités supérieures encouragent la démarche. Un pas important est franchi en 1907, avec la création d'une Conférence intercommunale des eaux, destinée à préparer la fondation d'un syndicat. Les négociations sont très longues pour convaincre une majorité de communes d'adhérer et pour définir avec la compagnie le contrat unique qui devra se substituer au patchwork de traités signés par chaque ville. Elles sont d'autant plus complexes que la ville de Paris s'en mêle, craignant qu'une association de communes de banlieue ne lèse ses intérêts.

En 1922 peut enfin être créé le Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour les eaux, associant 138 communes de Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, dont Sarcelles et Villiers-le-Bel. Chacune d'entre elles élit des délégués qui s'adressent désormais d'une seule voix à la Compagnie générale. Ceux-ci sont d'autant mieux entendus que les relations ont été redéfinies : participation du syndicat aux bénéfices de la compagnie, fixation conjointe du prix de l'eau, réduction de la durée du contrat et donc allègement du monopole, programmation et financement des travaux par le syndicat, etc.



Compte-rendu de la première réunion de la conférence intercommunale, 1908.

Des jauges aux compteurs La distribution de l'eau aux abonnés est d'abord assurée à la jauge. Ce dispositif placé au bout du branchement permet de délivrer exactement la quantité d'eau choisie par l'abonné et de remplir par un petit filet d'eau continu un réservoir, installé dans la cour ou au dernier étage des maisons. Les inconvénients de ce mode de distribution sont nombreux, tant pour les usagers du réseau que pour les compagnies : coût d'installation du réservoir – aux frais de l'abonné –, contamination de l'eau par stagnation ou oxydation du réservoir, irrégularité de l'arrivée d'eau par engorgement des jauges, réclamations d'abonnés n'ayant pas reçu la quantité d'eau prévue, disputes entre voisins qui se partagent un réservoir unique, facilités à frauder... Les jauges cèdent donc peu à peu la place aux compteurs au tournant du siècle, et le contrat signé en 1922 par le Syndicat demande à la Compagnie générale d'étendre leur utilisation.

Eaux de source et de nappe Ce n'est que dans les années 1920 qu'Arnouville et Garges entament des négociations avec des compagnies de distribution, sans doute parce que ce secteur a été longtemps moins peuplé, donc moins attractif pour l'industrie de l'eau. Elles créent néanmoins auparavant leur service d'eau, ou au moins un embryon. Le maire d'Arnouville, qui est aussi propriétaire du moulin où coule une abondante source, propose en 1902 de conduire cette eau jusqu'au village et de la vendre aux particuliers qui souhaitent se raccorder. Il prend à sa charge l'installation de la canalisation principale, laissant aux frais de la commune l'établissement des conduites secondaires et de deux bornes-fontaines, qu'il alimente gratuitement. Garges se tourne quant à elle vers les eaux de son sous-sol pour installer des fontaines à l'intérieur du village en 1924.

Compteur de la Compagnie générale des eaux utilisé dans les années 1880.



Honneur de la critique

« La compagnie des eaux a en ce moment l'honneur de la critique à Arnouville », note le journal local en 1930, peu après la signature du contrat avec la Société de distribution française des eaux. « À chaque instant les abonnés ont la désagréable surprise d'ouvrir leurs robinets et de constater que l'eau a été coupée au moment où ils en auraient le plus besoin. Lorsqu'on la redonne, celle-ci est tellement trouble qu'il faut en gaspiller une certaine quantité sans pouvoir l'utiliser. Pendant ce temps là, les compteurs débitent et la compagnie encaisse au détriment des consommateurs ». Sont aussi reprochés les coûts de la pose et de l'entretien des compteurs, le manque de pression, le tarif supérieur à celui consenti dans les communes voisines, les divergences de prix dans les factures des abonnés... La question du coût des compteurs se transforme « en affaire », portée devant le Conseil départemental de préfecture, puis le Conseil d'État. Le maire écrit aussi au ministre de l'Intérieur pour se plaindre des augmentations de tarifs demandées par la société, « spéculatives » d'après lui, « pas excessives » selon le service des Ponts et Chaussées sollicité pour donner un avis. Ce climat de brouille semble s'apaiser à la fin des années 1930 et avoir épargné la commune de Garges, traitant pourtant avec la même société. Arnouville aurait-elle eu du mal à s'habituer aux façons de faire d'une compagnie d'eau privée, après presque trente ans de délégation du service d'eau au maire-meunier ?



Borne-fontaine présentée dans un catalogue, années 1920.

Trois puits sont foncés, sans qu'ici les particuliers puissent emmener l'eau jusqu'à leur domicile. Leur fonctionnement est défectueux – leur débit est insuffisant et ils sont susceptibles d'être pollués – et les élus s'intéressent en 1925 aux propositions de plusieurs compagnies d'eau. Arnouville est aussi approchée. Après diverses rétrocessions d'une société à l'autre, les deux communes signent à la fin des années 1920 avec la Société française de distribution d'eau, une petite compagnie qui vient de se créer et qui distribue une eau captée par des forages implantés à Arnouville et Gonesse.

Nouvelles canalisations Les villages d'Arnouville et de Garges ne comportant que quelques rues, la plupart d'entre elles sont canalisées dès la mise en service du réseau de distribution. En revanche, seules les voies principales des bourgs de Sarcelles et Villiers-le-Bel sont d'abord raccordées.

Dans les années 1920, ces deux municipalités souhaitent installer de nouvelles canalisations, pour réduire les dépenses des bornes fontaines et satisfaire les demandes d'habitants désireux d'avoir l'eau courante. Cette extension du réseau se réalise cependant à un rythme très lent. D'une part, la Compagnie exige une densité minimale de cinq logements pour 100 mètres de voie. D'autre part, elle refuse de canaliser les ruelles étroites, nombreuses à Villiers-le-Bel, et n'y consent que si sa responsabilité est dégagée en cas de dommages. Surtout, le coût d'installation est très élevé. Pour mieux amortir le poids de ces dépenses, le Syndicat a prévu des dispositions : un linéaire de canalisations « à 50% » est attribué annuellement à chaque ville adhérente – 200 mètres à Villiers-le-Bel et 300 mètres à Sarcelles –, une moitié des frais



Reçu de la Compagnie générale des eaux, 1914.

étant réglée par le Syndicat, l'autre par les communes, qui ont le choix d'inscrire ces dépenses au budget ou de les recouvrer auprès des habitants. C'est pour cette deuxième solution qu'ont opté Villiers-le-Bel et Sarcelles. Ce n'est qu'après avoir reçu « l'engagement ferme de remboursement » des résidents qu'elles acceptent d'inscrire une rue au « programme à 50% ». On imagine sans peine les longues discussions entre voisins pour convaincre tous les riverains de participer financièrement... ●



Borne-fontaine dans une rue de Pierrefitte, années 1900.

Fidèles aux fontaines

Les bornes-fontaines sont appréciées par la population, bien qu'elles soient périodiquement privées d'eau. En revanche, les habitants rechignent à se raccorder au réseau, résistant à l'idée de la commercialisation de l'eau. Alors que le précieux liquide coule gratuitement aux fontaines – comme il l'a toujours fait –, il faut s'acquitter du coût élevé du branchement, et de celui relativement important des abonnements – au minimum 45 francs par an à Villiers-le-Bel en 1869, soit l'équivalent d'une vingtaine de jours de salaire d'un ouvrier.

Les municipalités se plaignent des «abus» aux bornes-fontaines et des «dépenses considérables» pour les finances communales. «Les fontaines publiques sont établies pour l'alimentation de la classe ouvrière et ses besoins purement domestiques», rappelle sans cesse la commune de Villiers-le-Bel, tandis que celle de Sarcelles invite les employés communaux à la «surveillance rigoureuse sur le gaspillage de l'eau». Pire, des commerçants et des entrepreneurs s'y approvisionnent aussi, malgré les fréquents rappels à l'ordre.

C'est avec une grande réticence que les communes accueillent les demandes pour la création de nouveaux points de distribution. La Compagnie générale n'y est pas plus favorable et n'y consent qu'en cas d'augmentation importante du nombre d'habitants d'un quartier. Pour encourager la souscription d'abonnements, les municipalités envisagent finalement de fermer les bornes-fontaines dans les années 1930-1940. Si Arnouville met cette idée à exécution sans tarder, Garges, Sarcelles et Villiers-le-Bel tergiversent, hésitant à priver d'eau les habitants récalcitrants ou peu fortunés.





Petits réseaux de lotissements

Au début du XX^e siècle naissent de vastes zones pavillonnaires. Dans ces nouveaux quartiers totalement privés, la distribution d'eau est assurée selon d'autres modalités que dans les villages, du moins quand elle existe.

Des milliers de pavillons Créés par des petites sociétés d'épargne ou par des marchands de bien, les lotissements attirent des familles à la recherche d'un coin de campagne pour leurs moments de loisir, ainsi que des ménages chassés de la capitale par la crise du logement. Nombre d'entre eux se créent près des trois gares du pays, Villiers-le-Bel-Arnouville, Pierrefitte-Stains et Sarcelles-Saint-Brice, essentielles pour permettre les va-et-vient avec Paris. Dans l'entre-deux-guerres, le mouvement s'accélère et des pans entiers du territoire se transforment en quartiers pavillonnaires. Certains lotissements ont fière allure, avec leurs maisons cossues et leurs rues pavées. D'autres sont plus modestes, voire ressemblent à des bidonvilles : maisonnettes de bois ou de papier goudronné, chemins non viabilisés dans lesquels les habitants ont « de la boue jusqu'aux chevilles »... Les propriétaires n'ont pas de ressources suffisantes ou ont été bernés par des promoteurs

qui ne tiennent pas leurs engagements. Ces lotissements « défectueux » ne sont pas une spécificité de la contrée, ils ont pullulé en banlieue parisienne et alimentent le « scandale des mal-lotés ». Pour y mettre fin, une loi de 1924 soumet la création des zones pavillonnaires à des obligations d'aménagement. La plupart des lotissements de la contrée ont cependant été créés avant cette date.

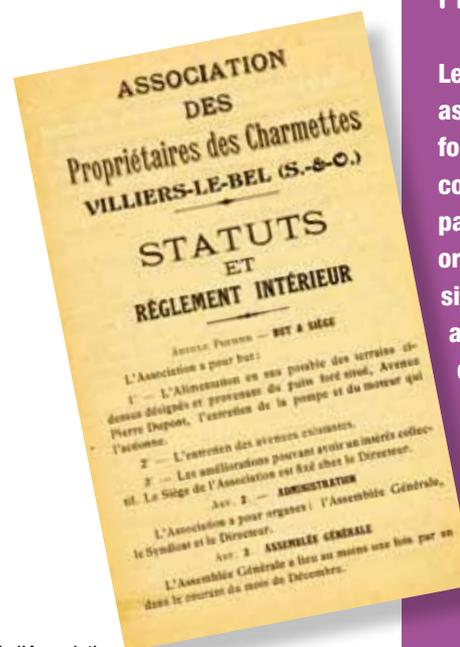
Une dizaine de réseaux privés Dans les quartiers les mieux équipés, des réseaux de distribution d'eau privés sont aménagés. C'est le cas du Cottage, premier lotissement créé à Arnouville en 1902. Un puits est foncé à une profondeur de 86 mètres et équipé d'une pompe actionnée par un moteur ; un réservoir de 60 m³ est construit et des canalisations sont établies pour emmener l'eau jusqu'aux lots. Un syndicat d'habitants est fondé pour administrer ce réseau de distribution dont les frais sont répartis au prorata de la surface de chaque propriété. Dans d'autres lotissements, le promoteur conserve le service d'eau, ce qui lui permet de faire des affaires non seulement dans le quartier, mais souvent aussi dans les lotissements voisins. Les promoteurs du lotissement du Parc à Garges espèrent même se voir attribuer la concession du service d'eau communal.



Le château d'eau du Cottage à Arnouville, années 1900.

À cet effet, ils fondent la Compagnie des eaux de Garges et construisent un grand réservoir de 500 m³. Parfois, les marchands de bien transfèrent le service d'eau aux habitants. Aux Charmettes à Villiers-le-Bel, dix ans après le fonçage du puits, en 1919, se structure par exemple une association pour l'alimentation en eau. Au total, une dizaine de ces petits réseaux privés sont créés dans les quatre communes. À la différence des services d'eau publics, ils n'offrent pas la possibilité de s'approvisionner à des bornes-fontaines.

Manque d'eau Des quartiers pavillonnaires entiers n'ont pas d'eau, alors que certains sont pourtant très vastes, comme la Lutèce à Garges. Ailleurs, seules quelques rues ont été canalisées. À Sarcelles, dix lotissements privés d'eau ou mal desservis sont recensés en 1928 : Chauffour, Haut-du-Roi, Miraville, Richebourg, Bois de Lochères, Moulin de Bellevue, Giraudon, Moulin à vent, Caves Boivin et Bastin. Pour pallier le manque d'eau, les habitants n'ont pas d'autre choix que d'établir des puits privés ou collectifs. Une loi de 1928 apporte une nouvelle solution, en accordant à tout lotissement défectueux le soutien de l'État – 50% du montant des travaux réalisés pour la voirie, l'alimentation en eau, l'éclairage public, etc. – à condition que les habitants fondent par rue ou par quartier une Association syndicale autorisée. De leur côté, les communes s'engagent à classer dans la voirie communale les rues correctement aménagées, et parfois soutiennent les efforts des mal-lotis. Seuls les plus aisés peuvent rassembler les sommes nécessaires, et ils ne sont pas nombreux dans ces lotissements habités surtout par de modestes ouvriers ou petits employés. À la veille de la guerre, de nombreuses rues ne sont pas encore raccordées à un réseau de distribution d'eau. ●



Statuts de l'Association des propriétaires des Charmettes, 1919.



Construction d'un pavillon à Arnouville, 1923.

Plus ou moins satisfaisants

Les réseaux administrés par des associations semblent plutôt bien fonctionner, malgré la modicité des cotisations versées. Les habitants paraissent attachés à cette organisation. « Si ce syndicat a une situation privilégiée comparativement aux usagers des autres réseaux de distribution d'eau, ils le doivent au dévouement de leurs syndicats qui gèrent cette association à titre bénévole, ceci pour éviter de se faire absorber par des compagnies puissantes qui ne manqueraient pas de les faire payer aux tarifs forts et prohibitifs qu'ils pratiquent », explique l'association en charge du réseau du lotissement l'Ermitage, à Arnouville. Les réseaux gérés par les promoteurs ne sont pas tous satisfaisants. Ainsi, celui de Lorin, lotisseur de nombreux quartiers arnouillois, fait l'objet de nombreuses réclamations et pétitions. Insuffisant pour la desserte des nombreux pavillons, il n'est en service que quelques heures par jour, du moins quand il n'est pas en panne ; en outre le moteur du puits gêne par ses bruits et ses dégagements de gaz. La municipalité tente en vain d'en obtenir la remise gratuite, et c'est finalement la Société française de distribution d'eau qui en obtient la cession.



Pour la salubrité publique

La distribution et l'évacuation des eaux font l'objet d'un soin croissant au XX^e siècle. Lentement, les communes du pays s'assainissent, ou au moins tentent de le faire, pour conjurer le péril sanitaire comme pour se moderniser.

Affiche éditée par la Fondation Rockefeller, vers 1920.



Protéger les eaux potables La chasse aux microbes découverts par les scientifiques s'organise peu à peu. Nombre de mesures sanitaires visent à protéger les eaux consommées par les habitants. On prescrit de capter soigneusement les sources, et surtout de veiller aux puits : les couvrir, maçonner leurs parois et leurs abords, les tenir à l'écart des cabinets d'aisance pour éviter la contamination des nappes. On tente aussi d'imposer le remplacement des fosses d'aisance non étanches, dont le contenu se répand dans le sous-sol, par des fosses cimentées qu'on peut vidanger. On enjoint les cultivateurs d'imperméabiliser et désinfecter régulièrement les dépôts de fumiers, fosses à purin, sols des étables et écuries. Dans l'entre-deux-guerres, la réglementation

semble plus stricte, pour les habitants, mais surtout pour les activités risquant de polluer les nappes à grande échelle : vacheries, porcheries, entreprises de vidanges, dépôts d'immondices... Pour autant, elle n'est pas implacable. En 1921, un dépôt de boues et d'immondices est par exemple autorisé à s'établir dans les anciennes carrières de plâtre de Garges qui, une fois remblayées, se sont transformées en une montagne de déchets ; ce n'est qu'en 1934 qu'une fermeture est ordonnée, malgré les risques de pollution des nappes souterraines. L'eau distribuée par les compagnies, enfouie dans des canalisations de plus en plus solides et surveillée de plus en plus strictement par les autorités sanitaires, présente peu de risques. Mais on veille sur les bornes-fontaines : on interdit d'y laver du linge ou d'y abreuver des bestiaux, et on les met à l'abri du gel en hiver en les entourant avec des enveloppes protectrices. Ici ou là un employé communal est gratifié d'une prime de fontainier, pour améliorer l'entretien assuré par les compagnies d'eau et éviter autant que possible les coupures d'eau.



Des rues plus propres La création des services d'eau est un atout pour une plus grande salubrité des rues. Elle permet de « laisser couler l'eau dans les ruisseaux pour les nettoyer pendant les grandes chaleurs de l'été », selon les termes du maire d'Arnouville. Ces ruisseaux sont en effet des eaux mêlées de débris ménagers, déjections, déchets de boucherie et autres substances infectes qui peuvent être emportées par l'écoulement des eaux du réseau. Les communes ont négocié auprès des compagnies de distribution, avec plus ou moins de succès, l'installation de bornes de lavage, très pratiques pour un écoulement abondant d'eau dans les caniveaux, et elles en font établir d'autres progressivement. En l'absence de ces installations spécifiques et pour les rues privées de canalisations d'eau, elles achètent des tonneaux d'arrosage ou invitent les habitants à arroser eux-mêmes. C'est à eux qu'appartient encore de manier le balai, une ou deux fois par semaine, ce que ne manquent de devoir rappeler les gardes-champêtres. Les municipalités tentent aussi tant bien que mal de limiter le déver-



Les lavabos de l'école maternelle Jean Jaurès d'Argenteuil, vers 1930.

sement de matières insalubres dans ces ruisseaux, par des arrêtés d'interdictions, mais aussi en créant les prémices d'un service d'ordures ménagères. À Villiers-le-Bel, on s'en est par exemple préoccupé dès 1836 et on améliore ce ramassage en 1904, en prescrivant l'emploi de « boîtes déposées sur les bords des trottoirs », ancêtres de nos poubelles.

Amener l'eau aux écoles L'équipement en eau des écoles est jugé essentiel, pour permettre aux enfants de bénéficier d'un environnement hygiénique comme pour faire des établissements scolaires un lieu d'apprentissage de la propreté. Six ans après l'arrivée des « eaux de Seine », en 1875, Villiers-le-Bel souscrit un abonnement pour l'école installée dans la mairie. Mais ce n'est que lorsqu'Arnouville signe avec une compagnie de distribution en 1929, que l'eau arrive à l'école du village ; n'était-il pas possible d'y raccorder le réseau du maire-meunier, en service depuis 1902, ou bien a-t-on jugé cette dépense secondaire ? La construction de nouvelles écoles, rendue nécessaire avec la création des nombreux lotissements, permet une démarche plus systématique. Le ministère des Affaires scolaires refuse d'autoriser les projets si la distribution d'eau ne satisfait pas aux critères de l'hygiène publique. Au casse-tête financier s'ajoute la question juridique : pour ces écoles qui sont des bâtiments communaux



Pavage du boulevard de la gare à Sarcelles, années 1900.

tout en étant implantés dans des quartiers privés, le monopole des compagnies d'eau s'applique-t-il ou est-il possible de faire appel aux réseaux privés des lotissements, plus proches et moins coûteux ? Il n'est pas simple de construire des écoles salubres dans les nouveaux quartiers du pays...

Que faire des eaux ménagères ? Les « mesures hygiéniques » prescrites pour l'évacuation des eaux usées semblent avoir hésité entre deux procédés. L'un consiste à stocker ces eaux ménagères dans des puisards ou des fossés étanches, qui doivent être périodiquement curés ; les matières qui en sont retirées sont épandues dans les champs. Cette technique remplace l'usage de puisards et fossés absorbants, ou tout simplement le déversement des eaux usées dans le jardin, qui risquent de polluer les puits par l'infiltration des sols. Elle a pour inconvénient de favoriser la stagnation des eaux, tant redoutée au XIX^e siècle à cause des miasmes, encore considérée comme gênante au XX^e siècle en raison des mauvaises odeurs, sans compter que les puisards et fossés étanches dégorgent s'ils sont mal entretenus.

L'autre procédé s'attache à rejeter les eaux ménagères dans les ruisseaux des rues. Il a le désavantage d'apporter sur la voirie publique des matières insalubres ou dégoûtantes, surtout si les habitants les jettent sur les trottoirs au lieu de les déverser dans les caniveaux. Mais il est apprécié pour sa capacité à assurer un écoulement jusqu'à un exutoire – généralement la rivière – sans que les eaux ménagères croupissent, ou du moins en limitant leur stagnation. Lorsqu'il est combiné à des arrosages fréquents et à des désinfections périodiques, il est apprécié par les hygiénistes, pour lesquels la circulation des eaux est essentielle : eaux propres emmenées en abondance et évacuées rapidement

après usage loin des habitations. Il n'est applicable que dans les rues pavées ou macadamisées, en nombre grandissant au XX^e siècle, même si à la veille de la seconde guerre mondiale, il y a encore beaucoup de chemins non viabilisés, dans les villages comme dans les lotissements.

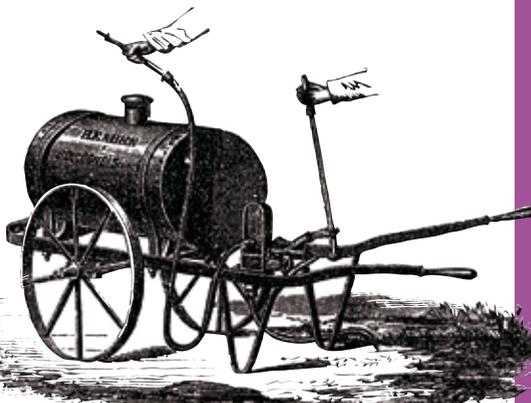
Chasse aux eaux stagnantes Des efforts sont faits pour supprimer les cloaques d'eaux pluviales et ménagères, qui nuisent à la salubrité, tout en constituant une gêne pour la circulation. Loin d'être organisés selon un plan d'ensemble, ils sont entrepris au gré des protestations ou des urgences : ici on crée ou on répare un caniveau, là on installe un bout de canalisation souterraine, ailleurs on assainit les abords d'une fontaine en creusant un fossé de décharge ou en restaurant une gargouille. Les communes se montrent moins empressées à réaliser les travaux relevant de leur responsabilité qu'à réclamer des améliorations aux propriétaires publics ou privés, tels que l'administration des Ponts et Chaussées ou la Compagnie de chemin de fer. Elles bataillent pour que les lotisseurs construisent caniveaux et égouts, surtout à partir de la promulgation de la loi de 1924 qui soumet la création des zones pavillonnaires à des aménagements.



Une rue du lotissement Charmettes-extension à Villiers-le-Bel, après la pluie, années 1920.

Souvent, elles leur imposent des règles d'assainissement plus strictes que celles qui régissent les villages. Dans les quartiers pavillonnaires créés avant 1924 et privés de viabilité, les habitants sont invités à se constituer en Association syndicale autorisée et à engager des travaux, de la même façon que pour régler les problèmes d'adduction d'eau.

Plaidoyers pour un réseau d'égouts Les constats sur le « mauvais écoulement » des eaux pluviales et usées sont de plus en plus sévères dans les années 1930. D'une part, la quantité des ruissellements s'est accrue avec la croissance de la population, l'augmentation de la consommation d'eau dans les maisons, l'arrosage plus fréquent des rues, la multiplication des surfaces bâties ou macadamisées, et par conséquent, la diminution des sols perméables, tels que champs, bois et jardins. D'autre part la tolérance à l'égard des cloaques, fondrières et autres eaux stagnantes diminue. On supporte de moins en moins de circuler dans la boue ou de vivre au milieu d'odeurs infectes, surtout si on compare l'assainissement du pays à celui de Paris ou de certaines villes de banlieue déjà dotées d'un réseau d'égouts enterrés, au moins dans les quartiers centraux. Villiers-le-Bel, privée de rivière, et donc d'exutoire pour ses eaux pluviales et usées, est particulièrement montrée du doigt, avec « sa mare pestilentielle d'un hectare » à l'extrémité du village et son « fossé nauséabond » près des lotissements de la gare, au grand dam des Sarcellois et des Arnouillois qui vivent à proximité. Les déclarations sur la nécessité de créer des réseaux d'égouts se multiplient, sans pour le moment être suivies d'effets, principalement pour des raisons financières. ●



Tonneau d'arrosage présenté dans un catalogue, 1908.



Affiche éditée par la Fondation Rockefeller, vers 1920.

Des nouveaux moyens pour les pompiers

Corollaire de la salubrité, la sécurité contre l'incendie se modernise avec le raccordement des communes aux réseaux d'eau. Cela a d'ailleurs été un argument en faveur de la signature des traités de concession. Les pompiers peuvent désormais bénéficier d'une eau abondante et facile d'accès. C'en est fini des chaînes d'habitants qui font circuler les seaux vides et pleins. Certaines bornes-fontaines sont conçues pour pouvoir être directement raccordées aux pompes à incendie. Tandis qu'autrefois une section de la compagnie devait organiser les chaînes pour assurer l'alimentation de la pompe, un seul pompier suffit, auquel on donne le titre de « fontainier ». Mieux, des bouches à incendie, plus pratiques pour les raccordements à la pompe, ont été installées dans les rues. Elles ne sont d'abord que deux ou trois, puis se multiplient, du moins si les ressources communales le permettent. Les municipalités invitent aussi les lotisseurs à établir des bouches à incendie, mais ne sont pas toujours entendues. En complément de cette eau plus abondante et plus accessible, des pompes motorisées dotées de réservoirs plus grands sont achetées.

Vers l'hygiène privée



Les pratiques changent aussi dans les maisons. Les habitants des foyers modestes adoptent de nouvelles manières de propreté, imitant les façons de faire des plus aisés et obéissant aux injonctions des instituteurs.

Plus d'eau dans les logements Le nombre de maisons du pays raccordées à un réseau communal ou privé augmente. Les bornes-fontaines étant plus nombreuses dans les communes, il est plus facile de s'approvisionner pour les habitants qui n'ont pas l'eau dans leur maison ou dans leur cour. La récupération des eaux de pluie n'est pas abandonnée et permet de compléter ces ressources : « On plaçait sous les gouttières des tonneaux ou de vieux bidons. On se servait de l'eau récupérée pour laver le linge, arroser le jardin, laver les légumes, se laver les cheveux. C'est très bon pour les cheveux, l'eau de pluie ! ». À Sarcelles, on a l'habitude d'aller une fois l'an à l'usine à gaz chercher du goudron, pour en badigeonner les bidons servant à la récupération des eaux pluviales. La quantité d'eau consommée augmente. Selon une étude menée en 1922 dans la commune voisine de Gonesse, elle serait de 50 litres par jour et par habitant – soit entre 10 et 50 fois plus qu'un siècle plus tôt.

Bains dans les baquets Les salles de bain sont encore un luxe réservé à de rares maisons – moins d'une sur dix. Même quand on a l'eau courante, il faut encore recourir au broc et à la cuvette, toutefois utilisés plus souvent que jadis. « On versait de l'eau dans une cuvette, on se lavait un peu le nez et les mains, et c'était tout. Le dimanche on se lavait peut-être un peu plus ! Par exemple on se lavait les pieds. Parfois on prenait un bain l'été, on mettait un baquet dehors pour que le soleil chauffe l'eau », rapporte Robert, enfant à Sarcelles dans les années 1930. Ici ou là, même dans des foyers modestes, on prend régulièrement des bains, comme dans la famille de Jacqueline : « On faisait chauffer de l'eau, après on faisait le mélange eau chaude-eau froide dans un baquet, et y on lavait les mômes. Les grands aussi d'ailleurs ! Après on vidait l'eau dans le jardin. On prenait deux bains par semaine ».

Villiers-le-Bel, années 1940.

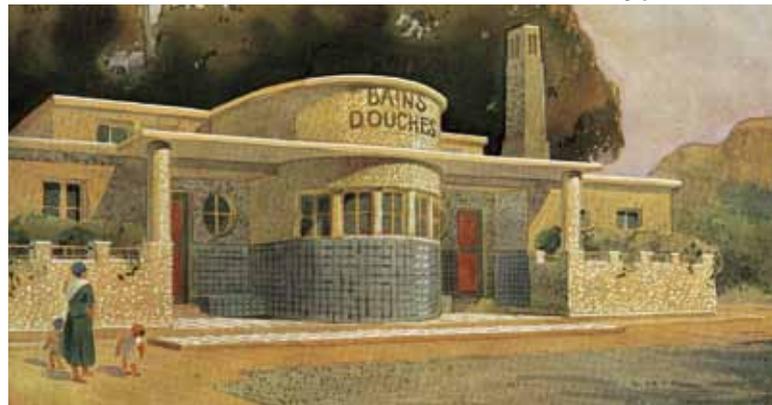




Table de toilette dans l'appartement d'un ouvrier à Paris, 1910.

Signe de cette évolution des normes d'hygiène, les municipalités de Villiers-le-Bel et d'Arnouville mettent à l'étude la création de bains douches publics en 1929 et 1931, non sans susciter des débats. «Où trouvera-t-on la clientèle suffisante pour couvrir les frais? Gonesse qui a eu ses bains-douches a dû y renoncer en raison de la perte qu'ils faisaient subir à la commune», explique un détracteur du projet arnouillois dans le journal local. Ces installations se multiplient à Paris et en banlieue, et nombre d'habitants travaillant à proximité peuvent s'y rendre une ou deux fois par semaine.

Bains douches de Dugny, années 1930.





Lessiveuse, détail
d'une publicité
pour la lessive.

Lessives plus fréquentes Les lessiveuses, dont l'usage s'étend au XX^e siècle, permettent d'alléger la corvée des lessives. Grâce à leur ingénieux dispositif – un tube central creux par lequel remonte sans cesse l'eau bouillante – c'en est fini du coulage du linge, qui obligeait les laveuses à procéder à de nombreux arrosages et manutentions. Avec la mise sur le marché de produits de lessives, les femmes n'ont plus à préparer les cendres de bois et à frotter aussi vigoureusement. La diffusion de produits en coton, plus simples à laver que le lin et le chanvre, fait également leur bonheur. L'arrivée de l'eau courante dans les maisons facilite bien sûr aussi les lessives. Il n'est plus besoin d'aller chercher l'eau aux fontaines, ni de partir avec sa brouette de linge au lavoir. Si on en a la place et les moyens, une buanderie est aménagée pour travailler à l'aise. Quelle que soit l'installation dont bénéficient les ménagères, les lessives peuvent se faire plus souvent. Les grands rendez-vous biannuels sont aban-

onnés au profit d'un rythme hebdomadaire, évitant l'accumulation de linge sale et les risques d'infection. Il est alors plus facile de changer souvent de linge et de vêtements, comme le faisaient au siècle précédent les classes aisées.

Eaux des toilettes Les latrines dans la cour ou le jardin sont encore le lot de la majorité des habitants, mais des maisons raccordées au réseau de distribution s'équipent de WC. L'usage de la chasse d'eau supprime les odeurs, nettoie le bassin en même temps que le siphon, bref c'est le moyen le plus hygiénique d'évacuer les excréments jusqu'aux fosses d'aisance.

Pour diminuer la fréquence de ces opérations insalubres que sont les vidanges de ces installations, les fosses septiques ont été inventées à la fin du XIX^e siècle : elles permettent de stériliser, désodoriser et dissoudre les déjections par l'action de produits chimiques. Leur usage se développe dans

le pays pendant l'entre-deux-guerres. Elles font l'objet d'une réglementation très stricte et chaque nouvelle installation doit a priori faire l'objet d'une enquête des autorités sanitaires. Les habitants qui en disposent s'en servent en général aussi pour évacuer leurs eaux ménagères.

Inspections de propreté Des générations d'enfants ont été initiées aux règles d'hygiène à l'école. Les enseignants doivent procéder à des « inspections de propreté » au début de chaque journée de classe : veiller « à la mise, à la tenue, à la toilette » et « encourager à soigner la chevelure, la bouche, le nez, les doigts », selon les termes d'un traité de pédagogie de 1915. Si la malpropreté est « inexcusable » et doit être sanctionnée par des réprimandes ou des punitions, un certain doigté est requis : « Le maître s'abstient de sermons ; nulle pédanterie ; point de vexations non plus : la règle est commune, aisée, évidente à tous. Égalité devant l'eau, le savon, la brosse et le peigne ». À ces contrôles réguliers s'ajoutent les leçons proprement dites d'hygiène, que certains pédagogues regroupent en une « journée d'hygiène ». Cette éducation vise tant la propreté du corps que celle des vêtements. Elle mêle objectifs sanitaires et volontés moralisatrices : « La propreté a une valeur civilisatrice et pour l'individu et pour la nation. À ne la considérer que du point de vue moral, elle est à la fois une forme du respect envers soi-même et du respect envers les autres. Elle est sociale ». ●

Bon point édité par la biscuiterie Pernet, années 1930.



Hygiène d'exception

La brochure publiée pour la vente du château d'Arnouville, au début du XX^e siècle, décrit les installations d'une propriété de campagne habitée par de riches propriétaires. Une « salle d'hydrothérapie avec des douches, bains de vapeur, etc. » a été établie au rez-de-chaussée, où se trouvent également deux cabinets de toilettes, dont l'un avec bains. Trois des quatre chambres du premier étage ont chacune leur « cabinet de toilettes et des bains ». « Tous les cabinets de toilette possèdent une baignoire et des water-closets installés par la maison Porcher », précise la brochure, « l'eau froide et l'eau chaude y circulent à toute heure du jour et de la nuit, ainsi que dans la salle d'hydrothérapie et le lavabo du vestibule ». Ces équipements luxueux sont fort éloignés de ceux utilisés dans la plupart des maisons du pays. Les habitants découvrent toutefois les installations des classes aisées dans les magazines ou au cinéma. Comme l'école, ces deux médias contribuent à diffuser de nouvelles règles d'hygiène dans les milieux populaires.



Le moulin d'Arnouville, années 1900.

De l'âge d'or à l'éclipse des rivières

Le Croult et le Petit Rosne sont des pivots de l'économie locale, grâce aux châteaux, moulins, usines, cultures et autres activités installées sur leurs rives. Ces multiples usages des cours d'eau connaissent leur essor au XIX^e siècle avant de décliner, plongeant les rivières dans l'oubli.



Villégiatures

Les terrains baignés par les rivières sont des sites privilégiés pour les résidences secondaires des nobles et bourgeois de Paris. Ces demeures sont entourées de magnifiques jardins d'agrément dans la composition desquels l'eau joue un rôle essentiel.

De l'utile à l'agréable Les grands domaines de la contrée ont longtemps été des lieux où les riches Parisiens se reposaient et se distrayaient loin de l'agitation de la ville, mais aussi où ils se ravitaillaient en denrées alimentaires pour leur domicile citadin et faisaient des profits, en gérant leurs fermes, champs, moulins, etc. L'installation au XIX^e siècle d'une nouvelle bourgeoisie, plus attirée par le commerce et l'industrie, restreint le rôle économique des demeures de campagne

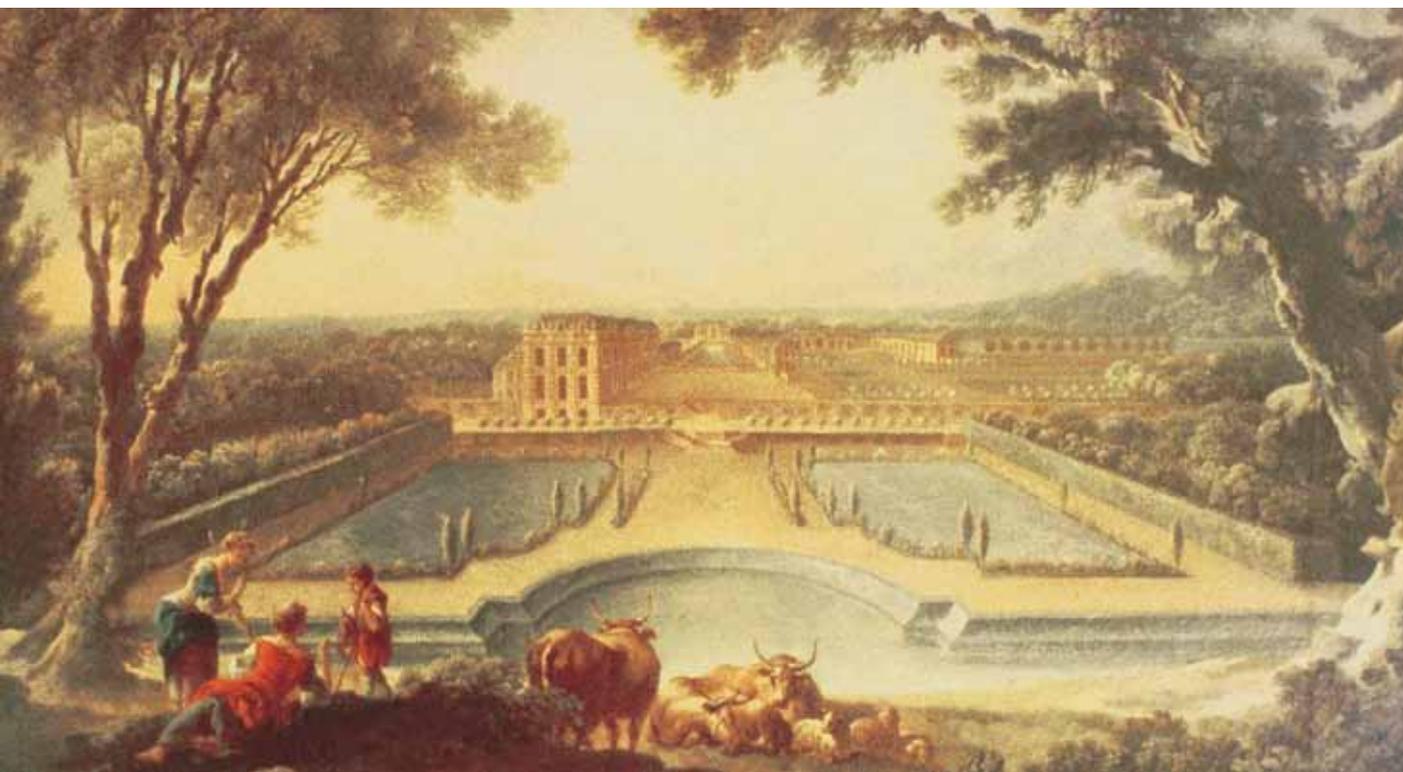
au profit de leur fonction de plaisance. Les moulins et les terres agricoles sont revendus, les fermes sont démolies ou cédées au plus offrant, les propriétés se resserrent autour de l'habitation et des jardins d'agrément.

Pont au-dessus du Croult dans le parc d'une propriété bourgeoise, années 1900.



L'héritage de Machault, ancien seigneur d'Arnouville, résiste un peu mieux : il est géré jusqu'en 1871 par ses descendants, notamment par sa petite-fille, la comtesse de Choiseul, propriétaire du château d'Arnouville, de nombreux champs, de prairies et de cinq moulins, dans la commune ainsi qu'à Bonneuil et Gonesse.

Eaux des jardins Les traités d'architecture sont formels, les eaux constituent « l'ornement le plus agréable des jardins » : « Avec du goût et un peu d'art, on tire des eaux une foule d'agréments que rien autre chose ne peut balancer ». Même la plaine, a priori peu attirante pour les amateurs de résidences secondaires, peut être mise en valeur : « Si elle a des eaux abondantes, et qu'on puisse y faire serpenter une petite rivière d'eau courante et limpide, avec du goût et des connaissances approfondies en dendrologie, l'architecte pourra encore y créer des tableaux gracieux, pleins d'intérêt ». Canaux, jets d'eau, cascades, grottes, ponts, embarcadères..., l'art des jardins est riche en variations autour de l'eau. Les propriétaires n'hésitent pas à détourner ou élargir le cours des rivières pour magnifier leurs parcs. Les eaux sont aussi indispensables pour arroser les parterres de fleurs et de gazons, elles sont conduites jusqu'aux jardins d'agréments par des fossés, canalisations, vannes et autres dispositifs hydrauliques. C'est donc au bord du Croult et du Petit Rosne qu'ont été créées les plus prestigieuses maisons bourgeoises du pays, celles que les habitants appellent des « châteaux ». Si Villiers-le-Bel compte aussi quelques belles propriétés, celles-ci n'ont pas la même somptuosité.



Détail d'un tableau de 1781 représentant le château d'Arnouville et ses pièces d'eau.

Splendeurs classiques Le parc du château d'Arnouville a été conçu au milieu du XVIII^e siècle par le célèbre architecte Contant d'Ivry et aménagé avant même le château qui, lui, restera inachevé. Renommé pour ses « très belles eaux », il est traversé d'un grand canal de près de 400 mètres de long, qu'alimente le Petit Rosne et qui aboutit à une vaste pièce d'eau. Au centre du canal et de ses eaux miroitantes, des « eaux jaillissantes » sont propulsées à plus de 15 mètres de haut. Les allées du parc mènent à un étang artificiel, qui peut être également admiré depuis la terrasse du château. Les aménagements hydrauliques ont été confiés à Antoine Deparcieux, académicien réputé pour son génie des eaux ; la machine hydraulique et le réservoir qu'il a construits servent aussi à arroser de grands potagers installés en dehors du parc, près du Croult.

Ce jardin à la française s'est-il dégradé avec le temps ou les propriétaires veulent-ils aménager un parc d'un autre style, moins classique et plus paysager ?

En 1856 sont entrepris de grands « travaux d'art et de construction », encore inachevés en 1859, malgré « le grand nombre d'ouvriers employés, 30 000 m³ de terre déplacés et 40 000 francs de dépense ». L'emprise de l'étang est modifiée et c'est peut-être à cette époque que sont créés deux ponts, ainsi que deux embarcadères permettant l'usage de barques. Désormais, le canal sert à la culture du cresson et de légumes, tandis que le Petit Rosne serpente dans un lit de terre jusqu'au Croult.

Tableaux champêtres C'est aussi Contant d'Ivry qui a conçu au XVIII^e siècle le parc du petit château de Garges. Autour de l'habitation se déploie un premier jardin classique, auquel succède près du Croult une seconde partie d'inspiration anglaise : les ressources du site ont été valorisées par de sobres interventions pour créer l'impression d'un paysage naturel. « La rivière arrose une vaste prairie placée en face de tous les bâtiments, qui reçoit



Cascade dans une propriété bourgeoise du Haut du Roi, années 1900.

une forme élégante des quinconces et des bosquets et de quelques morceaux de sculpture. Elle communique à d'autres prairies par une promenade nommée les Hazerets qui, sans avoir de plantation régulière, n'en est pas moins agréable. Ce tableau champêtre laisse une impression que l'art ne peut donner et dont on fait toujours gré à la nature», explique un guide des environs de Paris. Les parcs des domaines de Miraville et Giraudon à Sarcelles semblent aussi avoir été aménagés à la manière paysagère. Les «eaux vives» du Petit Rosne y sont agrémentées d'un pont, d'une cascade, d'un pavillon rustique et d'une grotte ; deux pièces d'eau alimentées par des prises d'eau sur la rivière composent le spectacle d'étangs, non loin de prairies. Moins coûteux à aménager et à entretenir que les jardins à la française, plus en phase avec une société qui

exalte le retour à la nature, les jardins anglais sont très en vogue en France au XIX^e siècle. Ils ont tout pour plaire aux propriétaires de maisons de campagne plus modestes : quelques arbres et bosquets artistiquement plantés suffisent à créer un spectacle charmant lorsqu'un délicieux ruisseau serpente dans sa propriété...

Vers le déclin Les propriétés se morcellent et changent souvent de main au cours du XIX^e siècle. Huit propriétaires se succèdent entre 1799 et 1912 au domaine de Miraville. Le grand château de Garges est démoli en 1841, sans être reconstruit. Le petit château, quant à lui, est vendu dix fois entre 1796 et 1891. Le domaine d'Arnouville est racheté en 1871 par la baronne de Rothschild, mais revendu trois ans plus tard sans sa belle grille, emportée

Le château de Giraudon à Sarcelles, au bord du Petit Rosne, 1900.





Bourgeois dans le jardin de leur propriété à Villiers-le-Bel, années 1900.

pour être installée dans une autre propriété ; entre 1897 et 1900, il ne trouve pas d'acquéreur et reste à l'abandon.

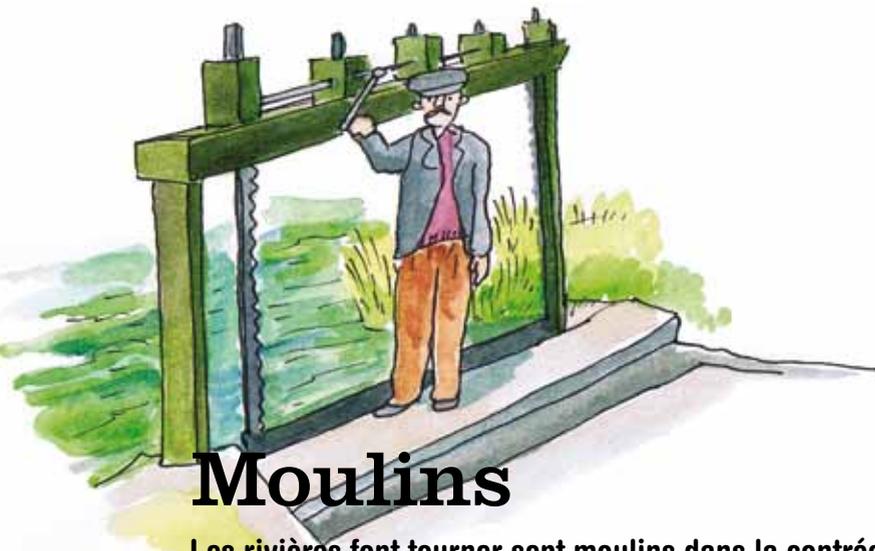
L'accès à des destinations de villégiature plus prestigieuses, grâce au développement des chemins de fer, n'est pas étranger à ce déclin. Le pays se modifie aussi, perdant une part de son caractère champêtre, à cause de l'installation de quelques industries. Les épidémies qui frappent la contrée contribuent à cette régression, notamment à Sarcelles, particulièrement touchée, alors qu'elle se flattait d'avoir été choisie à la fin du XVIII^e siècle pour sa salubrité « par le célèbre publiciste Volney après dix ans de recherche dans un rayon de dix lieues de la capitale ». Des maisons bourgeoises continuent d'être habitées pour le week-end ou les vacances jusqu'au milieu du XX^e siècle, mais de façon plus modeste. Quant aux « châteaux », ils finissent par être démolis ou se transforment en équipement collectif, comme la propriété de Giraudon aménagée en maison de retraite en 1928. ●



L'étang du château d'Arnouville, années 1900.

Profits pour le pays

Cette « bourgeoisie flottante » a un poids important dans l'économie locale. Elle s'acquitte de taxes conséquentes, la plaçant souvent aux premiers rangs des plus imposés des communes. Elle emploie du personnel, quelques domestiques issus du pays, mais surtout des jardiniers chargés d'entretenir les parcs. Le seul village de Garges en compte huit en 1832, et dans nombre de propriétés, une maison de jardinier a été édifiée. Les entreprises horticoles prospèrent aussi. Les propriétés de campagne procurent du travail aux « journaliers », ces ouvriers qui offrent leurs bras là où on veut bien les embaucher. Modification du tracé de la rivière, création d'un nouveau chemin, réparation d'un pont, démolition d'un bâtiment..., les chantiers ne manquent pas. Les riches Parisiens sont bien sûr utiles au commerce, d'autant qu'ils emmènent dans le pays une ribambelle de parents, d'amis ou de connaissances, qui pour une partie de chasse, qui pour une fête au bord de l'eau. Ils sont d'autant plus appréciés qu'ils sont les premiers à participer aux souscriptions lancées dans les villages et à faire l'obole aux pauvres, avec un paternalisme hérité des seigneurs d'antan. Les municipalités ont tout intérêt à entretenir de bonnes relations avec ces administrés de choix, pas toujours très commodes, mais si « profitables » aux communes.



Moulins

Les rivières font tourner sept moulins dans la contrée au début du XIX^e siècle. Ce sont des pivots de l'économie locale et ils prospèrent jusqu'à la diffusion d'une nouvelle énergie, elle aussi à base d'eau, la vapeur.

Moudre le grain Les moulins de Chauffour, Copin et Haut-du-Roi sont établis sur le Petit Rosne, en amont et en aval du bourg de Sarcelles, tandis que sur le Croult tournent le moulin d'Arnouville et les moulins de Garges, moulin Fossard, moulin des Menées et moulin des Jumeaux – portant d'abord le nom de Grand moulin et rebaptisé suite à l'ajout d'une seconde roue en 1813. Dans cette contrée produisant en abondance des céréales, ils se consacrent à la mouture du blé, alors qu'ailleurs ils

peuvent connaître d'autres usages : actionner des tours, battre des draps, scier le bois, etc. Les atterrages de grain et de farine vont et viennent en nombre, surtout au bord du Croult dont la vallée, de Gous-sainville à Saint-Denis, constitue un des principaux centres meuniers de la région parisienne.

Les établissements de Sarcelles sont de moindre importance : en 1834, ils traitent à eux trois 1 500 setiers de blé, alors que le plus petit moulin de Garges en mout à lui seul 2 000. Même modestes, les moulins, ou « usines » comme on les appelle aussi, ont un rôle central, ne serait-ce que par l'importance du pain, base de l'alimentation des villageois, et par l'influence des meuniers sur la vie de la rivière.

Maîtriser les eaux L'énergie hydraulique est la force motrice la plus prisée, à cette époque où la machine à vapeur est encore balbutiante, car elle est plus puissante que l'énergie du cheval et plus régulière que celle du vent – encore utilisée par deux moulins à vent à Sarcelles et Villiers-le-Bel dans les années 1830. Pour autant, la force de l'eau doit être maîtrisée avec une vigilance constante. Un système de vannes permet aux meuniers de régler le niveau d'eau : vanne « mouleresse » ou vanne « de travail », grâce à laquelle l'eau peut s'accumuler et former une chute, et vanne de « décharge » grâce à laquelle le trop plein peut se déverser dans des fossés ou canaux de décharge. Il faut composer avec les sécheresses, les crues, les gels, ainsi qu'avec les moulins voisins qui se partagent le même cours d'eau. « Une crue devenait-elle menaçante ? Les meuniers en amont faisaient monter un homme à cheval et l'avertissement se propageait ainsi de moulin en moulin, les meuniers prévenus ouvraient les vannes de décharge et prenaient les mesures nécessaires pour prévenir les avaries », écrit un témoin. Le volume des eaux du Petit Rosne étant réduit, les moulins de Sarcelles doivent écluser pour accumuler les eaux, jusqu'à seize heures par jour en été, autant de temps pendant lequel le blé ne peut être moulu. La roue complète ce système hydraulique, une roue à aubes dans la majorité des cas, mue par le courant d'eau passant en dessous.

Un des moulins de Garges, années 1900.





La cour intérieure du moulin de Chauffour à Sarcelles, années 1900.

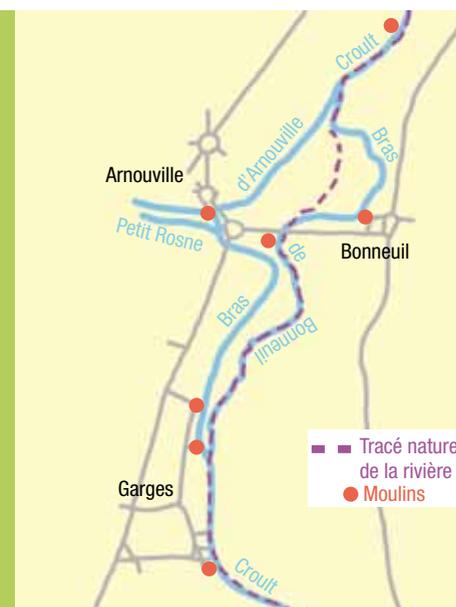
Propriétaires, meuniers et gardes-moulin

Tous les propriétaires des moulins ne sont pas meuniers. C'est le cas des héritiers de Machault, possédant le moulin d'Arnouville et deux moulins de Garges au début du XIX^e siècle, ou de l'architecte Chaussard, achetant le moulin Copin en même temps qu'une maison de campagne à Sarcelles. Les usines sont alors affermées par un bail de plus ou moins longue durée et avec des clauses diverses. Les profession-

nels, tels que Masson, à la fois propriétaire et meunier du moulin Fossard dans les années 1840, sont de plus en plus nombreux. Qu'ils soient locataires ou propriétaires, nombre de meuniers sont aussi des marchands, comme ce farinier de Saint-Denis louant le moulin des Jumeaux en 1813. Bien qu'atypique, l'initiative de la coopérative ouvrière parisienne La Bellevilloise, exploitant à Garges un moulin coopératif pendant la première guerre mondiale, montre le

Tracés au service des moulins

Le tracé des rivières a été profondément transformé lors de la construction des moulins, au Moyen Âge : création de « fausses rivières », aménagement de dérivations et autres travaux visant à multiplier le nombre des moulins ou à augmenter la force motrice des eaux. Le Croult a par exemple été dévié de son lit à la sortie du territoire de Gonesse et séparé en deux bras, le bras d'Arnouville et le bras de Bonneuil, ce dernier suivant à nouveau le tracé naturel de la rivière après quelques centaines de mètres. Dans les années 1860, lors des travaux réalisés par la comtesse de Choiseul pour réaménager le parc de son château, de nouveaux changements affectent l'hydrographie arnouilloise : les eaux du Petit Rosne sont conduites vers le moulin d'Arnouville, pour renforcer l'énergie hydraulique déjà apportée par le bras du Croult.



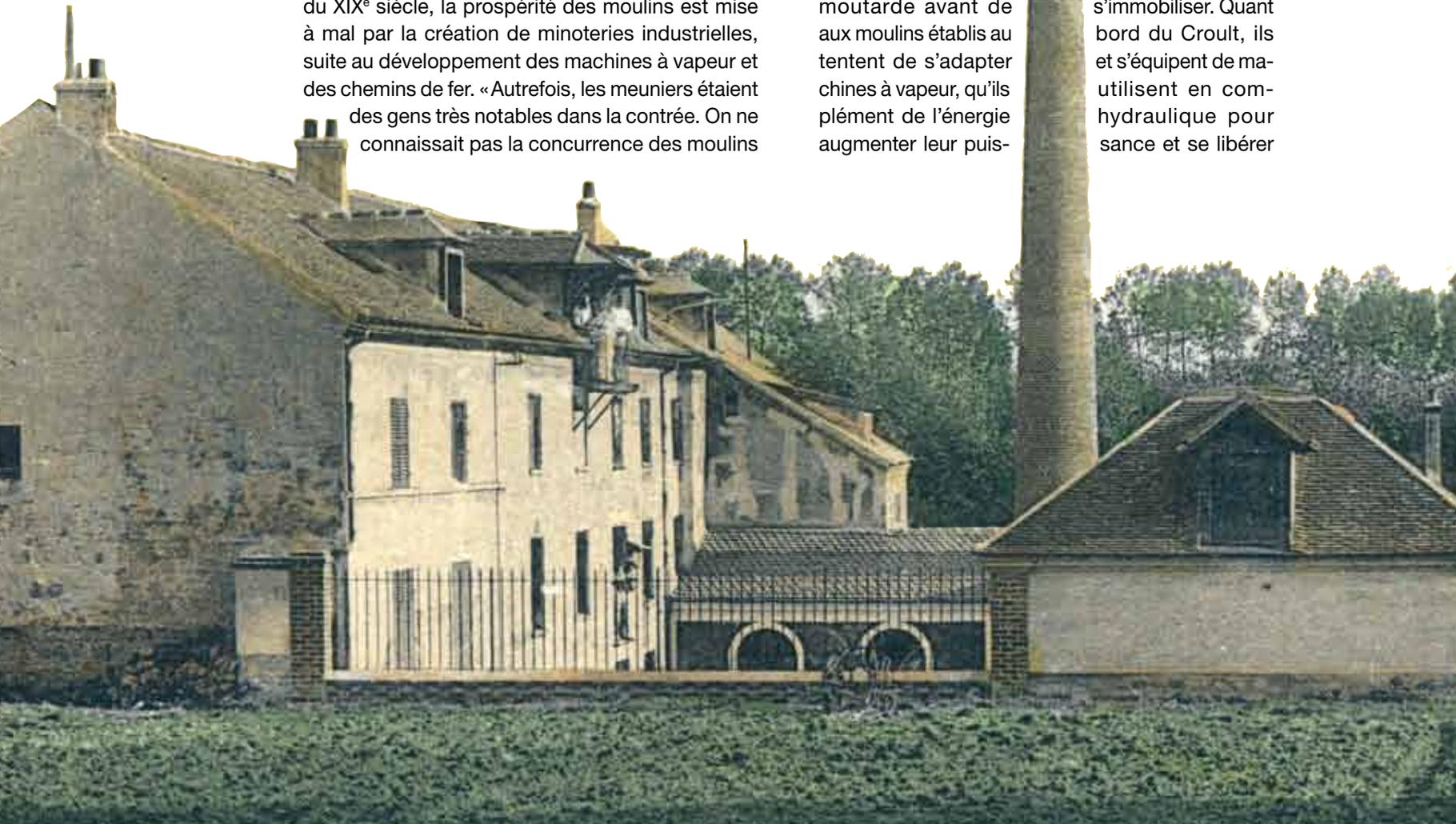
Le Croult au XIX^e siècle, avec ses dérivations et le tracé de son lit naturel.

lien étroit entre commerce et meunerie. Les moulins fonctionnant jour et nuit – lorsqu'ils ne sont pas obligés de « chômer » à cause des intempéries ou pour le « rhabillage » des meules –, ils comprennent généralement un logement, dans lequel vit le meunier, à moins qu'il ne s'installe dans une maison bourgeoise à proximité et le cède au garde-moulin, comme on appelle l'aide du meunier. Chaque usine en emploie un ou deux.

Un des moulins de Garges, désormais doté d'une machine à vapeur et d'une cheminée.

Nouvelle concurrence Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la prospérité des moulins est mise à mal par la création de minoteries industrielles, suite au développement des machines à vapeur et des chemins de fer. « Autrefois, les meuniers étaient des gens très notables dans la contrée. On ne connaissait pas la concurrence des moulins

à vapeur et toute la vallée, en raison de sa culture principale du blé et du voisinage de Paris, jouissait quant à la meunerie d'une grande prospérité », explique le maire de Garges en 1897, « les meuniers ont fait de mauvaises affaires, les moulins ont été vendus à vil prix des mains de plus en plus dénuées de ressources ». Les moulins fonctionnent dès la fin des années 1860 ; celui de Chauffour se consacre à la mouture de Sarcelles cessent de consacrer à la mouture moutarde avant de tenter de s'adapter aux moulins établis au bord du Croult, ils tentent de s'adapter à la vapeur, qu'ils utilisent en complément de l'énergie hydraulique pour augmenter leur puissance et se libérer





Papier à en-tête du moulin d'Arnouville, années 1940.

des aléas climatiques. À la force apportée par les eaux de la rivière – entre 2,20 et 5,20 chevaux selon les moulins – s'ajoutent les 10, 12, voire 20 chevaux des machines à vapeur, remplacées au XX^e siècle par des moteurs à gaz, diesels ou électriques. Cette modernisation donne un nouvel élan aux moulins de Garges, mais ils finissent par décliner pendant l'entre-deux-guerres. Le moulin d'Arnouville parvient à se maintenir et devient une importante minoterie ; il est toujours en activité aujourd'hui, toutefois sans sa chute d'eau. ●

À toute vapeur

Le XIX^e siècle est marqué par la révolution industrielle, dans laquelle la machine à vapeur joue un rôle majeur, en modernisant les activités artisanales et les transports. Elle permet de créer un réseau de voies ferrées irriguant la France, sur lesquelles circulent des locomotives à vapeur de plus en plus puissantes et de plus en plus rapides. La grande ligne de chemin de fer du Nord par Chantilly ouverte en 1859 traverse le pays, mais à l'écart des deux grandes voies de communication que sont la route de Paris à Amiens et la route longeant la vallée du Croult. La gare de Villiers-le-Bel-Gonesse-Arnouville est alors créée en plein champ, à plusieurs kilomètres des bourgs, au grand dam des entrepreneurs, parmi lesquels les meuniers, privés des débouchés qu'offre la nouvelle voie ferrée. Sarcelles a plus de chance. En 1877 s'ouvre la gare de Sarcelles-Saint-Brice, à un kilomètre du village. Même si les Sarcellois pestent contre le service insuffisant de cette petite ligne Paris-Monsault, c'est un atout pour les activités maraîchères et industrielles.



Cultures spéciales

Si le pays produit surtout des céréales, les terrains en bordure du Petit Rosne et du Croult sont consacrés à des prairies et, de plus en plus, à des cultures maraîchères et à des cressonnières qui approvisionnent les Halles de Paris.

Cultures maraîchères Le maraîchage se développe au XIX^e siècle aux alentours de Paris, chassé par l'urbanisation et l'industrialisation de la capitale où il est né, favorisé aussi par la consommation croissante de légumes et de fruits. Il ne cesse de se perfectionner pour mieux « forcer » les cultures par de multiples soins : fumures, emploi de châssis et de cloches, et surtout arrosages, l'eau étant « la base de la culture maraîchère ». Ainsi la maison Crémont de Sarcelles produit melons, ananas, fraises et autres fruits fort réputés sur la place parisienne. Pour autant, les véritables maraîchers pratiquant sur un terrain clos – souvent appelé « marais » – pourvu d'un système d'arrosage perfectionné et utilisant des serres pour hâter la production, ne sont qu'une poignée à Arnouville, Garges et Sarcelles. C'est surtout la culture de légumes en pleine terre ou en plein champ qui se développe dans le pays dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Sarcelles s'en est fait une spécialité, au point d'y consacrer presque la moitié des terrains agricoles dans les années 1920, soit 300 hectares,

avant que la construction des lotissements ne les grignote peu à peu. On y cultive notamment beaucoup de petits pois.

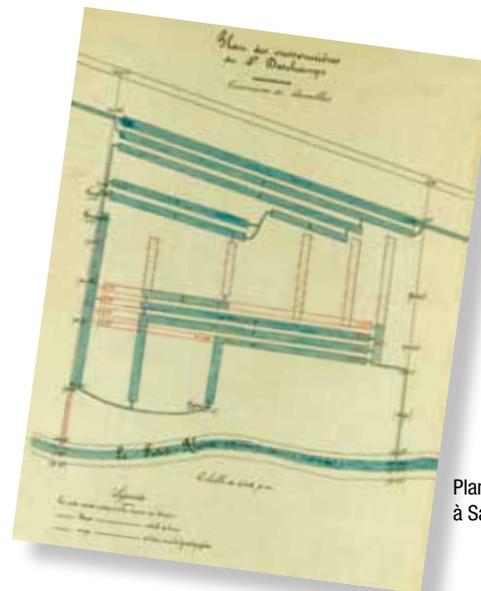
Cette nouvelle activité a d'abord tiré parti des terrains situés aux bords des rivières et des fossés de décharge des moulins. Les terres y sont riches et humides, elles peuvent être fumées par les boues retirées des cours d'eau lors de l'entretien de la rivière. La proximité du cours d'eau permet de puiser de l'eau ou de créer des fossés d'irrigation. On peut aussi, si on a de bonnes relations avec les meuniers, leur demander de lâcher de l'eau dans les canaux de décharge. Là où le sol est presque marécageux, on peut creuser des fossés de drainage pour l'assécher.



Cueillette des petits pois à Sarcelles, années 1900.

Plus rémunératrice que la culture de céréales, la culture de légumes impose de fréquents allers-retours aux Halles par voitures à cheval, puis par camions ; certains produits partent aussi par le chemin de fer. Au cœur de la capitale, c'est un gigantesque marché de gros et de détail, « le ventre de Paris » comme l'a appelé Émile Zola, dans lequel les producteurs de la région parisienne peuvent commercialiser eux-mêmes leurs produits.

Cressonnières Le cresson est une plante sauvage, cueillie au bord des cours d'eau et vendue en petite quantité, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, lorsque se développe une technique de plantation importée d'Allemagne. La cressiculture devient une spécialité de Gonesse et se répand dans les vallées du Croult et du Petit Rosne, produisant d'innombrables bottes de cresson rangées dans des paniers d'osier et emmenées aux Halles de Paris. La précieuse plante, appréciée en cuisine comme en pharmacie, est cultivée dans des cressonnières : ce sont de grandes fosses creusées dans la terre et baignées par de l'eau courante, dont la qualité est tout autant essentielle que la quantité. « Une eau abondante et dès lors prompte à se renouveler, protège le cresson contre la chaleur des étés, contre le froid des hivers, et donne à la plante une saveur franchement piquante ; on peut dire qu'il y a autant de différence, quant au goût, entre le cresson de marécage et le cresson d'eau vive, qu'entre la carpe des tourbières et la carpe de rivière », explique un traité de botanique. Les cressonnières d'Arnouville, de Garges et de Sarcelles sont alimentées par une prise d'eau sur la rivière, que complète parfois une source ou un puits artésien. Elles n'ont pas l'ampleur des grandes exploitations de Gonesse – 155 fosses et 150 000 douzaines de bottes produites par an pour la très réputée cressonnière de Billet à la fin des années 1850 – et comptent parfois même une seule fosse. Peut-être ont-elles été ouvertes par d'anciens ouvriers des cressonnières de Gonesse, qui y ont appris les diverses techniques de la cressiculture, de la préparation



Plan de cressonnières à Sarcelles, 1895.

des fosses à la fumure en passant par la plantation, la coupe, le foulage, etc., avant de se lancer à leur tour. C'est en tout cas surtout par l'intermédiaire des employés de grandes cressonnières que se diffuse la culture du cresson dans les deux vallées. ●

Cressonnières à Bellefontaine (Val d'Oise), vers 1900.





Petites industries

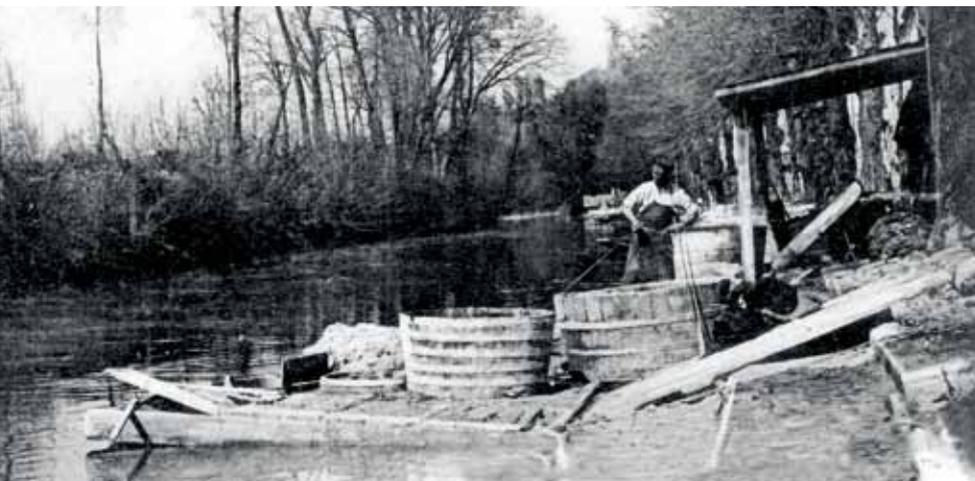
Des activités économiques se développent au XIX^e siècle grâce à la rivière, les unes plutôt artisanales, les autres plus industrielles, toutes utilisant beaucoup d'eau qu'elles trouvent en abondance et sans frais en s'installant au bord du Croult et du Petit Rosne.

Cuir et laines La tannerie est pratiquée au bord du Petit Rosne à Sarcelles presque tout au long du XIX^e siècle, dans un ou deux petits ateliers travaillant de façon artisanale. Après le « travail à la rivière », au cours duquel les peaux sont mises à tremper, puis nettoyées de leurs impuretés, suivent les étapes de l'épilage, de la passerie, du refaisage, avant le tannage proprement dit : les peaux sont mises en fosse avec des matières végétales, organiques ou minérales. Certains de ces artisans exercent une

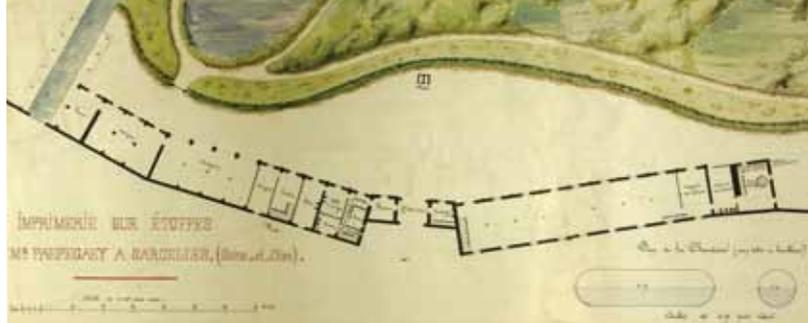
activité complémentaire : la corroierie, c'est-à-dire le travail de finition du cuir, la teinturerie de peaux ou bien le lavage de laine. Celui-ci n'est pratiqué que quelques mois dans l'année, d'ordinaire de juin à août, après la tonte des moutons et lorsque le réchauffement de l'eau par le soleil facilite le nettoyage des matières grasses qui encombrant les toisons. Le plus souvent, ce sont les marchands de laine qui s'occupent de laver les laines avant de les vendre aux fabricants ; c'est le cas de Calon, négociant de Saint-Denis, qui ouvre dans sa propriété rue de Montfleury un lavoir à laines employant une vingtaine d'ouvriers dans les années 1830. Cette activité décline ensuite, le commerce tendant à se pratiquer de plus en plus avec des laines non lavées.

Colle forte et blanc de céruse Dans les années 1820 ouvre à Garges une fabrique de colle forte et de gélatine, à l'initiative des frères Cazeneuve. Elle emploie une dizaine d'ouvriers pendant six mois de l'année, bien que le procédé soit assez rudimentaire. Il s'agit de faire macérer dans des tonneaux d'acide des débris d'animaux tels que résidus de peaux, os, déchets de viande, puis de porter à ébullition ce mélange afin de le transformer en colle forte ou gélatine. Les eaux du Croult servent notamment au lavage des peaux préalablement à leur macération et au rejet des résidus de fabrication. 5000 kilos de colle forte sont ainsi produits en 1834. En 1840, et pour quelques mois, la fabrication de colle forte laisse la place à celle de blanc de céruse : un résidu récupéré auprès de fabricants de toile peinte de Paris, du sulfate de plomb, est lavé, puis traité avec de la chaux et de l'ammoniaque pour produire le pigment blanc vendu en pain ou en poudre auprès des peintres, blanchisseurs ou fabricants de cosmétiques.

Tannerie à Niort, années 1900.



Plan de l'usine d'impression sur étoffes de Sarcelles, 1852.



Toiles et étoffes Vers 1826 Dutreilh établit à Garges une « blanchisserie bertholienne » utilisant les nouvelles techniques de blanchiment des toiles à base de chlore, inventées par le chimiste Berthollet à la fin du XVIII^e siècle. Cette manufacture implantée au bord du Croult blanchit les tissus de coton, de lin, de chanvre et de coton filé. Elle est équipée d'une machine à vapeur, qui compte parmi les premières utilisées dans le département de Seine-et-Oise. « L'usine occupe plus de 60 personnes et elle a apporté l'aisance et le bonheur dans la commune de Garges », déclare un ami du fondateur de la manufacture. En 1834, elle n'emploie plus que huit ouvriers, et ne produit plus que 50 douzaines de pièces de linge par jour. En 1852, c'est une usine d'impression sur étoffes qui est créée par Paepegay à Sarcelles, sur la propriété de Galon. À côté du lavoir auparavant utilisé pour laver les laines et

désormais employé pour le traitement des étoffes, est construit un vaste bâtiment, avec ateliers, cuisine des couleurs, chaudière, magasins, logement de fonction, bureau, etc.

Blanchisseries Les blanchisseries fleurissent sur les bords de rivières, grâce à la clientèle aisée des demeures de campagne et à l'engouement croissant pour la propreté du linge. À Arnouville, Garges et Sarcelles, on en compte douze en 1895, alors qu'elles ne sont qu'une poignée au début du XIX^e siècle. Certaines sont modestes, tenues par une femme travaillant seule ou avec une ou deux personnes, dans un petit lavoir en fond de jardin ou

Une des blanchisseries de Garges, années 1900.





Papier à en-tête de la blanchisserie industrielle de Sarcelles, 1887.

au lavoir communal. D'autres emploient une dizaine de personnes et disposent d'installations plus conséquentes. Toutes offrent un service complet : le linge est non seulement lavé, blanchi, séché, repassé et plié, mais aussi emporté et livré à domicile, parfois même raccommodé. Elles travaillent d'abord pour la clientèle locale, puis de plus en plus souvent pour Paris.

Peu à peu certains établissements s'équipent de machines à laver, essoreuses, séchoirs, presses... et utilisent des procédés chimiques à la place des cendres de bois. À Sarcelles – rue de Montfleury, dans les locaux de l'ancienne usine d'impression sur étoffes – ouvre même une buanderie industrielle en 1879. La compagnie fondatrice de cette blanchisserie « perfectionnée », employant plus de 60 personnes et dotée de toutes les machines modernes, fait faillite en 1885 ; Asselin et Cie reprend l'activité, mais met les clefs sous la porte trois ans plus tard. En 1923, douze établissements sont encore en activité à Garges et Sarcelles, parmi lesquels celui de la Veuve Toux, dernière représentante d'une famille de blanchisseurs exerçant depuis 1820 à Sarcelles. Puis la blanchisserie décline peu à peu.



Papier à en-tête de la conserverie d'œufs de Sarcelles.

Cotonnerie et conserverie En 1891, la fabrique de cotons antiseptiques Decam et Cie, appelée « cotonnerie » par les Sarcellois, s'installe dans l'usine de la rue de Montfleury. Au tournant du siècle, elle emploie une soixantaine de personnes, pour les diverses étapes de la fabrication – épluchage et loutage du coton brut, cardage, blanchissage, stérilisation, emballage –, et même 150 personnes dans les années 1930. La conserverie d'œufs implantée en 1911 dans l'ancien parc de Miraville met en œuvre un procédé traditionnel de conservation des œufs à base d'eau de chaux, amélioré par l'usage de cuves tournantes. Plus de dix millions d'œufs sont ainsi traités chaque année dans cet établissement fournissant des biscuiteries et des collectivités. Ces deux établissements sarcellois fermeront après la seconde guerre mondiale. ●



L'usine de cotons antiseptiques de Sarcelles, années 1900.

Calculs d'industriels

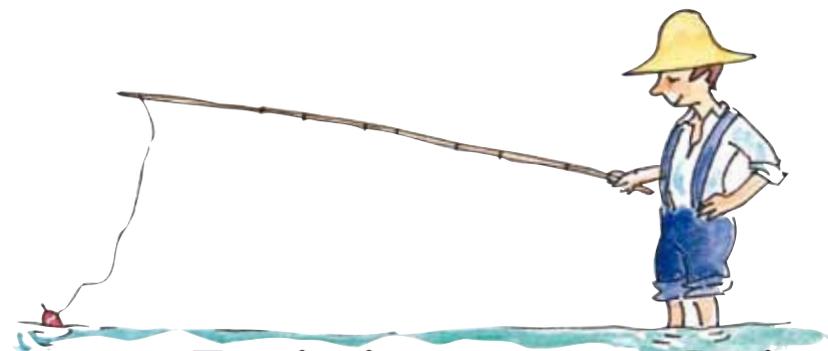
Ces petites industries ont trouvé au bord des rivières l'eau nécessaire à leurs activités. Même si les réseaux de distribution d'eau se développent en région parisienne, les bords des rivières restent appréciés pour « l'exemption des frais d'acquisition d'eau ».

« Si nous nous sommes installés dans cette propriété à Sarcelles, c'est précisément en considération du cours d'eau et de son barrage », explique Decam, directeur de la fabrique de cotons antiseptiques qui puise dans le Petit Rosne 75 000 litres d'eau par jour. La qualité de l'eau est souvent aussi prise en compte.

« Chose très importante, l'eau de cette rivière ayant servi autrefois pour le blanchiment des laines et pour la teinture, se trouve être excellente pour le blanchissage », précise Thibaudet, fondateur de la blanchisserie industrielle.

La possibilité de trouver un exutoire aux eaux utilisées par les usines peut aussi compter dans les calculs des industriels. Les rivières ne sont toutefois pas le seul atout du pays. Main-d'œuvre à bon marché, absence de droits d'octroi, modicité du loyer, proximité de Paris, service de chemin de fer par la gare de Sarcelles-Saint-Brice sont autant d'éléments qui ont par exemple

aussi convaincu Thibaudet de s'installer au bord du Petit Rosne. C'est pourquoi le pays a accueilli d'autres petites industries, sans relation particulière à l'eau : fabrique de toiles goudronnées à Garges, usine de pièces mécaniques à Arnouville, etc. Pour autant, l'industrialisation reste timide, sans aucune comparaison avec celle de cités comme Saint-Denis, où rien qu'au bord du Croult travaillent 2 700 ouvriers, employés dans cent cinq blanchisseries, huit teintureries, neuf imprimeries sur étoffe, seize tanneries et mégisseries, cinq fabriques de savons, bougies et gélatine, et dix autres industries.



Loisirs populaires

Sur la place publique de Sarcelles ou dans les parcs des demeures délaissées par la bourgeoisie, les classes plus modestes goûtent aux plaisirs de l'eau. Grâce aux lois sociales du début du XX^e siècle, les loisirs populaires se développent au bord du Petit Rosne et du Croult.

Place des Fêtes Appelée place des Fêtes ou place des Marais, avec une configuration changeante mais toujours baignée par le Petit Rosne, la place publique de Sarcelles est l'endroit de toutes les festivités, des plus solennelles aux plus populaires. La fête patronale s'y installe tous les ans, et à voir les diverses taxes prévues pour son organisation en 1820, les amusements y sont nombreux : loteries, jeux de baigne, jeux sur table, marionnettes, orchestres, marchands de gâteaux, de joujoux, de bijoux, etc. Le reste de l'année, les jeunes gens viennent sur la place pour son jeu de raquette ; en 1821, deux jeux de tamis y sont aussi créés à leur intention – pour les empêcher de jouer dans les rues, où ils embêtent les gens, et même les insultent... Les peupliers sont nombreux sur cette place et ses alentours. S'ils sont une source de revenus pour la commune qui les abat régulièrement afin de les vendre, ils sont également un moyen d'agrémenter les promenades et on veille de plus en plus à leur ordonnancement, afin « d'embellir la place ».

Des parcs bourgeois aux jardins publics Plus à l'est, de l'autre côté de la grande route, le parc de l'ancienne propriété du baron Montfleury, parti au début des années 1830, est devenu un espace de détente : « Les belles promenades du pays sont au long du ruisseau, ombragées par de grandes et belles allées dans lesquelles les bourgeois comme les villageois viennent les jours de repos rechercher l'ombrage et respirer la fraîcheur ». L'installation en 1852 de l'usine qui accueille successivement diverses industries modifie sans doute les usages du lieu. Pour créer un jardin public, la municipalité achète en 1934 une propriété rue Taillepied, dotée d'un jardin aménagé à l'anglaise au bord de la rivière. Les Gargeois tirent-ils aussi profit des parcs délaissés par les riches Parisiens pour se promener non loin du Croult ? Il est vrai que les petites gens ne disposent guère de moments de loisir jusqu'à la fin du XIX^e siècle, même chômer le dimanche ne va pas de soi.



Au bord
du Petit Rosne,
années 1900.

Guinguettes Au tournant du siècle, les ouvriers et employés parisiens découvrent à leur tour les plaisirs de la villégiature. Ils sont de plus en plus nombreux à acheter des terrains dans les campagnes autour de Paris pour y construire des cabanons, y jardiner ou tout simplement se délasser le dimanche dans un paysage champêtre. Le personnel du théâtre parisien la Scala repère à Sarcelles le site de l'ancien moulin du Haut-du-Roi, transformé en maison de campagne dans les années 1870 ; il y coule non seulement le Petit Rosne, mais il y a aussi une cascade et un étang. Une société d'épargne est fondée pour acquérir le terrain et en 1900 les lots sont partagés entre les sociétaires. Seuls quelques-uns sont d'abord bâtis en dur, mais des guinguettes s'installent autour de l'étang.

De nombreux Parisiens y viennent le dimanche par le train, les uns pour pêcher ou se restaurer, les autres pour danser ou jouer aux quilles. Une guinguette ouvre aussi rue des Sources, au bord du Petit Rosne. Les lois sur le congé du dimanche (1906), puis sur la semaine de 40 heures et les congés payés (1936) encouragent ces pratiques. Pendant l'entre-deux guerres, on vient beaucoup moins souvent de la capitale pour se reposer ou se divertir au Haut-du-Roi, mais on continue à y danser, au grand dam des habitants qui y ont établi leur résidence principale, réclamant par exemple en 1934 des agents de police pour maintenir l'ordre dans les bals.

Baignades Au XIX^e siècle, des enfants se baignent dans les rivières, ou au moins y pataugent, les cours d'eau n'étant pas très profonds. Mais qu'en est-il de leurs aînés ? Certains le font probablement, à la fois pour se laver et pour s'amuser, comme cela se fait depuis longtemps au bord de la Seine. Au XX^e siècle, les baignades semblent se développer

et s'affirmer comme une pratique de loisir. En 1921, le maire de Gonesse prend un arrêté pour prescrire aux baigneurs l'usage du caleçon ou costume de bain. En 1939, la commune de Garges s'interroge sur les possibilités d'aménager une baignade publique sur le Croult ou dans d'anciennes cressonnières près du Petit Rosne. Consultés sur la qualité des eaux, les services départementaux d'hygiène désapprouvent : « L'eau du Petit Rosne et du Croult étant reconnue polluée, il ne convient pas de favoriser une pratique dangereuse pour la santé publique en facilitant l'accès de ces cours d'eau ».



Baignade dans le Croult, à Dugny, années 1930.

Quant à la municipalité de Sarcelles, elle envisage en 1943 de créer une piscine dans une demeure bourgeoise, son propriétaire proposant de laisser à la disposition de la population enfantine deux jours par semaine sa pièce d'eau de 2800 m² alimentée par des eaux de source : « Cela permettrait aux enfants de profiter de baignades qu'ils sont actuellement obligés d'aller chercher à Saint-Denis ou à la plage de l'Isle-Adam ». Le projet restant dans les tiroirs, les aficionados des baignades n'ont pas d'autres choix que de faire des kilomètres ou de se contenter des eaux polluées des rivières, voire des eaux des lavoirs. ●

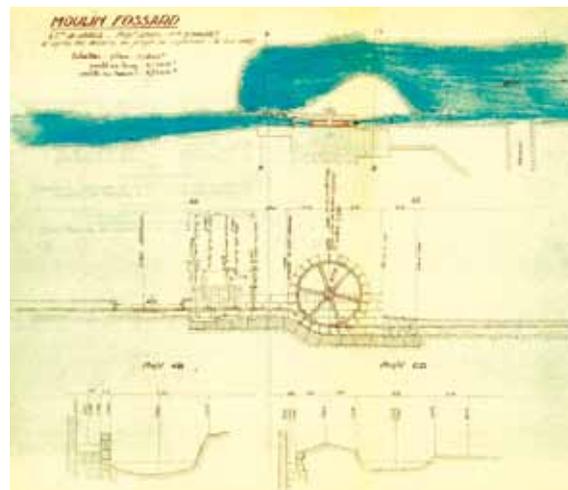
Partager la rivière



Propriétaires de maisons bourgeoises, meuniers, agriculteurs, industriels... tous entendent profiter au mieux des eaux de la rivière et se les disputent lors de conflits parfois violents, arbitrés par le service hydraulique des Ponts et Chaussées.

Sous l'œil vigilant des ingénieurs La législation des petites rivières est confuse depuis la Révolution, qui a mis fin à la toute puissance des seigneurs sur les cours d'eau. Elle reconnaît le droit de jouissance des riverains tout en accordant des droits aux usiniers et aux agriculteurs. Elle confie à l'État la police des eaux, par l'intermédiaire des Ponts et Chaussées, cette administration en charge de la surveillance des travaux d'utilité publique. Les premiers pas semblent chaotiques et en 1801, le préfet de Seine-et-Oise doit prendre un arrêté pour mettre fin aux «abus multipliés qui troublent la tranquillité publique, en même temps qu'ils portent préjudice à l'agriculture, à l'industrie et au commerce». Peu à peu, le service hydraulique des Ponts et Chaussées s'organise. Il entend contrôler la construction ou la transformation de tout ouvrage susceptible de modifier l'écoulement des eaux : vanne de moulin, barrage, saignée, pieu dans le lit du cours d'eau, mur ou bâtiment

en bord de rivière, pont, etc. L'instruction est lourde, voire tatillonne : demande du propriétaire au préfet, visite des lieux et rédaction d'un rapport par les ingénieurs des Ponts et Chaussées, préparation d'un «règlement d'eau» qui détaille les caractéristiques de l'ouvrage et les obligations afférentes, ouverture d'une enquête publique, promulgation officielle du règlement, enfin vérification des travaux par une nouvelle visite des lieux. Un repère légal «immuable» est posé pour permettre des contrôles ultérieurs, de l'administration comme des tiers intéressés.



Plan du service hydraulique des Ponts et Chaussées, 1849.

Réclamations Les propriétaires des ouvrages ne se précipitent pas pour se mettre sous contrôle de l'administration, ce sont souvent d'autres usagers de la rivière qui réclament une instruction, en leur nom propre ou sous forme de réclamation collective. Les parties intéressées viennent au bord de la rivière pour les visites de l'ingénieur des Ponts et Chaussées et exposent leurs desiderata. Elles s'expriment aussi dans les registres d'enquête ouverts en mairie et abondamment remplis dans certaines affaires. L'un est meunier ou



Déversoir d'un moulin de Garges, années 1900.

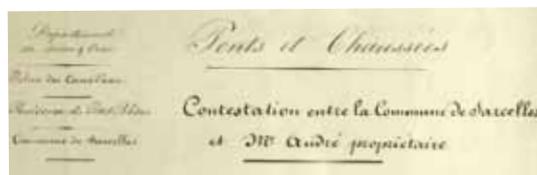
agriculteur, l'autre est industriel ou propriétaire d'un jardin d'agrément, tous n'hésitent pas si besoin à demander à leurs ouvriers ou domestiques, leurs parents ou amis, d'aller en mairie déclarer leur avis. Le ton monte parfois : on dénonce de « frivoles prétextes » ou des « voisins tracassiers », on se dit « victime d'une coterie », on accuse ses opposants de « solliciter l'adhésion d'habitants peu aisés et illettrés », on cherche l'appui de personnalités, on va jusqu'à saisir les tribunaux. Au passage, on proteste contre les « prétentions exorbitantes » des Ponts et Chaussées et la « violation du droit de propriété ». Au nom de l'intérêt public, les ingénieurs du service hydraulique font le tri entre les fausses allégations et les craintes fondées, soupèsent les préjudices et les avantages, et cherchent des compromis.

Régler les moulins Les moulins jouant un rôle majeur dans l'écoulement des eaux, les instructions qui les concernent sont suivies de très près, et d'abord par les meuniers voisins, qui redoutent de se trouver noyés sous un afflux d'eau ou d'être entravés par le manque de force motrice. « La plus petite erreur en faveur de

l'un serait énormément préjudiciable à l'autre », déclare un meunier. Le millimètre est d'ailleurs l'unité utilisée dans les règlements d'eau. Les agriculteurs aussi sont vigilants, craignant les inondations de leurs terrains ou au contraire leur dessèchement. « L'eau venant à manquer à s'infiltrer au travers des terres qui sont plantées tous les ans de légumes, il en résulterait un déficit considérable », proteste un maraîcher. Les propriétaires de maisons bourgeoises s'en mêlent parfois, pour réclamer que les eaux ne débordent pas dans leur parc. Les meuniers ne manquent pas d'être excédés, eux « qui tenaient la rivière, la considérant comme leur propriété », selon les termes du maire de Garges. Nombre d'entre eux rechignent à installer le déversoir qu'impose la police des eaux, préférant retenir les eaux selon leurs besoins plutôt que de s'en remettre à cette construction en maçonnerie régulatrice du niveau d'eau. Sur les bords du Croult, ce dispositif finit par s'imposer d'amont en aval, chaque meunier exigeant que le moulin inférieur s'en équipe à son tour. C'est à cette occasion que la plupart des moulins du pays font l'objet de leur premier règlement d'eau.



Document établi par le service hydraulique des Ponts et Chaussées, 1803.



Rapport du service hydraulique des Ponts et Chaussées, 1839.

Prises d'eau Sont également très discutées les autorisations de « prises d'eau », afin d'alimenter un lavoir, une cressonnière, une pièce d'eau, etc. Lorsque les eaux sont « rendues » sans ajouter ou enlever au débit des rivières, l'administration accorde son autorisation, au grand dam des autres usagers. « Beaucoup d'usinières ont l'air de croire que le cours d'eau est pour ainsi dire leur propriété et que nul n'a droit d'y toucher ; chaque fois qu'un propriétaire riverain veut faire une prise d'eau soit d'agrément soit d'irrigation, tous les meuniers et usinières protestent violemment, alors même que les travaux projetés ne peuvent leur causer aucun préjudice », constate le service hydraulique. En 1859, tous les meuniers de la vallée du Croult, de Goussainville à Saint-Denis, viennent signer le registre d'enquête pour s'opposer au projet de création d'une cressonnière à Goussainville, au « motif qu'il y aurait diminution dans les forces motrices de leurs moulins », et obtiennent gain de cause.

Si les meuniers et les industriels sont les plus prompts à s'opposer, les propriétaires de maisons de campagne et les agriculteurs ne se montrent guère plus conciliants. À Sarcelles, où ne coule qu'un petit ruisseau, ces mauvais partageurs sont particulièrement nombreux et chaque demande suscite des oppositions, qui parce que le volume de sa pièce d'eau diminuerait, qui parce que sa blanchisserie serait entravée. Avec la multiplication des épidémies, les prises d'eau sont aussi discutées par les hygiénistes qui désapprouvent tout ce qui nuit à l'écoulement des eaux. « Il fallait accélérer la course de ce ruisseau infect, on l'a ralenti pour ainsi dire à plaisir », déplore par exemple le médecin de Sarcelles en 1865. La crise de choléra de 1892 relance à nouveau ce débat.

Enjeux économiques Les activités mises en jeu sont souvent évoquées dans les discussions. Les industriels sont prolixes sur le sujet, surtout les établissements importants. « Nous faisons 300 000 francs d'affaire par an avec les ministères, les administrations, les établissements hospitaliers et pharmacies. Nous occupons environ 60 personnes hommes et femmes tous de Sarcelles. Depuis neuf ans, nous avons versé dans la commune de Sarcelles : loyer 33 930 francs, imposition au département et à la commune 19 000 francs, et salaire aux ouvriers et ouvrières de Sarcelles 341 868 francs. La mise à exécution du projet du préfet aurait pour résultat immédiat la chute de l'établissement », déclare le directeur de la cotonnerie en 1900, lorsque l'administration envisage de limiter l'usage des prises d'eau à 48 heures par semaine, pour répondre aux inquiétudes sur les difficultés d'écoulement du Petit Rosne.

Les propriétaires de maisons de campagne ne sont pas en reste : « La propriété serait on ne peut plus dépréciée si cet arrêté était admis car il porterait de gros préjudices à la vaste pièce d'eau qui est la principale attraction du parc. La locataire paie de grosses redevances à l'État, emploie beaucoup de personnes à Sarcelles tant au point de vue de l'entretien du parc que de l'entretien des constructions, enfin les dépenses journalières de table pour cette grande famille font activer le commerce de Sarcelles ». Ces considérations comptent dans les avis que les maires rendent lors des enquêtes publiques, comme dans les rapports rédigés par le service hydraulique et les décisions prises par le préfet. Le projet de nouvelle réglementation des prises d'eau sarcelloises est par exemple abandonné, à la demande de la municipalité qui propose un compromis : la levée des barrages pendant la seule nuit du samedi au dimanche. ●

Eaux folles

À cette époque, on distingue les « eaux ordinaires » des « eaux folles », provenant de pluies d'orage et de la fonte des neiges. Les riverains du Petit Rosne en sont particulièrement menacés : « Dans les temps ordinaires, cette rivière n'a que dix ou douze pouces en profondeur, quelques fois moins, elle est donc habituellement pacifique. Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi. À des intervalles plus ou moins longs, parfois très rapprochés et que l'on voit se renouveler plusieurs fois en une même année, ainsi que cela vient d'arriver en 1838, le Petit Rosne grossit et déborde ». Les inondations de 1820, 1835, 1841, 1886, 1926 et 1940 semblent aussi très dévastatrices.

Le maire de Sarcelles décrit même des crues annuelles aux conséquences désastreuses : « Les eaux refluent et débordent sur les deux rives et noient les maisons du côté ouest de la grande route, de telle sorte que les habitants sont obligés d'abandonner le rez-de-chaussée et de se réfugier au premier étage, cette rue elle-même ainsi que le pont étant submergés sur une longueur de près de 100 mètres. La circulation se trouve interrompue, les champs et jardins ravinés, les habitations rendues humides et malsaines et enfin la vie des habitants parfois compromise. Tels sont les inconvénients et les dangers qui se répètent chaque année, surtout en hiver, plus ou moins selon l'état atmosphérique ».

Les Sarcellois incriminent le pont de la grande route et ne cessent de demander que l'administration – qui en est propriétaire – le reconstruise avec une arche plus grande pour mieux laisser passer les eaux folles, sans succès. Elle se montre plus sévère avec les autres propriétaires d'ouvrages. À Garges, un blanchisseur doit par exemple supprimer son barrage en 1827, se trouvant privé d'eau par la réclamation d'un propriétaire riverain submergé, tandis qu'à Sarcelles, en 1839, divers ouvrages établis dans le cours d'eau pour agrémenter le parc de Miraville sont détruits, après les plaintes de la municipalité pour des inondations répétées de la ruelle de Giraudon.



Inondation à Sarcelles, 1926.



Protéger des pollutions

Pour limiter le déversement d'eaux infectes et de matières nuisibles dans les cours d'eau, des réglementations et des dispositifs se mettent peu à peu en place, au gré des protestations. Leur efficacité est toutefois très relative.

Méfais industriels Ce sont les rejets industriels qui retiennent d'abord l'attention, surtout à partir des années 1860. Les ateliers et usines qui par leur activité altèrent la rivière sont a priori soumis à autorisation préfectorale, en vertu de la police des eaux ou de la loi des établissements dangereux, insalubres et incommodes. Une enquête dite « de commodo et d'incommodo » est menée dans le voisinage, complétée parfois par l'avis du Conseil départemental d'hygiène ou du service hydraulique des Ponts et Chaussées. Les propriétaires de maisons de campagne ne manquent pas de manifester leur opposition à toute activité dégradant les cours d'eau, au nom de la salubrité ou de la préservation de la valeur de leur propriété.

Ils sont parfois soutenus par les maires, du moins ceux qui perçoivent le développement industriel comme une nuisance. Cela semble avoir été le cas à Garges, obtenant par ses protestations la ferme-

ture de la fabrique de colle forte et de blanc de céruse, en 1840, puis celle de la fabrique de toiles goudronnées en 1866 – cette fois pour des nuisances olfactives. Sarcelles semble se montrer plus tolérante, il est vrai avantagée par une séparation spatiale des activités : la villégiature plutôt en amont, l'industrie plutôt en aval. Plus encore que les bourgeois ou les maires, les professionnels de la rivière protestent vivement contre les établissements qui altèrent les eaux. Ces meuniers, maraîchers, cressonniers, blanchisseurs et autres usiniers savent s'organiser pour réclamer, se déplaçant de commune en commune pour signer les registres d'enquête ou des pétitions.

Protéger l'activité Le développement industriel de la banlieue parisienne étant considéré du plus haut intérêt, l'administration entend le mettre à l'abri des plaintes abusives. Elle ne refuse ou retire son



L'usine à gaz de Sarcelles, qui déverse dans le Petit-Rosne ses eaux résiduaires par un fossé d'égout, années 1900.

Pétition d'habitants de Garges
contre les rejets des industriels
dans le Croult, 1893.

autorisation qu'en dernier recours, et préfère demander aux établissements de réduire leurs nuisances par des prescriptions techniques : créer des bassins de décantation, précipiter l'épuration par l'emploi de produits chimiques, etc. Le Conseil départemental d'hygiène débat sur ces procédés, organise des expériences, établit

des listes d'activités polluantes à surveiller de près.

D'après le premier arrêté préfectoral réglementant le déversement des eaux industrielles dans le Croult et ses affluents, promulgué en 1867, ce sont les corroyeurs, teinturiers, fabricants de fécule et d'amidon.

Ce travail est mené au gré des protestations, et tout particulièrement de celles des professionnels. « Il est du devoir de l'autorité de protéger les industriels qui donnent des travaux à la classe ouvrière, mais encore faut-il que cette protection ne soit pas dangereuse pour d'autres industries », explique le Conseil départemental d'hygiène. L'administration sait se montrer compréhensive avec les pollutions jugées mineures. Ainsi elle impose aux blanchisseries de Sarcelles des procédures d'épuration dans les années 1890, avant de reconnaître que ces « charges nouvelles sont trop onéreuses pour des petits ateliers ». Le seuil de tolérance des rejets industriels se modifie peu à peu : le Conseil départemental d'hygiène déclare de plus en plus souvent que les eaux du Croult ne sauraient être considérées comme propres à la consommation, alors qu'elles constituaient la base de l'approvisionnement en eau potable dans nombre de communes pendant la première moitié du XIX^e siècle.

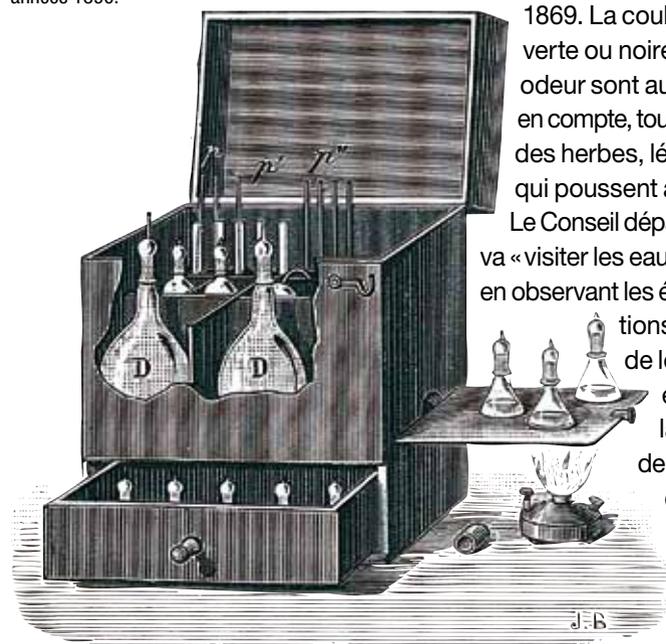
Inventer des procédés Les techniques d'épuration sont encore en train de s'inventer. La féculerie de Gonesse infecte par exemple le Croult avec « un limon puant, gras et gluant » à la fin des années 1850, suscitant de vives protestations de tous les professionnels de la rivière et des maires, jusqu'à Saint-Denis. On la somme d'installer un bassin de décantation pour filtrer ses eaux de fabrication et son jus de pomme de terre avant déversement dans le Croult, et de répandre les résidus de ces bassins dans les champs. Le féculier s'exécute, mais le dispositif ne suffit pas à régler le problème, complexe puisque ce sont 150 000 litres d'effluents qui doivent être traités journalièrement. D'autres essais suivent, sans succès. Finalement, un spécialiste des pollutions des rivières, Gérardin, met au point en 1869 un procédé efficace, en répandant les effluents de la féculerie sur un terrain préalablement drainé ; la technique est pionnière et vaut à son inventeur une belle réputation.

Les rejets de chaque activité sont spécifiques et nécessitent des traitements particuliers qu'il faut élaborer : chlore et soude des blanchisseries, colorants des teintureries, acide chlorhydrique et matières organiques des sucreries, vinasses des distilleries, particules de plombs de la fabrique de blanc de céruse de Garges, ammoniac de l'usine à gaz de Sarcelles – qui est installée en retrait de la rivière, mais y déverse ses eaux résiduelles par un fossé d'égout à ciel ouvert. Il faut aussi souvent solliciter la participation des agriculteurs pour se débarrasser des résidus de la filtration ou de l'épuration, et ceux-ci hésitent parfois à faire des essais qui peuvent ruiner leur récolte.



Premier règlement interdisant le déversement de matières nuisibles dans la rivière, 1867.

Nécessaire pour l'analyse bactériologique des eaux, années 1890.



Visiter les eaux Les analyses sont d'abord très rares, et c'est par l'observation que sont détectées les pollutions. « Il n'existe pas de meilleur moyen de fixer le caractère d'une eau que de constater si dans cette eau peuvent vivre les poissons et les plantes aquatiques », explique l'Académie des sciences en

1869. La couleur de l'eau – bleue, verte ou noire –, sa limpidité, son odeur sont aussi des critères pris en compte, tout comme l'apparence des herbes, légumes ou cressons qui poussent au bord de la rivière.

Le Conseil départemental d'hygiène va « visiter les eaux » : il longe la rivière en observant les éventuelles modifications des cours d'eau et de leurs rives, en amont et en aval des installations susceptibles de polluer.

Les résultats de ces investigations sont d'autant plus limités que les usiniers « cherchent à dissimuler les incon-

venients qui résultent de leur exploitation ». Parfois, les avis divergent sur les responsables de « l'infection des eaux ». Peu à peu, la démarche se fait plus scientifique. « Il faut faire l'analyse des eaux avant de les visiter, car la visite des lieux ne donne en elle-même que l'apparence des choses », écrit le service hydraulique en 1895. Encore faut-il avoir les moyens de multiplier les analyses pour faire le tri entre les multiples sources de pollution, et les crédits semblent bien maigres.



Latrines installées sur le Croult, années 1940.

Problème des égouts À la fin du XIX^e siècle, les méfaits industriels ne sont plus les seuls incriminés. « L'infection des eaux est due à tous les apports que le Croult reçoit dans son parcours : eaux de pluie entraînant des boues, eaux ménagères, eaux industrielles provenant de plusieurs localités et de plusieurs usines », déclare le Conseil départemental d'hygiène. La pollution du Petit Rosne est aussi considérée comme « une œuvre collective ». « En l'absence de tout système d'égout, le Rosne doit recevoir en fin de compte les eaux résiduaires et les déjections de la plus grande partie de Sarcelles », constatent des médecins en 1892. À Garges, le maire se plaint régulièrement des latrines établies sur la rivière. Là où il y a un réseau d'égouts, ce n'est guère mieux. À partir de 1902, Gonesse entreprend la construction d'un réseau d'égouts, rejetant les eaux ménagères sans traitement préalable dans le Croult. Des fosses d'aisance s'y déversent aussi et l'odeur est si pestilentielle que le maire doit prendre un arrêté en 1914 pour interdire ces pratiques. Le service hydraulique se préoccupe de plus en plus du déversement des eaux pluviales et ménagères, croissant avec le développement des lotissements. Des conventions de rejet sont établies avec quelques promoteurs, imposant la construction de chambres de dessablement pour retenir les

boues des eaux pluviales et de bassins de décantation pour épurer les eaux usées. La ville de Gonesse est aussi invitée dans les années 1920 à traiter les eaux de ses égouts avant leur déversement dans la rivière.

Impuissance Inventer et prescrire des procédés est loin d'être suffisant. Les industriels rechignent à créer les installations ou les utilisent sans grande conviction. « Les bassins de décantation dont l'entretien constitue de lourdes charges pour l'industrie ne sont pas toujours maintenus dans l'état où la clarification des eaux l'exigerait », déplore le service hydraulique. Parfois, les industriels travestissent la réalité : « Les évacuations se font souvent la nuit, ou par des conduites posées clandestinement qu'il est difficile de découvrir ». Le service hydraulique n'a pas non plus les moyens de surveiller les rivières. Certains établissements doivent être de nombreuses fois rappelés à l'ordre. La féculerie de Gonesse fait par exemple reparler d'elle en 1881. Alerté par des plaintes, le Conseil départemental d'hygiène se rend sur place et constate que la fabrique n'applique pas les prescriptions. Il faut plusieurs fermetures administratives pour imposer un traitement plus satisfaisant des eaux résiduaires et les réclamations cessent dans les années 1890. Une enquête

de 1909 incrimine à nouveau la féculerie, considérée comme « principale cause de contamination » aux côtés de la distillerie de Goussainville, la fonderie de suifs du Thillay et la laverie de varechs de Gonesse. Malgré la mise en demeure du préfet, un seul de ces établissements s'exécute. « Notre service s'efforcera de réprimer ces déversements », déclare alors l'ingénieur, « malheureusement, en l'état actuel de la législation, les pénalités qui frappent ces déversements sont presque insignifiantes et découragent la répression plutôt que les délinquants ».

Les industriels ne sont pas les seuls à commettre des « irrégularités » : les rapports d'enquête dénoncent aussi les égouts communaux ou privés déversés sans épuration, les latrines installées par des particuliers au-dessus des cours d'eau, les détritiques jetés par les habitants, néanmoins mieux tolérés car considérés comme moins nuisibles. À défaut de pouvoir restreindre les pollutions, l'administration dresse des constats de plus en plus accablants sur la dégradation des eaux du Croult et du Petit Rosne. ●

Article paru dans
la Tribune de
Seine-et-Oise,
1904.



Épuration naturelle

Les eaux des rivières ont la capacité de s'épurer naturellement, grâce à des phénomènes physicochimiques, telles que la filtration et l'oxydation, et grâce aux organismes vivant dans le milieu aquatique – bactéries, algues, plantes, arbres, poissons ou insectes – qui consomment peu à peu les substances indésirables. La pollution persiste toutefois lorsque les matières nuisibles dépassent un certain seuil de concentration. L'auto-épuration est par exemple moins opérante lorsque le débit des cours d'eau se réduit en été, ou lorsque les effluents ont un volume important. Elle est aussi entravée lorsque l'eau contient des substances particulièrement toxiques, non biodégradables.



Nettoyer la rivière

Parmi toutes les questions agitant le monde de la rivière, le curage devient la plus polémique. Autrefois réalisé par les meuniers, ce travail d'entretien peine à être partagé. Ces difficultés contribuent à dévaloriser les cours d'eau.

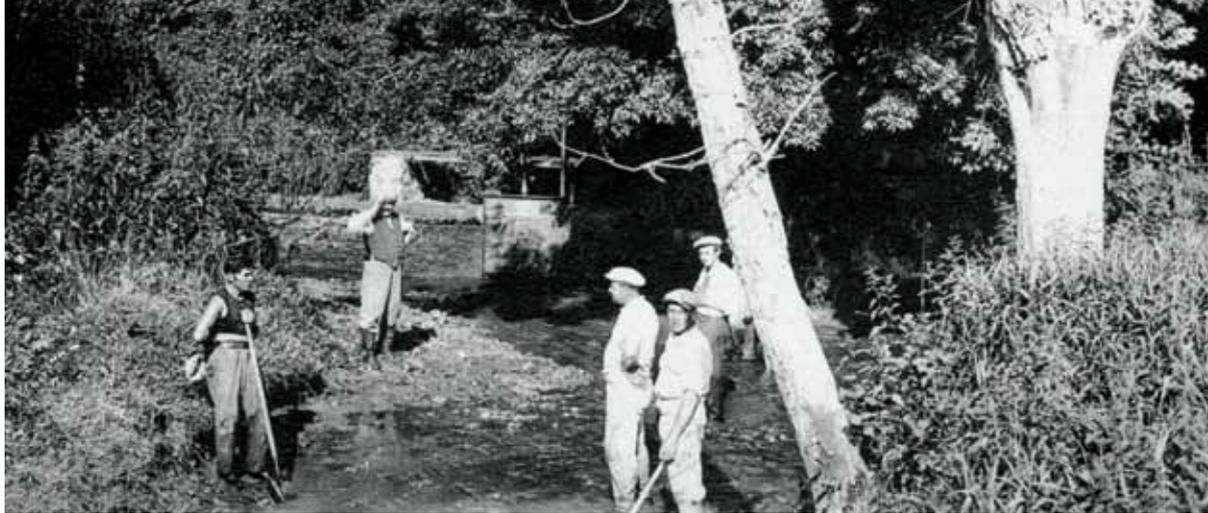
Des raisons de curer La rivière doit être régulièrement nettoyée pour être débarrassée de tout ce qui entrave l'écoulement des eaux : herbes, arbustes et vases, ainsi que matières et détritiques déversés par les industriels ou les habitants. Cet entretien appelé « curage » ne doit pas être négligé, sinon le cours d'eau prodigue plus difficilement ses bienfaits, voire se transforme en menace. La liste des conséquences peut être longue : force des moulins réduite, renouvellement difficile des eaux des pièces d'agrément, terres agricoles submergées ou au contraire asséchées, berges qui se rompent ou sources qui tarissent sous l'effet des eaux cherchant une nouvelle issue, fontaines, lavoirs ou maisons inondés, poissons qui meurent...

Avec la montée des préoccupations hygiénistes, le curage est aussi de plus en plus perçu comme un gage de salubrité, d'abord par la population bourgeoise, puis par un cercle plus large d'habitants. « L'intérêt général qu'offrent les travaux de curage est incontestable, d'abord au point de vue de la salubrité et la prospérité du pays, parce qu'ils

donneront à la rivière un écoulement qu'elle n'avait plus et feront cesser la cause d'éloignement et de répugnance pour toute personne tentée de se fixer à Sarcelles, que l'aspect sale et paraissant malsain de la rivière faisait fuir le pays », explique par exemple le maire de Sarcelles en 1873.

Fête du curage Jusqu'à la Révolution, ce sont les meuniers qui ont procédé au curage des rivières, avec le concours des riverains – bourgeois et agriculteurs, puisqu'il n'y avait encore que peu d'industriels. Les premiers se chargeaient de faucher les herbes et d'enlever les boues, tandis que les seconds s'occupaient de préparer les berges à recevoir les boues extraites du lit de la rivière – celles-ci ne doivent pas retomber dans le cours d'eau –, puis de les emmener dans les champs où elles constituent un excellent engrais.

Le curage était mené avec un grand soin et donnait même lieu à une fête, comme le raconte le maire de Garges en 1897, après une enquête sur les coutumes d'antan : « Quand tous les ans, le moment du curage arrivait, il commençait en amont et se poursuivait de moulin en moulin jusqu'à la limite du cours d'eau au moulin de Dugny. Chaque meunier, son tour venu, réunissait le plus de travailleurs possibles, c'était en général tous les jeunes gens du pays. On mettait la rivière à sec, autant que faire se pouvait, le curage se faisait à la pelle et le meunier à cheval activait ses travailleurs, son intérêt étant que la besogne soit vivement menée. Le curage fait, les jeunes gens allaient en outre faire une quête chez les riverains possesseurs de jardins ; le soir il y avait un petit banquet et on dansait après. Le curage ainsi fait devenait une petite fête pour le pays et tous les vieux s'en souviennent encore ».



Curage d'une rivière en région parisienne, années 1900.

Vives querelles Cette organisation se détériore, dès le début du XIX^e siècle au bord du Petit Rosne, quelques décennies plus tard au bord du Croult. Les plaintes sur l'absence de curage ou sa mauvaise exécution se multiplient. Pour y remédier, l'administration tente d'impliquer plus étroitement les riverains. Ceux-ci protestent, arguant que l'entretien de la rivière relève « de temps immémorial » des meuniers et que les moulins sont les seuls à en tirer avantage. Avec la pollution croissante, la riveraineté est de plus en plus qualifiée d'inconvénient : « L'état actuel de ce cours d'eau, au lieu de donner de la valeur à la propriété, ne peut maintenant que la déprécier ». Quant aux meuniers, ils approuvent l'idée d'une nouvelle organisation du curage et s'irritent des propos des riverains affirmant ne tirer aucun avantage de la rivière. Ils dénoncent le rôle des rejets industriels dans l'envasement du cours d'eau et mettent en avant la crise de la meunerie. À partir de 1870 les moulins de Sarcelles cessent de fonctionner, laissant les riverains s'occuper seuls du curage du Petit Rosne. Mais les querelles s'enveniment au bord du Croult. L'administration se plaint de cette « question irritante dont la discussion ne s'est que trop prolongée, aux dépens de l'agriculture, de l'industrie et de la salubrité publique ». Non seulement elle ne parvient pas à concilier les points de vue, mais elle attise la discorde par les enquêtes publiques qu'elle organise et par ses

passages en force pour entretenir malgré tout la rivière. « L'animosité entre les meuniers et les riverains a atteint une acuité toute particulière depuis le dernier curage qui a été exécuté d'office aux frais des riverains », déplore le maire de Garges en 1893. Les municipalités, d'abord rangées du côté des riverains, assouplissent leur position devant l'urgence du règlement des litiges, tant pour calmer les esprits que pour remettre en état le cours d'eau : « La rivière est devenue un cloaque ».

Difficile association Pour l'administration, la solution est de créer une association syndicale constituée de propriétaires d'usines et de terrains riverains, qui l'aiderait à concilier les points de vue des personnes intéressées au curage du Croult et de ses affluents, et à répartir les frais de l'entretien qu'elle envisage de confier à un entrepreneur, sauf pour les propriétaires qui voudraient s'en occuper eux-mêmes. L'enquête publique et la commission provisoire organisées en 1853 pour finaliser ce projet concluent à une incompatibilité des intérêts, tant les oppositions sont vives. Les registres se couvrent de nombreuses déclarations rejetant le projet d'association. De nouvelles tentatives sont faites, en proposant cette fois de créer des associations différentes pour le Croult et ses affluents, en 1855, 1864 et 1867, sans plus de succès. Renonçant à créer un syndicat pour le Petit Rosne, l'administration poursuit ses efforts

du côté du Croult. Les essais de 1885 et 1893 restent aussi infructueux et poussent les querelles à leur comble. En 1897, une Commission exécutive du curage du Croult est créée par voie administrative et se réunit pour fixer le mode de répartition des dépenses de curage.

Après quelques séances houleuses et la démission successive de deux présidents, elle cesse de fonctionner. L'administration décide de la reconstituer en 1904 et de lui soumettre un projet de répartition des dépenses. Après moult discussions, la Commission exécutive peut enfin organiser un premier curage en 1906 et fonctionne cahin caha jusqu'à la seconde guerre mondiale, sinon avec beaucoup d'efficacité, du moins dans un climat plus apaisé. Elle est composée d'une dizaine de membres, choisis pour leur représentativité des diverses catégories d'acteurs et des différentes communes.

Épineuse question « Le curage devrait être une charge entièrement communale, comme toutes celles qui ont un rapport avec des objets d'utilité pour toute une commune, comme les églises, les abreuvoirs, les lavoirs publics, les fontaines en considérant que le passage d'un cours d'eau vivifie cette commune », explique l'ingénieur des Ponts et Chaussées en 1808. En l'absence d'une telle législation, il faut tenter de départager les intérêts privés : « Il est difficile d'établir avec précision le degré d'utilité du curage pour les meuniers d'une part, et les propriétaires riverains de l'autre ». Avec la multiplication des activités économiques au bord des rivières, s'impose une troisième catégorie, celle des déversants, qui contribuent à l'envasement du cours d'eau par le rejet d'eaux impures : fabriques, blanchisseries, etc. Dans les années 1930, des lotissements sont aussi mis à contribution pour le rejet de leurs ruissellements. C'est donc un subtil

équilibre qu'il faut trouver pour régler l'épineuse question de la répartition des frais de curage. Pour réduire le montant des taxes demandées aux différents acteurs et prendre en compte « l'intérêt général au point de vue de la salubrité », les communes sont invitées dès 1906 à attribuer à la Commission exécutive du Croult des subventions, d'un montant variable selon qu'elles déversent dans la rivière leurs égouts ou non.

Entretien insuffisant Le versement de ces aides n'étant pas obligatoire, certaines municipalités refusent de payer leur quote-part lorsqu'elles ne sont pas satisfaites des travaux de curage. Le recouvrement des taxes auprès des riverains soulève d'innombrables difficultés, avec le morcellement croissant des terrains et les changements de plus en plus fréquents des propriétaires. Ceux-ci ne manquent pas de protester contre l'insuffisance du travail réalisé en échange de leur participation financière. L'entretien est d'autant moins satisfaisant qu'il faut laisser aux meuniers et riverains le choix de procéder eux-mêmes au curage, ce qui nuit à un travail d'ensemble sérieux. La main-d'œuvre pour ces travaux pénibles n'est pas non plus aisée à trouver, même si le curage à la pelle est abandonné pour le curage à la drague, une méthode plus rapide mais aussi moins efficace. Son prix augmente, renforçant les difficultés.

On se plaint ici que l'entretien de la rivière n'a pas été fait depuis des années, là qu'on s'est contenté de « déranger la vase de place », ailleurs que les berges ont été mal préparées. Dans ces conditions, l'état du Croult est souvent dégradé. Du côté du Petit Rosne, c'est à peine mieux. Si on parvient tant bien que mal à curer sur le territoire sarcellois, il n'y a aucune entente avec les communes situées en aval et en amont pour procéder avec méthode. ●

Rivières dévalorisées

Cette incapacité à mener ensemble le nécessaire travail d'entretien conforte la dépréciation des rivières. Abandon des maisons de campagne, fermeture des moulins, déclin des blanchisseries, diminution des cressonnières et des cultures maraîchères, baisse de fréquentation des abreuvoirs et des lavoirs, le Croult et le Petit Rosne sont de moins en moins attractifs. Signe de ce désintérêt croissant, les registres d'enquête, couverts de dizaines de déclarations à la fin du XIX^e siècle, sont de plus en plus vides pendant l'entre-deux guerres. Certes, les loisirs populaires au bord de l'eau

se développent. Certains habitants ne renoncent pas non plus aux anciens usages, comme ce « groupe de ménagères » de Sarcelles protestant en 1937 contre des rejets industriels les empêchant de se servir de l'eau du Petit Rosne pour leurs « soins de ménage ». Mais c'en est fini de l'âge d'or des rivières, lorsque les cours d'eau étaient désignés comme des richesses et disputés par de multiples usagers. Et c'est dans l'indifférence que se propage l'idée de les réduire à la seule fonction d'égout. Depuis 1909, les ingénieurs des Ponts et Chaussées élaborent un projet de réseau d'assainissement pour toute

la Seine-et-Oise, en relation avec leurs collègues du département de la Seine, faisant aboutir aux rivières des kilomètres de canalisations. À leur initiative est créé en 1932 le Syndicat intercommunal « pour l'assainissement des vallées du Croult, du Petit Rosne et de leurs affluents et la création éventuelle d'un réseau d'égouts », auquel adhèrent Arnouville, Garges, Sarcelles et Villiers-le-Bel. S'il ne parvient pas à des réalisations, faute de crédits, il réunit déjà une dizaine de municipalités ralliées à l'idée de sacrifier les rivières – ou du moins ce qu'il en reste – sur l'autel de l'hygiénisme.



La piscine de Garges, années 1980.

La révolution moderne

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le branle-bas sanitaire voulu par les hygiénistes devient enfin réalité. L'eau est enfouie dans des canalisations et ne se montre plus qu'aux fins de loisirs ou de délectation.

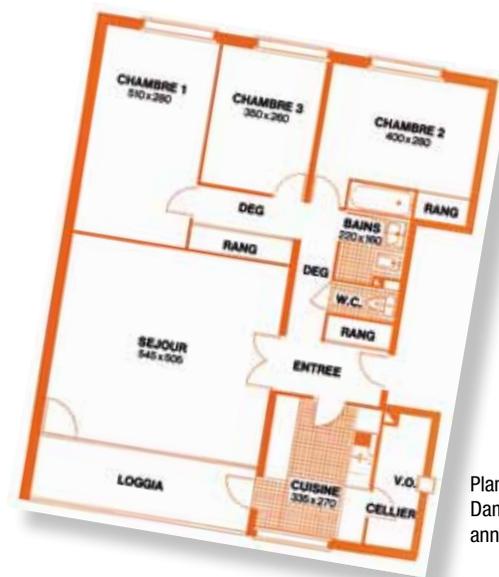


Triomphe du confort moderne

En matière de confort, le pavillon des lotissements n'offrait guère d'amélioration par rapport à la maison des villages. Après la seconde guerre mondiale se construisent des logements d'une conception totalement nouvelle, qui bouleversent les normes d'hygiène.

Crise du logement La crise du logement est le problème n°1 en France dans les années 1950, en particulier en région parisienne, où près de la moitié des familles vivent à l'étroit. Nombre de ménages sont obligés d'habiter à l'hôtel, dans un taudis, voire dans un bidonville. Les destructions de la guerre, le baby-boom, l'amplification de l'exode rural, la multiplication des immigrations de travail sont autant de facteurs qui ont aggravé la pénurie de l'entre-deux-guerres. Le manque de confort est aussi déploré : en 1954, neuf logements sur dix n'ont pas de salle de bain, sept logements sur dix ne disposent pas de WC intérieurs, quatre logements sur dix n'ont pas l'eau courante. Cette situation semble inacceptable alors que la France est en train de se moderniser à grands pas, dans ce contexte des Trente Glorieuses, comme on appelle les trois décennies d'essor économique et de progrès social qui suivent la seconde guerre mondiale.

Boom de la construction Avec la médiatisation croissante du problème des « mal logés » – l'appel de l'abbé Pierre, en 1954, fait notamment beaucoup de bruit –, l'État s'empare de cette question et prend d'importantes mesures en faveur de la construction de logements : création de « l'aide à la pierre » et du « 1% patronal », vastes programmes d'habitat social, aide à l'industrialisation des procédés de construction, etc. Les chantiers se multiplient en région parisienne, édifiant en un temps record des grands ensembles, selon le nouveau modèle d'habitat prôné par cette politique du logement. Des petits immeubles collectifs et des pavillons individuels sont aussi construits. Arnouville, Garges, Sarcelles et Villiers-le-Bel étant proches de Paris et possédant encore de nombreux champs qui peuvent être reconvertis en terrains à bâtir, 32 000 logements y sont édifiés entre 1954 et 1982, soit quatre fois plus que le nombre de logements existants. 85% d'entre eux sont dans des grands ensembles.



Plan d'un logement de Dame Blanche à Garges, années 1960.

Moderne et hygiénique Le modèle des grands ensembles permet non seulement de construire vite et à bas prix, mais aussi de moderniser l'habitat. Il s'inspire des théories audacieuses des architectes du Mouvement moderne, en particulier de Le Corbusier, et s'élabore en réaction contre les taudis insalubres et les lotissements défectueux qui ont pullulé en région parisienne et auxquels sont attribués de nombreux maux. Vastes fenêtres qui font entrer l'air et la lumière dans les appartements, pièces fonctionnelles et installations sanitaires qui assurent confort et bien-être, espaces verts qui offrent la nature à proximité des logements, organisation rationnelle du quartier qui sépare l'habitat des autres fonctions et qui facilite l'installation des réseaux, tout est pensé pour une vie saine et moderne. L'amélioration des logements, prônée par les hygiénistes depuis plus d'un siècle, trouve enfin une mise en application massive, en s'articulant aux valeurs phares des Trente Glorieuses que sont la rationalité, la fonctionnalité et la modernité.

Confort pour tous Des immeubles de plus ou moins grand standing sont construits dans les grands ensembles, afin que différentes classes sociales puissent s'y installer : là ce sont des logements sociaux, avec des loyers modérés, ici, ce sont des résidences vendues en copropriété, parfois luxueuses. Mais du plus modeste au plus chic, du plus petit au plus grand, tous les appartements ont une cuisine, une salle de bain, des WC, un chauffe-eau, et sont raccordés aux réseaux d'eau et de tout-à-l'égout.

Les petits immeubles collectifs, tels que «les briques rouges» d'Arnouville et de Villiers-le-Bel, obéissent aux mêmes règles. C'est également le cas de tous les pavillons construits avec les primes et les prêts de l'État, soumis au respect de normes strictes. Les plans-types édités par le ministère de la Reconstruction et



Salle de bain à Arnouville, 1951.

de l'Urbanisme favorisent l'adoption d'une même organisation : la cuisine placée près de la porte d'entrée, formant avec la salle de séjour un « bloc jour » voué à la vie en société, la salle de bain et les WC constituant avec les chambres un « bloc nuit » dédié à la vie privée. Quant aux anciens logements, leurs propriétaires les équiperont peu à peu d'installations sanitaires. Comme dans le reste de la France, neuf sur dix n'ont pas de salle de bain et sept sur dix pas de WC intérieurs en 1954, mais ils s'alignent progressivement sur les nouvelles normes. ●



Généralisation de l'eau courante

L'eau courante s'impose dans les nouveaux logements comme dans les anciennes habitations. Les réseaux de distribution s'étendent dans toutes les rues, les bornes-fontaines sont supprimées et les infrastructures se renouvellent pour faire face à ce boom de l'eau.

Quadriller les villes En 1954, lorsque démarre la construction des nouveaux programmes immobiliers, trois logements sur dix n'ont toujours pas l'eau courante et de nombreuses rues du pays ne sont pas encore canalisées. Dans les villages de Sarcelles et Villiers-le-Bel, l'extension du réseau se poursuit de quelques centaines de mètres chaque année, grâce aux travaux financés par le Syndicat des communes de banlieue pour les eaux et par les particuliers. Dans les lotissements, ce sont les Associations syndicales autorisées qui installent les conduites manquantes, toujours avec l'aide de l'État, heureusement accrue par une loi de 1952 pour soulager les dépenses des habitants, et parfois complétée par le soutien des municipalités. Dans les années 1970 peut enfin s'achever le quadrillage des villes. Parallèlement à leur extension, les réseaux s'unifient. Les canalisations des systèmes de distribution des lotissements sont absorbées dans

les réseaux publics. Forages ensablés, pression insuffisante, conduites vétustes, la plupart des réseaux privés sont en effet à bout de souffle. Seuls trois d'entre eux perdurent, au Cottage à Arnouville, aux Charmettes et Charmettes-extension à Villiers-le-Bel.

Dernières bornes-fontaines Les municipalités intensifient leurs efforts pour supprimer les bornes-fontaines. Elles rappellent aux propriétaires récalcitrants que toute habitation située dans une rue canalisée doit être raccordée, en vertu du règlement sanitaire départemental de 1950. À Sarcelles et Villiers-le-Bel, les habitants les plus modestes se voient proposer un système d'étalement des frais de branchement. Malgré tout, les réticences restent fortes et les élus hésitent à priver les habitants d'eau. «Au siècle de l'hydrothérapie et de la bombe à hydrogène, au moment même où le Salon des arts ménagers propose à notre convoitise tant d'appareils perfectionnés, de nombreuses ménagères continuent à faire la corvée d'eau», déplore



Installation de canalisations du Syndicat des communes de banlieue pour les eaux en région parisienne, 1958.

le bulletin municipal, « allons, un bon mouvement, aidez-nous à faire de Sarcelles une commune agréable et propre ». Il faut attendre les années 1960 pour que ferment les dernières bornes-fontaines dans les trois villes – Arnouville ayant réglé cette question en 1930. À Villiers-le-Bel, huit sont encore en service en 1963. À cette époque, 250 logements de la commune n'ont toujours pas l'eau courante, parce qu'ils n'ont pas été raccordés par leurs propriétaires ou parce qu'ils sont situés dans une rue non canalisée ; ce n'est que dans les années 1970 que l'eau est distribuée dans toutes les habitations.

Nouvelles infrastructures Les capacités de distribution sont renouvelées pour faire face à l'apport massif de nouvelles populations et à l'accroissement de la consommation en eau : celle-ci est en moyenne de 150 litres par personne et par jour dans les logements dotés du confort moderne. Un château d'eau d'une capacité de 1 000 m³ est construit à Arnouville en 1960. À Garges, ce sont deux réservoirs géants qui sont bâtis en 1961 et 1970, de 2 500 m³ et d'une hauteur de 41 mètres, nécessaire pour distribuer l'eau dans les derniers étages des nouvelles tours. Quatre forages sont aussi réalisés en 1961, 1964 et 1973. Quant au Syndicat des communes de banlieue et à la Compagnie générale des eaux, ils sont confrontés à une demande croissante qui est loin de se résumer à celle de Sarcelles et de Villiers-le-Bel : entre 1950 et 1973, la population des localités desservies augmente de 56% et la quantité d'eau distribuée de 160%. Les infrastructures sont adaptées : modernisation et extension des usines prélevant l'eau des rivières, adoption de procédés de filtration physicochimique pour le traitement des eaux – appelée aussi filtration rapide –, renforcement du diamètre des canalisations, construction de nouveaux châteaux d'eau – dont un à Villiers-le-Bel de 6 000 m³ en 1968. ●

Construction du château d'eau d'Arnouville, 1960.



Menace de pénurie

Le boom de la consommation d'eau est tel qu'une vague de chaleur suscite une pénurie en juillet 1957. « Le Syndicat des communes de la banlieue de Paris avertit tous les usagers de la menace qui pèse sur eux d'une grave crise de l'eau », déclare une lettre ouverte, « ces jours ci, l'eau a manqué à des dizaines de milliers d'abonnés, à des boulangers, à des cliniques, à des usines ». Le projet d'adduction « Vals de Loire » est relancé. Cette idée d'amener l'eau de la Loire jusqu'en région parisienne date de 1911, année de forte sécheresse qui souleva la question de l'insuffisance des ressources de la capitale et de sa banlieue. Étudié puis mis en sommeil, déclaré d'utilité publique en 1931, oublié pendant la guerre, relancé à la fin des années 1950, ce projet se heurte à de nombreux obstacles : difficultés financières, oppositions des riverains de la Loire, polémiques avec les partisans de la construction de barrages-réservoirs sur la Seine, et il ne verra pas le jour. Quant au Syndicat des communes de la banlieue, il parvient à faire face à l'urbanisation galopante en multipliant par deux ses capacités de production en une quinzaine d'années. Le manque d'eau est devenu intolérable.



Propres comme des sous neufs

La généralisation du confort moderne transforme en profondeur les manières de se laver, tout comme les façons de faire sa lessive et d'entretenir son logement. La propreté devient une valeur partagée par tous.

Propreté à volonté Le confort moderne est unanimement apprécié. « Je suis arrivé à Villiers-le-Bel par le modernisme. On était vachement heureux d'avoir une salle de bain », rapporte un des premiers habitants du grand ensemble Les Carreaux. « C'est Versailles », disent certains, tant les commodités sanitaires leur semblent exceptionnelles, au même titre que la taille des appartements. À chaque espace sa fonction, et une pièce est toute entière dédiée à la toilette. Qu'elle soit équipée d'une douche, d'une baignoire-sabot ou d'une baignoire, la salle de bain permet un lavage complet des corps dans un espace privé, à l'abri des regards. Elle est vite adoptée et les manières de propreté se transforment. « Pour l'hygiène, c'était formidable ! On pouvait prendre une douche tous les jours, et même plusieurs fois par jour ! », raconte Jean, un des premiers résidents de Dame Blanche, à Garges. Les habitants encore privés de ce confort et toujours fidèles aux

manières d'antan se sentent à la traîne : « On n'avait pas les mêmes règles d'hygiène que maintenant. Pour nous c'était naturel de ne se laver que le bout du nez. Et en quelques années la mentalité des gens a évolué ».

Lessives automatiques Les arts ménagers, mis à la mode depuis les années 1920, font leur entrée dans les logements populaires dans les années 1950. Les magazines féminins et le Salon des arts ménagers font la promotion de ces appareils au service d'une maison plus hygiénique et d'un travail domestique plus rationnel, sans compter qu'ils sont un créneau porteur pour l'industrie. Malgré la hausse des salaires ouvriers, les familles ne peuvent s'équiper que progressivement : « Ça coûtait très cher dans le temps, alors il fallait acheter petit à petit, et à crédit ». Ce n'est que dans les années 1960 que



se généralise le lave-linge, après le réfrigérateur et la cuisinière. En attendant, les ménagères peuvent faire leurs lessives dans les laveries automatiques qui ouvrent dans les villages ou dans les centres commerciaux des grands ensembles. Qu'elle soit utilisée dans une laverie ou à la maison, la machine à laver permet d'en finir avec les savonnages et rinçages à la main, de multiplier les lessives, et par conséquent de changer de vêtement plus souvent.

Logements étincelants Les normes d'entretien du logement évoluent aussi. L'abondance de l'eau – et de l'eau chaude, une merveille pour les ménagères – permet de récurer en profondeur chaque recoin des appartements et des maisons. Les nouveaux matériaux, tels le formica et le linoléum, sont facilement lavables, de même que les carrelages des salles de bain et des cuisines. L'usage des détergents se développe pour encore mieux faire étinceler les maisons. Dans nombre d'appartements, on adopte les patins pour protéger les sols en linoléum, d'entretien facile mais aussi très salissant. « Qui dira la juste place du lino dans la vie sarcelloise ? La fierté légitime de la ménagère qui l'a d'abord passé au détachant pour en éliminer les tâches de peinture, puis rendu brillant comme un miroir dans lequel se reflètent les meubles neufs ? », écrit Jean Duquesne en 1966 dans son livre sur le grand ensemble sarcellois. Cette propreté est presque clinique, tout comme la blancheur des appareils électroménagers. Le nettoyage de la vaisselle devient aussi plus méticuleux, et il s'automatise dans les foyers qui s'équipent d'un lave-vaisselle, à partir des années 1970. ●



Publicité, années 1960.



Publicité, années 1950.

Fées du logis

Le confort moderne et les appareils ménagers réduisent a priori les corvées des femmes. Certaines d'entre elles en profitent pour s'impliquer dans les activités associatives qui se développent dans les nouvelles cités. D'autres, les plus nombreuses, s'appuient sur ces progrès pour rendre leur habitation plus hygiénique et plus coquette. Entretien du logement et du linge plus soigné, préparation de repas plus élaborés, travaux manuels de décoration, ces « fées du logis » trouvent mille façons de parfaire leur foyer. « La Sarcelloise raffine. Le chiffon à la main, elle tombe en arrêt devant le moindre grain de poussière et se trouve en situation de perpétuel rangement », rapporte Jean Duquesne. Cette ferveur domestique est confortée par l'émulation entre voisines, ainsi que par les cours d'arts ménagers proposés par les centres sociaux implantés dans les nouveaux quartiers. Elle inclut les soins aux enfants, choyés, baignés, protégés des microbes comme ils ne l'ont jamais été. L'hygiénisme a trouvé de précieuses alliées avec ces fées du logis, d'autant plus nombreuses qu'à cette époque, moins de la moitié des femmes exercent une activité salariée.



Réseaux d'égouts

Compléments indispensables des habitations modernes, les réseaux d'égouts se déploient dans le pays, malgré leur coût élevé pour les municipalités et les habitants. Les ruissellements de jadis sont devenus intolérables.

Hygiénique et rationnel Les communes se lancent enfin dans la création de réseaux d'égouts, pour « satisfaire aux besoins de l'hygiène publique » et « supprimer les inconvénients multiples » : eaux stagnantes et malodorantes dans les caniveaux, souillures de vêtements et de devantures, chaussées et trottoirs dangereux par temps de gel, etc. Chacune d'entre elles établit un projet d'assainissement « rationnel et d'après un plan d'ensemble », pour « éviter les erreurs du passé qui ont conduit à établir des ouvrages disparates sans préoccupation des besoins d'ensemble, ouvrages dont l'insuffisance est manifeste et qui maintenant doivent être remplacés ». Les mairies étant encore dépourvues de bureaux d'études, la préparation de ces projets est confiée au service des Ponts et Chaussées ou à une société spécialisée. Les égouts sont conçus sur le mode « séparatif », avec deux réseaux distincts pour les eaux pluviales et les eaux usées. Si les premières peuvent à certains endroits continuer à couler dans les caniveaux, les secondes doivent toutes être évacuées par des conduites souterraines.

L'usage de canalisations enterrées est d'autant plus nécessaire que les rejets des WC doivent pouvoir s'intégrer aux effluents, selon le modèle du tout-à-l'égout, ce « moyen moderne d'évacuation des eaux usées ».

Rue après rue Les travaux commencent entre 1950 et 1955, selon les communes, mais seulement pour une première tranche de quelques rues. L'assainissement est en effet très cher, moins à cause des matériaux utilisés qu'à cause des coûts de creusement des tranchées et de réfection des voies. Il constitue une lourde charge pour les communes ou pour les habitants des lotissements non classés dans le domaine communal. Seule une partie des dépenses sont couvertes par des subventions de l'État et du District de la Région de Paris. Emprunt après emprunt, tranche après tranche, en commençant par les secteurs les plus défectueux et les plus denses, les réseaux se déploient peu à peu. Entre quinze et vingt années sont nécessaires pour équiper toutes les voies des communes – sauf celles de faible densité continuant à recourir à l'assainissement autonome. Dans les nouveaux ensembles d'habitation, les égouts sont inclus dans les programmes, mais parfois il faut établir un collecteur reliant le nouveau quartier au réseau, à la charge des municipalités, à moins qu'elles n'aient réussi à obtenir des aides financières des constructeurs. À partir de 1958, ceux-ci sont contraints de verser une taxe de raccordement afin de participer à cette œuvre hygiénique.

Maison après maison Pour que le plan d'assainissement aboutisse, il faut que les particuliers se raccordent. Ils doivent s'acquitter du coût des branchements – chers, surtout si on habite en retrait de la rue –, auquel s'ajoutent parfois les frais de

Publicité de la Société de
curage industriel de Gonesse,
années 1960.



modification intérieure des maisons ou immeubles. Les municipalités encouragent les habitants à se raccorder au moment de l'installation des canalisations, en profitant des travaux de creusement et de réfection des voies, sans parvenir toujours à les convaincre. La facture devient plus lourde lorsqu'on a mal réalisé les branchements, ou encore pire, lorsqu'on a omis de distinguer eaux usées et eaux pluviales. Une fois raccordés, les propriétaires sont assujettis à une taxe de déversement à l'égout, remplacée en 1968 par une redevance d'assainissement, non plus indexée à la valeur des propriétés mais au volume des eaux consommées. Dans le même temps, le tout-à-l'égout devient un « service à caractère industriel et commercial », ayant son propre budget. Le raccordement n'en est pas moins obligatoire, depuis une loi de 1958, relayée avec plus ou moins de sévérité par les municipalités. Les propriétaires récalcitrants semblent avoir été une minorité.

Travaux d'installation des
égouts dans le grand ensemble
de Sarcelles, années 1960.



Des ratés Désormais, l'eau utilisée par les habitants peut être évacuée aussi vite et simplement qu'elle est acheminée dans les logements, et par des réseaux tout aussi invisibles. Les égouts connaissent toutefois des ratés, à cause d'un défaut de conception, d'un manque d'entretien ou d'usagers maladroits ou malveillants – on y retrouve les objets les plus divers, marteau, bouteille, selle de bicyclette, gravats... Le bonheur hygiénique se transforme alors en cauchemar domestique: refoulement de canalisations qui inondent les sous-sols ou les logements de liquides excrémentiels, odeurs pestilentielle qui remontent par les éviers et les WC... Du côté des eaux pluviales aussi on enregistre des dysfonctionnements, on déplore des débordements, voire des inondations dans certaines rues des villes. Pour remédier à ces aléas, on réalise de nouveaux travaux ou on soigne l'entretien. Les communes confient d'abord le nettoyage des égouts aux employés communaux, puis se tournent au terme de quelques années vers des entreprises spécialisées. ●



Bidonvilles

Avec la crise du logement, l'habitat précaire se développe dans le pays. Ces bidonvilles, dans lesquels vivent surtout des populations immigrées, offrent des conditions d'hygiène difficiles. Le contraste avec les nouvelles cités modernes est saisissant.

Petits et grands Un habitat de fortune se crée dans des jardins, des parcelles de lotissements ou des champs à l'abandon. S'il s'agit parfois de petits noyaux épars, deux grands bidonvilles se forment à Garges, les Doucettes et les Pieds Humides, dans lesquels vivent 200 personnes en 1954 et plus de 1 000 personnes en 1970. Les chantiers des grands ensembles sont aussi propices à l'éclosion d'un habitat précaire : quelques ouvriers construisent un abri avec des matériaux récupérés sur place et sont

Bidonville des Pieds Humides, vers 1968.



peu à peu rejoints par des personnes étrangères au chantier. Au Puits-la-Marlière, à Villiers-le-Bel, ils ne sont qu'une poignée, mais à Sarcelles, le « centre d'hébergement » édifié par les entreprises de construction pour loger leurs ouvriers au début des années 1960 se transforme en un bidonville abritant près de 70 familles. Dans cet habitat précaire vivent des hommes célibataires qui travaillent sur les chantiers ou dans des usines, mais aussi des familles immigrées, notamment portugaises et espagnoles, encore plus durement touchées par la crise du logement que les ménages français.

Hygiène précaire Il faut vivre dans une caravane, un autobus désaffecté, un vieux wagon de chemin de fer ou une baraque construite à la va-vite avec du bois, de la tôle ou des carreaux de plâtre, autant d'habitations privées d'installations sanitaires. Il n'y a pas d'eau courante à proximité, ou bien un seul point d'eau, insuffisant pour le nombre de personnes devant s'y approvisionner. C'est avec des moyens de fortune que doit être réglée la question des toilettes. Les terrains n'étant pas viabilisés, les eaux de pluie embourbent les chemins. Le bidonville des Pieds Humides – un nom inventé au moment où ce secteur jadis appelé « Marais » se transforme en bidonville – est particulièrement désastreux de ce point de vue, car il est implanté au bord du Crout, sur des terrains marécageux et plusieurs fois inondés. L'ingéniosité se conjugue avec la solidarité, et on s'entraide pour créer des installations communes. Pour autant, les conditions d'hygiène sont difficiles et détonnent en cette période de progrès sanitaire. « Les Pieds Humides avaient mauvaise réputation. Pour beaucoup de personnes, c'était la gadoue, c'était sale », se souvient Albert, « c'est vrai que les gamins étaient assez sales, c'était souvent le système D pour se laver ».

Résorptions L'éradication de ces bidonvilles est un programme d'ampleur à Garges. Elle s'inscrit dans le plan national de résorption de cet habitat précaire – 255 bidonvilles avec 75 000 occupants sont recensés en France en 1966. La construction des grands ensembles Les Doucettes et La Muette permet de reloger une partie des habitants des deux bidonvilles, à partir de 1970. Les autres familles sont accueillies dans les agglomérations environnantes, en HLM ou dans des cités de transit destinées à héberger les travailleurs étrangers pour une durée limitée, jusqu'à ce qu'ils puissent obtenir un appartement dans une nouvelle cité. Dans les autres communes, les municipalités cherchent des solutions de relogement, non sans mal. « Ce n'était pas facile avec la crise du logement, la mairie ne pouvait pas proposer beaucoup d'appartements dans le grand ensemble », se souvient un élu de Sarcelles, où le bidonville est supprimé en 1967. ●

Bidonville des Doucettes, vers 1968.

Logements insalubres

Dans les noyaux villageois il y a des habitations vétustes, isolées ou regroupées en îlots insalubres, aux conditions d'hygiène calamiteuses et difficiles à rénover. Leur démolition est débattue à partir du milieu des années 1960, sur la base d'un programme national élaboré en 1958 pour éradiquer en dix ans 450 000 « taudis ». Elle donne lieu à de vives polémiques à Villiers-le-Bel et Sarcelles. Les municipalités envisagent en effet d'inclure l'éradication de cet habitat insalubre dans un projet plus large de rénovation des villages, afin d'améliorer la circulation et faciliter la pose des égouts. Noël Lemaesquier, célèbre architecte à qui elles commandent une étude, propose de démolir l'ensemble de ces anciens quartiers, sauf les églises, et de construire à la place des cités modernes et rationnelles, quadrillées de réseaux. Les habitants des deux villages ne manquent pas de s'opposer à de tels projets, de sorte que ces « opérations bulldozer » sont finalement abandonnées au profit d'une démolition plus ciblée. Un à un ou par petits groupes, les immeubles les plus dégradés sont démolis et leurs occupants relogés.



Rationaliser la rivière

Les réseaux d'égouts créés dans les villes ne serviraient à rien sans un exutoire où peuvent aboutir les eaux qu'ils collectent. Le Croult et le Petit Rosne sont transformés en égout pluvial et des kilomètres de canalisations sont établies pour acheminer les eaux usées jusqu'à une station d'épuration.

État déplorable Les années de guerre ont encore accru la dégradation des rivières. En 1945, le Croult et le Petit Rosne sont dans un « état déplorable tant au point de vue de l'écoulement des eaux que de l'hygiène publique ». Les ruissellements en provenance des agglomérations, trop abondants, créent des marécages et suscitent des débordements chroniques. Les déversements d'eaux usées domestiques et industrielles multiplient les foyers d'infection où pullulent les moustiques et les rats. Les lits des cours d'eau sont encombrés par des « dépôts de toute nature » et les berges sont en très mauvais état. La mise en œuvre des projets d'assainissement débattus dans les années 1930 est devenue urgente pour protéger les populations des inondations et de l'insalubrité. L'association de communes créée en 1932 et mise en sommeil pendant la guerre doit

être relancée, « les rivières du Croult et du Petit Rosne ayant perdu dans la plupart des communes leur caractère de rivières rurales pour devenir un véritable égout collecteur dont l'aménagement et l'entretien présentent au premier chef un intérêt public pour l'ensemble de la population ».

Coopération intercommunale Le Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne est donc créé en 1945. Loin de se limiter aux localités traversées par les cours d'eau, il a pour vocation d'associer les communes des « bassins versants » des deux rivières, c'est-à-dire les territoires dont le relief fait affluer les eaux de pluie vers le Croult et le Petit Rosne. Villiers-le-Bel en fait par exemple partie au même titre qu'Arnouville, Garges et Sarcelles. Treize communes y adhèrent immédiatement, d'autres le rejoignent peu à peu, de sorte qu'elles sont vingt-et-une en 1969, sur la trentaine que comptent les deux bassins versants.

Le Syndicat se donne comme objectif « la réalisation des travaux nécessaires à l'assainissement de la région, tant en matière d'eaux pluviales qu'en ce qui concerne les eaux usées », selon les termes de son président. La mise au point de « cette œuvre de longue haleine » est confiée aux ingénieurs des Ponts et Chaussées et s'intègre dans les projets d'assainissement de l'ensemble de la région parisienne. L'État et le Département apportent un soutien de poids, accordant des subventions couvrant 90% des dépenses.

Transformer la rivière en collecteur L'aménagement des rivières constitue d'abord la priorité du Syndicat. Les travaux commencent dès 1945 en aval, à la limite du département, entre Garges et Dugny, et se poursuivent de proche en proche vers



Le Croult à Garges en 1946, avant et après les travaux.

l'amont, dans les deux vallées. Les efforts ne sont pas ménagés pour assurer un écoulement rationnel des eaux. Une « politique de suppression systématique » des barrages – chutes de moulins, prises d'eau pour les usines, etc. – est menée pour limiter l'ensablement des rivières. Les ponts et ponceaux de taille insuffisante sont démolis et reconstruits avec des débouchés plus larges. Les portions de cours d'eau situées en dehors des secteurs bâtis sont rétablies dans leur tracé naturel, à moins que celui-ci ne comporte des sinuosités trop prononcées, qu'on supprime pour limiter l'envasement. Les dérivations des moulins sont comblées, de même que les rigoles d'irrigation. Les lits des rivières sont recalibrés, en réglant avec soin leurs pentes et leurs profils. Des chambres de dessablement sont installées pour réduire la formation de dépôts dans les cours d'eau. Bref, on fait tout ce qui est possible pour que les rivières se transforment en égout pluvial rationnel. Le Syndicat entreprend aussi le raccordement des agglomérations ou parties d'agglomérations éloignées des cours d'eau ; c'est notamment le cas de Villiers-le-Bel qui doit être relié au Petit Rosne.

Rivières sous le béton Le maçonnerage des rivières a la faveur du Syndicat et des Ponts et Chaussées. Il garantit un meilleur état des berges, améliore les débits et favorise « l'auto-curage », en évitant les « dépôts favorisés par la pousse de la végétation aquatique ». Avec la pénurie de ciment qui règne pendant cette période, il faut se résoudre aux canaux en terre pour certaines parties des cours d'eau, en attendant de pouvoir les maçonner. On opte pour le canal maçonné couvert ou la canalisation souterraine dans la traversée des secteurs urbanisés, « là où la pollution des eaux peut incommoder le voisinage et également pour éviter que le cours d'eau ne serve de réceptacle à des dépôts de toutes sortes ». Les crédits ne permettant pas d'étendre cet enfouissement des rivières, on commence parfois par établir un canal à ciel ouvert, avant de le recouvrir plus tard. Ainsi la couverture du Petit Rosne dans divers endroits de la traversée du territoire sarcellois s'est faite en plusieurs étapes, en 1949, 1959, 1962, etc. Sur les trente-quatre kilomètres de cours d'eau aménagés pendant les vingt-cinq premières années du Syndicat, neuf sont des canaux en terre, quatre des canaux maçonnés à ciel ouvert, cinq des canaux maçonnés couverts et seize des canalisations.

De l'autre côté des crêtes

La géographie des réseaux d'assainissement est déterminée par le relief naturel et ignore les limites administratives. C'est pourquoi certains quartiers de Garges et de Sarcelles n'appartiennent pas aux bassins versants du Croult et du Petit Rosne, mais à des bassins se continuant vers la Seine-Saint-Denis, gérés par le SIAAP, un syndicat interdépartemental en charge des réseaux d'égouts d'une grande partie de la région parisienne. Des conventions sont établies pour permettre aux habitants de s'y raccorder.



Travaux d'aménagement du Croult, vers 1947.

Course aux eaux usées En 1954, le Syndicat doit ralentir ses travaux d'aménagement des rivières pour entamer la construction d'émissaires d'eaux usées. L'action dans ce domaine avait été envisagée dès 1945, mais elle était considérée comme secondaire. Le boom de la construction dans de nombreuses communes bouscule les priorités. Une course contre la montre s'engage pour desservir les nouveaux quartiers qui sortent de terre à grande vitesse. 57 kilomètres de canalisations d'eaux usées sont installées en une quinzaine d'années, en remontant d'aval en amont. Ces collecteurs sont établis le long des rivières, et des antennes en direction des agglomérations sont installées sous les voies publiques. Ils sont raccordés aux égouts du département voisin, à Dugny, afin que les eaux usées puissent être emmenées jusqu'à la gigantesque station d'épuration d'Achères, chargée de traiter les effluents de toute la région parisienne. En attendant la mise en service de l'émissaire reliant Saint-Denis à Achères, achevé en 1967, les eaux usées sont rejetées dans la Seine, mais des bassins de dessablement sont établis à Saint-Denis pour limiter la pollution.

Tiraillements Le Syndicat associant des communes en voie de forte urbanisation et des petites localités rurales, il n'est pas toujours facile de s'entendre pour

hiérarchiser les besoins. « Toutes les communes veulent être servies en priorité », comme le constate un délégué, et le président doit périodiquement faire appel « à l'esprit de solidarité et de mutuelle compréhension ». Villiers-le-Bel s'impatiente par exemple en 1952 de la lenteur de la construction des collecteurs d'eaux pluviales sans lesquels ses réseaux sont privés d'exutoire, s'estimant « lésée » après des années de travaux d'aménagement des rivières. Les petites communes rurales, elles, protestent contre l'affectation des crédits aux ouvrages d'eaux usées, retardant l'assainissement des rus ou portions de rivière de leur territoire. Le Syndicat aurait pu choisir d'ignorer les ensembles d'habitation et de leur laisser créer leurs propres installations d'épuration. Il a préféré éviter la prolifération de ces équipements privés, qu'il juge peu rationnels et moins économiques. Il sollicite en effet des participations des constructeurs – d'abord à l'amiable, puis en vertu de la loi de 1958 –, grâce auxquelles il peut réduire le montant de ses dépenses. Si une partie de ces taxes de raccordement revient aux communes, il en recouvre la plus grande partie pour la réalisation des collecteurs d'eaux usées régionaux. Pour les seules années 1954-59, ce sont 95 millions de francs qui ont été versés au Syndicat par les sociétés de construction.

Saturation alarmante Le projet d'assainissement conçu en 1945 a été dimensionné pour une population de 65 000 habitants, or dès 1952 on en dénombre 100 000. La croissance démographique se poursuit à un rythme forcené et anarchique, malgré les nombreuses instances en charge de la planification de l'aménagement de la région parisienne. Le Syndicat ne cesse de déplorer le « vague le plus complet en matière de projets de construction », l'empêchant de « concevoir une fois pour toute l'importance des égouts à réaliser ». Aux ensembles d'habitation s'ajoutent à partir du milieu des années 1960 les programmes de zones industrielles, ainsi que le projet de construction de l'aéroport de Roissy. Le Syndicat s'inquiète de « l'état de saturation alarmant » des rivières et des collecteurs et s'interroge sur la possibilité de freiner le développement, non sans provoquer l'opposition des communes en pleine expansion, selon lesquelles « c'est l'assainissement qui doit être prévu en fonction de l'urbanisation, et non l'inverse ». Dès 1966, il faut entreprendre le doublement des émissaires d'eaux usées, par des conduites parallèles aux canalisations déjà existantes. La charge de ces travaux supplémentaires est d'autant plus lourde que les subventions s'amenuisent d'année en année. ●

Travaux de doublement du collecteur d'eaux usées à Garges, 1967.



Entretien et protéger

Si le Syndicat fait énormément de travaux neufs, il se charge aussi d'entretenir les rivières et les ouvrages réalisés. Il faut faucher les herbes, reprofiler les berges et les lits, vidanger les chambres de dessablement, enlever les débris, nettoyer les canalisations sur un nombre de kilomètres toujours croissant. Le Syndicat se donne également pour mission de protéger les rivières des pollutions, et ce dans un objectif sanitaire : « La mise en œuvre de mesures préservatrices aura de bienfaits effets sur la santé publique ». Il emploie à partir de 1945 un garde-rivière assermenté pour réprimer les déversements non épurés, sans grande efficacité. « Un procès-verbal de contravention a été dressé par le garde-rivière comme tous les ans contre la sucrerie de Goussainville », déplore le Syndicat en 1955. Le recours aux tribunaux ne règle pas le problème et dix ans plus tard, un même constat d'impuissance est dressé : « Les nombreuses actions intentées contre la sucrerie de Goussainville n'ont pas permis d'obtenir une amélioration notable de la situation, la sucrerie n'étant condamnée qu'au paiement d'amendes dérisoires ». D'autres établissements se montrent récalcitrants. Les problèmes de pollution sont aussi ardues à résoudre qu'avant la guerre, mais sont devenus moins préjudiciables pour la santé publique avec l'enterrement des rivières aux abords des habitations et la création d'un réseau d'eaux usées.



Villes hygiéniques

Les municipalités suppriment les points d'eau, viabilisent les chemins communaux, créent un service de nettoyage des rues, modernisent les équipements publics, pour chasser des villes les derniers foyers d'insalubrité.

Pour la propreté des rues L'eau disparaît de la surface des villes, grâce à la construction des égouts et à l'aménagement des rivières, mais aussi à la suppression des bornes-fontaines, des lavoirs et des abreuvoirs, autant d'espaces autour desquels stagnaient des eaux souvent peu ragoûtantes. Les chemins, propices aux flaques et fondrières, laissent systématiquement place à des rues macadamisées lorsqu'ils desservent des habitations. C'en est également fini des problèmes d'écoulements de liquides infects, avec l'interdiction de l'abattage des bêtes par les bouchers, la disparition progressive des exploitations agricoles, le regroupement des activités économiques dans des zones industrielles rationnelles... Le nettoyage des rues, jusqu'alors tributaire de la bonne volonté des habitants, est confié aux employés communaux. Il se perfectionne avec l'achat de balayeuses mécaniques. « La campagne de la propreté est engagée », peut-on lire dans un bulletin municipal de Garges de 1962 évoquant avec fierté l'achat d'un de ces engins. Un employé se souvient : « C'était la première balayeuse

du coin ! J'ai fait des démonstrations à Gonesse, Arnouville. Il n'y avait pas d'aspiratrice comme sur les machines d'aujourd'hui, mais on pouvait nettoyer une vingtaine de kilomètres de caniveaux par jour ».

Équipements hygiéniques L'arrivée d'une nouvelle population et la modernisation des communes suscitent la construction de nombreux équipements publics : groupes scolaires, centres sociaux, installations sportives, salles des fêtes, conservatoires, etc. Ce sont des équipements modernes, obéissant à des normes d'hygiène de plus en plus strictes. Le règlement sanitaire départemental de 1964 précise par exemple que les locaux sportifs doivent être équipés de deux WC, deux urinoirs, une salle de douche collective avec quinze pommeaux et deux cabines de douche individuelles. C'est une révolution par rapport aux installations publiques d'antan : « Au début des années 1940, j'allais jouer au foot au stade de Chauffour. Le vestiaire, c'était une cabane en parpaing avec trois bancs, et il n'y avait pas d'eau. Alors quand on était bien crado, on allait se laver dans le Petit Rosne qui était tout près, il y avait trois ou quatre marches pour descendre dans le ruisseau ». L'eau est installée quelques années plus tard et un vestiaire est construit dans les années 1950. À l'instar de ce stade, les équipements publics existant dans le pays font l'objet de travaux pour s'aligner sur les nouvelles normes d'hygiène.

Le trou Alors que l'eau est chassée des rues, elle réapparaît là où on ne l'attendait pas, dans le chantier de construction des Flanades, le grand centre commercial du grand ensemble de Sarcelles. Pour établir les fondations, une gigantesque cavité de six hectares et de douze mètres de profondeur est creusée à partir de 1961. Le volume de terre enlevé



Balayeuse achetée à Garges en 1962.

est si important que les sols se décompressent et la nappe phréatique remonte. Le chantier étant immobilisé à cause de difficultés financières, ce «trou», comme l'appellent les Sarcellois, reste submergé pendant plusieurs années. Il offre un spectacle singulier dans la ville ultramoderne et a des conséquences dramatiques, avec la noyade d'un enfant qui s'est aventuré sur l'eau en radeau avec ses camarades. À la reprise des travaux, un radier en béton armé étanche doit être mis en place au fond de la cavité et quinze cheminées de contrôle sont installées pour suivre les mouvements de la nappe phréatique et, si besoin, pomper l'eau. ●



Le chantier de construction des Flanades à Sarcelles, vers 1966.

Une défense incendie modernisée

Les bouches à incendie se systématisent dans tous les quartiers, du moins si les pompiers parviennent à se faire entendre : « Les pompiers devaient réclamer pour avoir des bouches à incendie, et il fallait revenir à la charge pour être écouté », explique l'un d'entre eux, « c'est comme pour le fourgon, il a fallu se bagarrer pour en avoir un à la place de la vieille auto-pompe Delahaye ». Un peu plus tard, les bouches seront remplacées par des poteaux, encore plus pratiques avec leurs trois orifices de raccord, sans compter qu'ils sont aussi plus facilement repérables et ne peuvent être obstrués par un véhicule.



Publicité pour poteaux d'incendie, années 1960.



Eaux d'agrément

Dans les villes assainies, l'eau peut être réintroduite sous une forme artistique et à seule fin de délectation. Des bassins et des fontaines sont installés dans certains grands ensembles du pays, offrant à tous les habitants un plaisir jadis réservé à une minorité de bourgeois.

Bassins et fontaines Pour offrir aux résidents « un environnement plaisant, un décor agréable », la SCIC, promoteur du grand ensemble de Sarcelles installe des statues ainsi qu'une dizaine de fontaines, sur des places, des ronds-points, dans des centres commerciaux ou au pied des immeubles. L'une d'entre elles fait même l'objet d'un concours international en 1971 : le « monument-fontaine », sur la place centrale du « Centre principal des Flanades »,

c'est-à-dire le cœur de la « ville nouvelle ». Le « Phénix aquatique » en acier conçu par la lauréate, Caroline Lee, est doté de plusieurs circuits pour varier les jeux d'eau, du plus calme à celui des jours de fête. À Garges, les FFF ont créé un bassin à Dame Blanche Nord, rue Manet, – quelques canards, puis un cygne y sont même installés –, fort apprécié : « Les gens disaient que c'était le plus beau coin de Garges, ils venaient des autres quartiers pour se promener au bord du bassin ». Quelques années plus tard, des jets d'eau sont mis en place par la municipalité sur le parvis du nouvel hôtel de ville, marquant le caractère d'exception de cette place centrale du grand ensemble Dame Blanche et de la commune.

Plaisirs des enfants Dans le Parc Kennedy, espace vert central du grand ensemble de Sarcelles, est également créée une pataugeoire, pour que les enfants puissent y marcher, s'éclabousser, faire flotter des bateaux... Elle rencontre un vif succès pendant la belle saison : « Dès qu'il faisait beau, on y allait le jeudi ou après l'école. C'était le rendez-vous des mamans et des nourrices, elles bavardaient pendant que nous les gosses, on barbotait ». Certains bassins, conçus a priori pour la seule fonction

Fontaines à Sarcelles.





décorative, se transforment en pataugeoires informelles. Les enfants sont attirés par l'eau et ne manquent pas d'imagination pour détourner l'usage des fontaines. La fabrication de mousse à l'aide de détergent est par exemple un jeu qui plaît à nombre d'entre eux, des plus jeunes aux adolescents...

Hors eau Les fontaines et les bassins animent le paysage urbain, créent des lieux de rencontres, tout en offrant le spectacle, le bruit et la fraîcheur de l'eau. Ils ont néanmoins l'inconvénient de nécessiter un important entretien : détartrage des pompes hydrauliques, nettoyage des détritiques, etc. Ils présentent aussi des risques de chutes, noyades, transmission de bactéries, dont les institutions cherchent de plus en plus à se prémunir, dans une société de plus en plus judiciaire. L'un après l'autre, les bassins, pataugeoires et fontaines sont donc mis hors eau, transformés en jardinières ou supprimés. Malgré tout, deux nouvelles fontaines seront inaugurées, en 1986 aux Carreaux, à Villiers-le-Bel, et en 1988 à Dame Blanche Ouest, à Garges, dans le cadre de projets de réhabilitation urbaine. Les jeux d'eau bénéficient à cette époque d'un regain d'intérêt en France et suscitent de nouvelles créations, notamment dans les grands ensembles rénovés. ●

Pataugeoire et jets d'eau à Sarcelles.



Jets d'eau à Garges.

Projets de plans d'eau

La vogue des loisirs aquatiques dans les années 1960 donne aux promoteurs l'idée de créer des plans d'eau. La Société foncière de Seine-et-Oise est propriétaire d'un terrain au bord du Petit Rosne, à Garges, qu'elle veut valoriser en créant le grand ensemble La Muette. Elle projette de créer par une retenue d'eau un lac artificiel. Ce « vaste plan d'eau » doit s'intégrer à un complexe de loisirs avec parc boisé, piscine d'été et d'hiver, location de barques, et profiter aux habitants des immeubles voisins comme aux clients de l'hôtel international prévu dans le programme. Le promoteur se voyant dans l'obligation de réduire ses prétentions, le plan d'eau de La Muette ne voit pas le jour. Le « lac de Lochères », imaginé en 1966 par la municipalité de Sarcelles pour les loisirs des habitants du grand ensemble, n'est pas non plus un projet facile à réaliser. Il faudra attendre plus de quinze ans pour qu'il naisse, sous le nom de « Prés-sous-la-Ville ».



Piscines pour tous

L'eau coule aussi dans les nouvelles piscines construites pour offrir en toute sécurité les plaisirs de la baignade et de la natation. Ces établissements modernes et hygiéniques sont plébiscités par la population.

Engouement pour les piscines Les loisirs se développent en France dans les années 1960, en particulier le sport, favorisé par la médiatisation croissante des compétitions sportives. Les vacances deviennent plus accessibles et les bords de mer sont de plus en plus à la mode, même si une majorité de Français ne savent pas nager. Pour y remédier, l'État décide de faire de la natation une priorité de l'enseignement sportif et de soutenir les efforts des municipalités pour la création de piscines.

Piscine de Sarcelles, années 1970.



Une première loi-programme est votée en 1961 et en 1970 commence l'opération « Mille piscines », avec un concours pour l'invention de modèles industriels, moins chers à fabriquer, et des modalités très avantageuses pour les budgets des villes. L'apprentissage de la natation, inscrit dans les programmes scolaires depuis le XIX^e siècle, peut enfin devenir une réalité pour le plus grand nombre.

L'afflux d'une population avec beaucoup de jeunes enfants dans les nouveaux grands ensembles oblige Sarcelles, Garges et Villiers-le-Bel à envisager la construction d'une piscine dès le tournant des années 1950. Il s'agit de pourvoir à la natation scolaire, mais aussi de répondre aux besoins de la nouvelle « société de loisirs », de « lutter contre la délinquance juvénile », sans compter que l'ouverture d'un tel équipement est une formidable opportunité pour affirmer sa modernité et restaurer l'image des villes, quelque peu écornée par la presse qui dénonce à renforts de gros titres le « manque d'âme » et « l'ennui » des nouvelles cités.

Équipements d'envergure Les villes optent pour des équipements polyvalents, conciliant la natation scolaire, la détente et le sport, et ne ménagent pas leurs efforts pour créer des établissements d'envergure. À Sarcelles, juste à côté de Lochères, ouvre en 1968 « un des centres sportifs et nautiques les plus importants de la région parisienne », avec bassin olympique découvert, fosse de plongeon, plages et deux bassins couverts. Garges s'enorgueillit d'inaugurer à Dame Blanche en 1972 « la première piscine découvrable de France » ; elle envisage même de créer un second équipement nautique au parc Jean Jaurès, avec bassin olympique, avant d'y renoncer à la fin des années 1970. Villiers-le-Bel décline la proposition d'Arnouville de construire une piscine intercommunale, préférant

ouvrir son propre équipement. C'est une modeste piscine Tournesol, du programme « Mille piscines », qui est mise en service en 1975, mais à laquelle ont été adjoints un bassin extérieur, une patageoire et des plages. Les équipements sont inaugurés avec plus ou moins de faste, et des agents sont recrutés, vingt pour la seule piscine de Sarcelles.

À chacun son heure Les piscines vivent au rythme des diverses activités qu'elles abritent. Le temps scolaire appartient aux classes, de plus en plus nombreuses à venir s'initier aux rudiments de la natation grâce aux leçons des maîtres-nageurs. À Garges par exemple, la natation est généralisée en 1978 à l'ensemble des cours préparatoires et envisagée pour les classes maternelles. Certaines soirées sont dédiées à la natation sportive. On s'entraîne sous l'œil vigilant des entraîneurs bénévoles des clubs qui se sont créés en même temps que les piscines : section de natation de l'Association amicale et sportive de Sarcelles, Club des albatros rattaché au Club municipal de Garges et Club olympique de Villiers-le-Bel. Le week-end et l'été sont surtout dévolus aux loisirs, avec des baignades parfois agrémentées d'un pique-nique. Les beaux jours, on se presse en si grand nombre dans les piscines qu'on refuse du monde ou on organise des rotations du public, surtout à Sarcelles qui, avec son bassin olympique découvert, attire une foule de banlieusards et de Parisiens, au point de devenir une des piscines les plus fréquentées de France.

Hygiène et sécurité Le fonctionnement des piscines est soumis à une stricte réglementation, afin d'offrir aux baigneurs et nageurs les joies de l'eau en toute sécurité. Les eaux des bassins sont désinfectées, filtrées et contrôlées avec soin, le public

est prié d'utiliser les pédiluves et les douches, les cours de natation et les entraînements sportifs sont confiés à des professionnels ou des bénévoles diplômés. Si une poignée d'irréductibles se baignent encore dans le lac du Haut-du-Roi, on lui préfère les bassins modernes et hygiéniques des piscines.



Piscine de Villiers-le-Bel, 1983.

Leurs eaux chauffées et non polluées, leurs douches et vestiaires confortables, leurs lignes d'eau, plots et autres installations nécessaires à la pratique du sport, leurs maîtres-nageurs veillant aux risques de noyade sont autant d'atouts qui ont fait, en quelques années, de la natation récréative ou sportive une pratique bien plus répandue que jadis. ●



Lac des Prés-sous-la-Ville à Sarcelles, 2010.

Le tournant écologiste

La révolution moderne a permis de répandre les bienfaits de l'eau tout en offrant une protection contre ses menaces, pour la plus grande satisfaction de tous. Ce bilan est remis en cause par l'écologisme qui se développe depuis les années 1970 et redéfinit les relations entre l'homme et l'eau.



Nouvelle approche

Les préoccupations environnementales mobilisent un cercle de plus en plus large d'acteurs. La préservation des milieux aquatiques devient un nouvel enjeu, qui bouleverse les utilisations et les représentations de l'eau.

Naissance de l'écologisme Les préoccupations environnementales naissent dans les années 1960 et s'épanouissent dans le contexte contestataire de l'après-mai 1968 : critique de la société de consommation, dénonciation des méthodes productivistes, remise en cause du bétonnage... Les associations fleurissent, des partis politiques se créent et les sciences écologiques se développent. Un ministère de l'Environnement est créé en 1971 et la Communauté européenne établit des réglementations de plus en plus sévères, contraignant la France à s'impliquer plus activement dans la bataille environnementale. La conscience écologique est de plus en plus partagée par la population, surtout à partir de la fin des années 1980, lorsque les catastrophes se multiplient : marées noires, accident de Tchernobyl... L'écologie et le « développement durable » deviennent des termes à la mode, non sans parfois susciter un verdissement de façade. La société française, qui jusqu'alors puisait dans les

ressources naturelles sans d'autre souci que la satisfaction des besoins de l'homme moderne, entend désormais protéger les milieux naturels.

L'eau, domaine majeur La politique de l'eau est pionnière en la matière. Dès 1964, une loi sur l'eau crée le principe du pollueur-payeur, qui deviendra un fondement des politiques environnementales dans d'autres domaines. Elle institue aussi une gestion de l'eau dans son cadre naturel : chacun des six grands bassins hydrographiques est désormais administré par une Agence de l'eau et un Comité de bassin, qui, tel un parlement de l'eau, réunit les représentants de l'État, des collectivités locales et des usagers de l'eau. La loi sur l'eau de 1992 conforte les orientations environnementales, en donnant à la préservation des écosystèmes la même valeur que la satisfaction des usagers. Elle érige solennellement l'eau en « patrimoine commun de la nation ». La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 est une nouvelle étape. Elle reprend l'objectif fixé par une directive-cadre européenne : le « bon état écologique » des eaux de surface et souterraines pour 2015. Nombre d'experts estiment toutefois que cet objectif ne pourra être atteint, en raison d'une politique trop curative et pas assez préventive, plus prompte à dépolluer les eaux qu'à empêcher leur dégradation.

À tous les échelons Le Syndicat du Croult et du Petit Rosne est en première ligne localement, et les préoccupations environnementales sont de plus en plus intégrées à ses actions. Les municipalités, elles aussi, se convertissent à ce nouvel enjeu, sans en faire toutefois une priorité, notamment en raison d'une situation économique et sociale de plus en plus difficile. La police de l'eau est réorganisée : l'enchevêtrement de multiples services

Autocollant diffusé par les Agences de l'eau, années 1970.





Article du bulletin municipal de Garges, 1974.

est remplacé en 2007 par un guichet unique à la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture. Les acteurs de la distribution de l'eau potable ne manquent pas non plus de s'engager dans cette bataille de la protection de l'environnement. Le chef d'orchestre de bon nombre de décisions prises localement est l'Agence de l'eau Seine-Normandie qui, depuis 1968, prélève et redistribue les crédits mis au service de la politique de l'eau et couvrant de nombreux domaines : distribution d'eau potable, assainissement, aménagement des rivières, technologies propres, etc.

Nouvelles associations Des associations à vocation environnementale se créent sur le territoire et s'investissent dans les débats sur l'eau. L'Association des sinistrés de Sarcelles, créée en 1992 à la suite d'une inondation, se transforme en 2000 en ASSARS, Association sarcelloise de sauvegarde et d'aménagement des rivières et des sites, qui œuvre tant pour la protection contre les crues que pour la lutte contre la pollution. Elle participe aux discussions menées au sein des institutions, établit des relais entre ces organismes et le grand public, mène des actions de sensibilisation. Sans être spécialisées dans le domaine de l'eau, deux associations agissent pour l'éducation à l'environnement : la Case, fondée en 1989 et basée à Villiers-le-Bel, d'abord active dans la solidarité internationale avant d'intégrer le développement durable à ses objectifs, et Inven'terre, créée en 1997 à Ézanville et Sarcelles. En dehors de ces trois groupements, le tissu associatif local semble s'être peu engagé dans les questions écologistes, alors qu'il se montre très dynamique dans d'autres domaines. ●



Logo de l'Association sarcelloise de sauvegarde et d'aménagement des rivières et des sites.

De l'hygiénisme à l'écologisme

Le tournant écologiste ne met pas fin aux préoccupations hygiénistes, celles-ci se sont même accrues, sous l'effet de la diffusion du principe de précaution – une notion apparue dans le domaine environnemental et reprise dans le monde de la santé. Retour de l'hygiénisme ? Nouvel hygiénisme ? Les experts s'interrogent... L'eau n'est toutefois plus seulement au service d'une vie saine. Elle devient aussi une ressource à gérer pour le maintien des équilibres biologiques. La lutte contre la pollution n'est plus seulement menée pour la satisfaction des usagers ou la santé des riverains, mais également pour la préservation des milieux aquatiques. Ces changements de perspective sont loin d'avoir abouti. Il n'en demeure pas moins que l'eau est devenue une question majeure des débats écologistes et que les représentations du précieux liquide se transforment.



Pollutions et inondations

L'écologisme progresse en même temps que se diffuse la prise de conscience des dégradations des milieux naturels. Les importantes pollutions des ressources en eau et les graves inondations du Petit Rosne et du Croult contribuent à changer les points de vue.

Des rivières aux nappes Les constats sur la pollution des rivières sont de plus en plus alarmants depuis le milieu des années 1970. L'Oise, la Seine et la Marne, qui alimentent les communes adhérentes au Syndicat des eaux d'Île-de-France – comme s'appelle depuis les années 1980 le Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour les eaux – sont très dégradées, au point qu'elles tiennent le rang de rivières les plus polluées de France. Le Petit Rosne et le Croult sont à peine plus épargnés. « Les eaux du Petit Rosne, du Croult et du mélange des deux présentent les caractéristiques physicochimiques d'une eau d'égout », constate une étude en 1973. Si en 1996, on se félicite « de la constante amélioration de la qualité des eaux », on constate aussi que la pollution est loin d'être endiguée. Aujourd'hui, les deux rivières sont classées en qualité « passable », « mauvaise » et « très mauvaise », selon les types

d'altérations physico-chimiques mesurées. Les nappes souterraines sont aussi fragilisées par la pollution. En 1982, le forage de Bonneuil doit être fermé à cause de la présence de trichloréthylène dans la nappe souterraine. En 1995, c'est le puits du lotissement Charmettes-extension de Villiers-le-Bel qui subit le même sort, à cause d'une forte teneur en chrome.

Nouvelles pollutions La pollution industrielle prend une ampleur inédite, notamment avec le développement de l'industrie chimique. Le problème des égouts s'aggrave avec l'emploi de produits de plus en plus toxiques dans les logements. On s'aperçoit peu à peu que d'autres pollutions, plus diffuses, dégradent les milieux aquatiques : engrais et pesticides utilisés par les agriculteurs ou dans les espaces verts, matières toxiques émanant des décharges d'ordures, hydrocarbures et résidus métalliques rejetés par la circulation automobile... Ces polluants émis dans l'atmosphère ou évacués dans les réseaux finissent dans le milieu aquatique : la pluie entraîne les polluants atmosphériques en lessivant les toits et les rues où s'accumulent des substances nocives, avant de s'infiltrer dans le sous-sol ou de rejoindre les rivières. Qu'elles soient diffuses ou plus localisées, les pollutions sont devenues de plus en plus nocives, avec le rejet de nombreuses substances non biodégradables : métaux lourds, plastiques, molécules synthétiques...



Pollution du Croult à Goussainville, due aux hydrocarbures, vers 1999.

Crues exceptionnelles Depuis les travaux d'aménagement des rivières réalisés après la guerre, seules quelques inondations localisées avaient été déplorées. En 1972, une grave crue frappe les vallées du Petit Rosne et du Crout. Elle est considérée comme la plus catastrophique depuis 1926. Sarcelles, Garges et Arnouville sont notamment touchées. Le phénomène se répète en 1982, et surtout en 1992. Cette année là, trente communes en sont victimes, parmi lesquelles quatorze sont lourdement sinistrées. Les dégâts sont les plus importants à Sarcelles : « Dans certaines rues, il y a eu jusqu'à deux mètres d'eau. Nous avons du partir au milieu de la nuit avec le minimum. Les logements ont été dévastés, quand l'eau s'est retirée, ils étaient dans un état catastrophique. Les gens ont été traumatisés ». Outre ces catastrophes qui marquent particulièrement les esprits – des décès sont même déplorés –, des inondations moins importantes se reproduisent périodiquement. Les rivières semblent se rebeller.

Nouveaux ruissellements Ces crues sont causées par des intempéries exceptionnelles, mais surtout par l'accroissement des ruissellements. Car l'urbanisation continue de se développer. L'imperméabilisation des sols a aussi augmenté avec la viabilisation systématique des voies communales. Le développement de méthodes industrielles d'agriculture empêche également les champs de retenir les eaux, au point de devenir plus imperméables que le béton. L'enfermement des rivières dans la traversée des villes, sous des dallages ou dans des canalisations, aggrave les conséquences de ces inondations dévastatrices. ●



Déchets dans le Crout à Garges, 2010.



Inondation à Sarcelles, 1992.

À des rythmes différents

La lutte contre les inondations a des vertus écologiques, car elle protège les milieux naturels de chocs de pollution, mais elle vise avant tout à mettre l'homme à l'abri. Elle s'organise dès l'après-catastrophe de 1972 et d'importants moyens sont consacrés pour progressivement endiguer ces calamités – du moins les ramener à des proportions acceptables, car il est impossible de se protéger totalement des pluies exceptionnelles. La bataille contre la pollution, elle, se met plus lentement en ordre de marche avant de s'intensifier dans les années 1990. Elle se focalise d'abord sur les rejets de l'industrie et de la vie domestique, puis prend peu à peu en compte les pollutions plus diffuses, comme les pesticides ou les résidus de la circulation automobile.



Assainir autrement

S'il est un domaine qui a été profondément transformé par l'écologisme, c'est bien l'assainissement. Retour de l'eau de pluie en ville, verdissement des installations, chasse aux dysfonctionnements, création d'une station d'épuration autonome, les mutations sont profondes.

Bassins de retenue Dans les années 1960, le Syndicat du Croult et du Petit Rosne avait envisagé la construction de bassins de retenue, pour soulager le réseau pluvial au bord de la saturation et protéger les communes menacées lors d'événements météorologiques exceptionnels. Ces réservoirs destinés à absorber les surplus temporaires d'eau sont cependant très coûteux. Grâce à des subventions exceptionnelles versées après les inondations de 1972, le Syndicat en commence la réalisation, selon

un programme en extension, puisqu'entre 1969 et 2003 quatorze nouvelles communes rejoignent le Syndicat, portant à trente-cinq le nombre de localités adhérentes. Ces bassins de retenue – secs ou à plan d'eau – sont aujourd'hui près d'une trentaine et permettent de stocker plus de 1,5 million de m³ d'eau. Afin de les optimiser, on développe depuis une dizaine d'années leur télégestion, en liaison avec des prévisions météorologiques affinées. On soigne aussi de plus en plus leur intégration paysagère, en recourant aux techniques du « génie végétal » plutôt qu'au béton.

Vers le micro-stockage Des bassins de taille plus réduite sont également créés par les promoteurs privés et publics, soumis depuis 1976 à l'obligation de retenir leurs eaux de pluie ou de contribuer à l'agrandissement des bassins du Syndicat. Les normes sont devenues très strictes – le ruissellement ne doit pas dépasser 0,7 litre par hectare et par seconde –, imposées en raison de la configuration des deux vallées, mais surtout pour respecter le débit exigé par le département voisin de la Seine-Saint-Denis. Depuis une quinzaine d'années, des « techniques alternatives » émergent. Il s'agit de dispositifs de micro-stockage, moins centralisés que les bassins, tels que chaussées-réservoirs,

Le bassin de retenue du Parc d'Arnouville à Garges, vide et rempli après un orage.



puits d'absorption, noues, toits stockants ou végétalisés... S'ils peuvent faire appel à des matériaux sophistiqués, des moyens d'antan sont aussi mobilisés. Ainsi les noues ne sont guère éloignées des fossés de jadis, sinon par leur conception plus méthodique et basée sur des connaissances plus approfondies. Elles sont appréciées car elles ont pour avantage de nécessiter peu d'entretien, de réapprovisionner les nappes phréatiques, d'avoir une qualité paysagère et écologique. La réutilisation des eaux de pluie, complémentaire de ces nouvelles techniques d'assainissement, fait un retour en force.

Au chevet des réseaux On a longtemps considéré qu'une fois construits, les réseaux d'assainissement ne nécessitaient rien d'autre qu'un entretien. Ce n'est qu'en cas de problème qu'on y regardait de plus près. Avec les préoccupations environnementales se développent des études systématiques. Celles-ci révèlent des conduites qui n'ont jamais été branchées ou qui sont inaccessibles à l'entretien, des bassins qui n'existent que sur le papier ou ont été remblayés, ou tout simplement des écrasements, fissurations ou déboîtements de canalisations. Grâce à cette connaissance fine de l'état des nombreuses canalisations qui courent dans le sous-sol – près de 400 kilomètres pour les quatre villes –, des programmes de réhabilitation sont établis. Ces procédures de diagnostic et de remise à neuf sont lourdes, mais elles sont le prix à payer pour réduire la pollution des cours d'eau et des nappes. Heureusement, elles bénéficient de nouvelles techniques depuis les années 1980-1990 : la télé-inspection, qui permet d'ausculter le réseau de manière approfondie avec une caméra, et les méthodes de réhabilitation « sans tranchée », injonction de résine, chemisage, intervention de robot et autres procédés inventés pour soigner les réseaux sans toucher à la voirie.



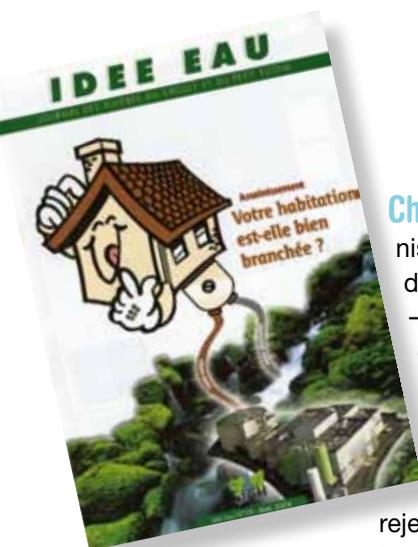
Une noue à Garges, 2010.

Réparation d'un collecteur du Syndicat hydraulique par chemisage à Domont, 2007.



Virage à 180°

Les réseaux d'égout pluvial construits après guerre obéissaient à l'idée phare des hygiénistes : évacuer le plus rapidement possible les eaux pour éviter toute stagnation et tout débordement. C'est donc un virage à 180° qu'ont opéré les règles d'assainissement en l'espace de quelques décennies. Le nouveau modèle de la « rétention », d'abord pensé comme un moyen de lutter contre les inondations, a montré aussi son utilité pour protéger les rivières de la pollution des eaux de pluie. Par le simple effet de la décantation, de l'infiltration dans le sol ou par l'installation d'ouvrages de prétraitement, les bassins et autres dispositifs visant à retenir les eaux de pluie sont, en effet, dépolluants. Ils mettent à mal une autre volonté forte des hygiénistes, imperméabiliser le sol des villes pour en chasser les miasmes et les cloaques. Les eaux stagnantes d'antan sont devenues des zones humides valorisées pour leur dynamique écologique. Ce retour de l'eau de pluie dans les villes n'en est encore qu'à ses débuts, mais est considéré comme inéluctable. Il contribue à aménager une « ville durable » et participe des nouvelles démarches « d'écologie urbaine ».



Magazine du Syndicat hydraulique, 2004.

Chasse aux mauvais branchements L'assainissement souffre de nombreux branchements défectueux, inversés par négligence ou ignorance – eaux usées envoyées dans les eaux pluviales et inversement. Il ne s'agit pas seulement d'erreurs faites au moment de la construction, mais aussi lors de travaux ultérieurs, tels que le raccordement d'une machine à laver. À cause de ces branchements non conformes, des rejets non traités sont déversés dans les rivières et les installations d'épuration des eaux usées sont saturées par temps de pluie. Depuis 1970, le Syndicat tente d'y remédier, non sans mal. Campagnes de sensibilisation auprès des habitants, organisation « d'un challenge de l'eau » depuis 1987, subvention aux travaux de remise en conformité depuis 1991, les initiatives sont de plus en plus pressantes. Les communes relaient ces injonctions avec de plus en plus d'énergie. Même si le nombre des raccordements défectueux diminue, il est encore considéré comme important. Cette chasse aux mauvais branchements constitue donc toujours un levier majeur pour la dépollution des rivières.

Station à visage humain Depuis 1967, les eaux usées du territoire aboutissent à la station d'épuration d'Achères pour y être traitées avant leur rejet dans la Seine. Cette installation a été mise en service en 1940 pour épurer les effluents de l'ensemble de la région parisienne. Malgré la création d'autres stations en banlieue, elle continue à prendre de

l'extension, au point de devenir une des plus grandes installations d'épuration du monde. Cette concentration est de plus en plus remise en cause, tant pour la santé des milieux aquatiques que pour le bien-être des riverains de ce « monstre », comme l'appellent les partisans de stations « à visage humain ».

En 1986, une première étude est entreprise pour la construction d'une installation propre au Syndicat, qui peut enfin ouvrir à Bonneuil en 1995. C'est l'une des premières stations de nouvelle génération, intégrant des technologies avancées pour rejeter à la rivière des eaux conformes aux normes européennes. Elle épure quotidiennement 40 millions de litres d'effluents, par dégrillage, déshuilage, dessablage, décantation, aération, clarification, déphosphatation, autant d'opérations qui permettent de reproduire et d'accélérer les mécanismes naturels d'épuration de l'eau. Des installations de ventilation et de désodorisation éradiquent les odeurs désagréables, pour le plus grand soulagement des Gargeois riverains de la station, qui n'avaient pas manqué de s'inquiéter de ces nuisances avant l'ouverture de cette installation.

Que faire des boues ? Au terme de la chaîne d'épuration, il reste des boues dont l'élimination est loin d'être simple. L'épandage agricole est la première solution envisagée, mais la commercialisation des produits est de plus en plus difficile dans un contexte de crise de la sécurité alimentaire. Le Syndicat étudie donc la possibilité d'incinérer les boues et conclut

Station d'épuration de Bonneuil.



un accord avec le SIGIDURS, le Syndicat pour la gestion et l'incinération des déchets urbains de la Région de Sarcelles. La combustion dans l'usine du SIGIDURS a pour avantage de transformer les boues en énergie – comme tous les déchets qui brûlent dans l'usine –, mais elle est deux à trois fois plus chère que l'épandage. Il y a aussi la solution de la mise en décharge dans un centre d'enfouissement technique, peu respectueuse de l'environnement et progressivement supprimée. La station de Bonneuil a fait appel à ces trois filières d'élimination dans des proportions variables. Depuis 2007, elle expérimente le compostage, qui «hygiénise» les boues pour faciliter leur valorisation agricole.

Dépolluer à la source Il est plus facile de traiter les eaux de mauvaise qualité que de prévenir les dégradations. Des efforts considérables sont néanmoins réalisés, relativement aux décennies précédentes : développement de technologies propres dans les industries, gestion environnementale des déchetteries, sécurisation des stockages de liquides toxiques, réduction des engrais et des pesticides dans les activités agricoles et l'entretien des espaces verts, mise en place de séparateurs d'hydrocarbures sur les parkings, installation de dégraisseurs dans les restaurants, mise en service de balayeuses-aspiratrices collectant les produits polluants des voiries... C'est donc à de multiples niveaux qu'on tente de prévenir les pollutions chroniques et accidentelles, ou au moins de retenir les substances nocives au plus près de leur source d'émission. Si la réglementation est de plus en plus contraignante, le contrôle et la répression sont toujours des maillons faibles. En 2009, le Syndicat doit se réjouir de la condamnation d'une entreprise de Goussainville à une amende de 5000 euros, suite à un rejet de fuel dans le réseau, «une première et un encouragement».



Bassin de dessablage et déshuilage de la station d'épuration de Bonneuil.



Bassin de clarification de la station d'épuration de Bonneuil.

Compétences

Les municipalités se dotent dans les années 1970 de bureaux d'étude, qui conçoivent désormais les projets d'extension ou de réhabilitation des réseaux, à la place des ingénieurs du service des Ponts et Chaussées – devenu Direction départementale de l'équipement en 1967. De son côté, le Syndicat y fait appel jusqu'en 1999, date à laquelle une équipe se constitue. Cette internalisation des compétences favorise le mariage entre urbanisme et assainissement, ainsi que la connaissance fine des réseaux. Les installations sont exploitées ou entretenues grâce à des compétences de plus en plus spécialisées. Les sociétés qui s'en chargent doivent faire appel à des personnels dotés d'une formation de plus en plus pointue, pas toujours faciles à trouver dans ce secteur encore dévalorisé par toutes les représentations négatives qui, dans notre société, sont attachées aux eaux usées. Quand bien même l'écologisme lui donne une nouvelle valeur, l'assainissement reste méconnu, ensemble de dispositifs invisibles, le plus souvent enterrés ou aménagés pour se fondre dans le paysage, dont l'existence ne se révèle que lors de dysfonctionnements.



Maintenir l'eau potable

La pollution des ressources aquatiques oblige la distribution d'eau potable à se moderniser. Des techniques de plus en plus sophistiquées se développent pour assurer la potabilisation de l'eau et la sécurité de l'approvisionnement.

Technologies de pointe Des avancées techniques considérables sont réalisées pour transformer les eaux des rivières polluées en eau potable, au point de faire de la France un leader mondial de ce secteur. Les procédés de filtration physicochimique, utilisés depuis les années 1960, laissent place à l'épuration biologique, plus performante. L'usine de Méry-sur-Oise, qui fournit l'essentiel de l'eau distribuée à Sarcelles et Villiers-le-Bel, adopte cette nouvelle technologie dès 1980. Le Syndicat des eaux d'Île-de-France choisit cette même usine pour inaugurer en 1999 une filière de nanofiltration qui fait sa fierté ainsi que celle de son délégataire, toujours la Compagnie générale des eaux, devenue Vivendi en 1998 puis Véolia-eau en 2005. L'emploi de membranes très sophistiquées – 10 000 fois plus fines qu'un cheveu – permet de venir à bout des micropolluants tout en limitant l'usage de produits de traitement et en fournissant une eau moins calcaire et de meilleur goût.

Dernières eaux de nappe L'eau des nappes souterraines a l'avantage de pouvoir être distribuée sans autre traitement que l'injection de chlore pour désinfecter les canalisations. Mais dans les années 1980, les forages de Garges souffrent d'un taux de fer élevé, le forage de Bonneuil ferme pour cause de pollution et il faut trouver de nouvelles ressources. Les communes de Garges et d'Arnouville choisissent avec leur compagnie délégataire – toujours la Société française de distribution des eaux, toutefois devenue filiale de Véolia-eau – de recourir aux eaux traitées de l'usine d'Annet-sur-Marne, jugées plus sûres que de nouveaux forages dans des nappes menacées de pollution. Seul le forage d'Arnouville est encore vraiment exploité. Les deux petits puits des lotissements du Cottage et des Charmettes, à Arnouville et Villiers-le-Bel, sont toujours en service, grâce aux générations d'administrateurs bénévoles qui se sont succédé dans les deux associations. Ils offrent un contraste saisissant avec les concentrés de technologies et de capitaux que sont devenues les usines de traitement des eaux de rivière.

Sécuriser les réseaux De nombreuses mesures sont prises pour garantir la sécurité d'approvisionnement et se préparer à des pollutions accidentelles : mise en interconnexion des réseaux de distribution dans le cadre d'une politique « de secours mutuel », construction de réservoirs de très grande taille, recherche de ressources d'appoint, protection renforcée des zones de captage, création de stations d'analyse automatique des rivières, modélisation des nappes de pollution... Les réseaux font aussi l'objet d'un soin croissant, pour réduire les risques de pollution entre l'usine et le robinet : détection des fuites, renouvellement des conduites, remplacement des branchements de plomb par des raccordements en polyéthylène... L'eau potable est aujourd'hui la



Installation de nanofiltration de l'usine de Méry-sur-Oise, 2010.

denrée alimentaire la plus réglementée, définie par soixante-trois paramètres – contre six à la fin du XIX^e siècle –, auxquels s'ajoutent les critères « émergents », c'est-à-dire non inscrits – ou pas encore – dans le contrôle sanitaire mais déjà pris en compte par les distributeurs d'eau.

Prix de l'eau La potabilisation et la sécurisation de l'eau ont des coûts croissants, et les factures des consommateurs s'en ressentent. Ces dépenses ne représentent toutefois plus qu'une partie du prix de l'eau. Les distributeurs ont en effet pour mission de collecter les sommes nécessaires au traitement des eaux usées, en forte augmentation et représentant aujourd'hui près d'un tiers des factures d'eau. Sont aussi ainsi prélevées les redevances pour l'Agence de l'eau, selon le principe du pollueur-payeur. Les voix ne manquent pas pour dénoncer l'augmentation ou la complexité du prix de l'eau. « C'était moins cher avant, il n'y avait pas la taxe machin, la taxe bidule... C'est horriblement cher maintenant ! », déplore Yvonne. « C'est scandaleux », s'indigne Robert. Le sujet est polémique, ici peut-être plus qu'ailleurs, eu égard aux nombreuses familles vivant dans la pauvreté. Le « droit à l'eau pour tous », institué par la loi sur l'eau de 2006 mais encore très flou, ne manquera sans doute pas d'être débattu sur le territoire. ●



Le laboratoire de l'usine d'Annet-sur-Marne, 2010.

Publicité, années 1950.

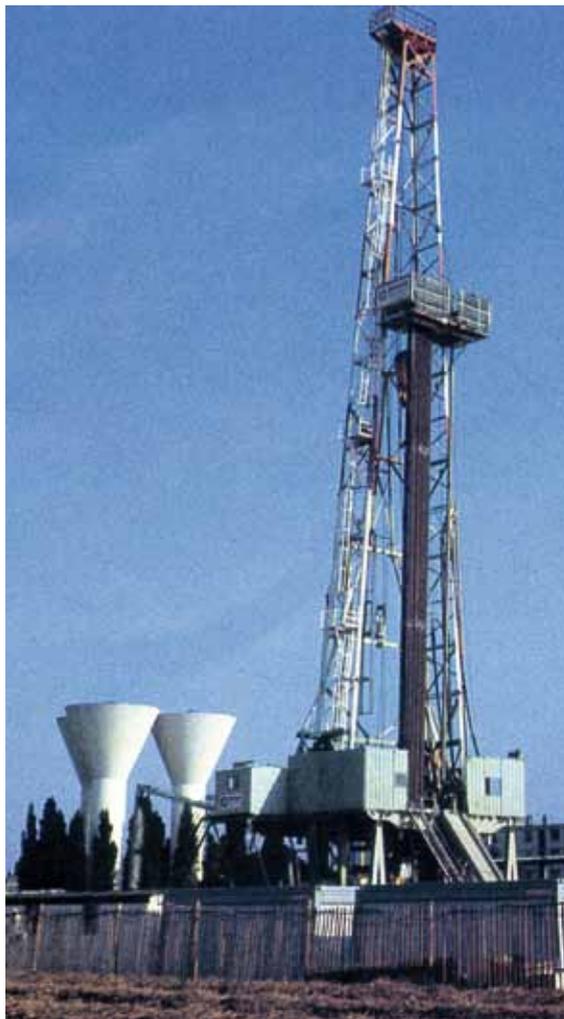


Eau en bouteille

Autrefois réservée aux classes aisées, la consommation d'eau minérale ou de source s'est démocratisée pendant la seconde moitié du XX^e siècle. « On a commencé avec les biberons du gosse, c'était l'Évian pour les biberons », se souvient Arlette. Les nouvelles normes d'hygiène, l'engouement pour le sport, le développement de la société de consommation favorisent l'essor de l'eau en bouteille dans les années 1960. La montée des préoccupations écologiques conforte cet élan, en valorisant les eaux issues de sites protégés et en jetant le doute sur la qualité des eaux distribuées au robinet. Aujourd'hui, les Français comptent parmi les premiers buveurs d'eau en bouteille d'Europe. Pour les habitants recevant au robinet de l'eau très javellisée – selon les quartiers, la chloration peut être plus importante –, c'est une quasi-obligation, à moins de recourir aux procédés d'antan, tels que la poudre d'anthésite, appelée aussi coco, qui permettent de fabriquer une boisson parfumée à partir de l'eau du robinet.

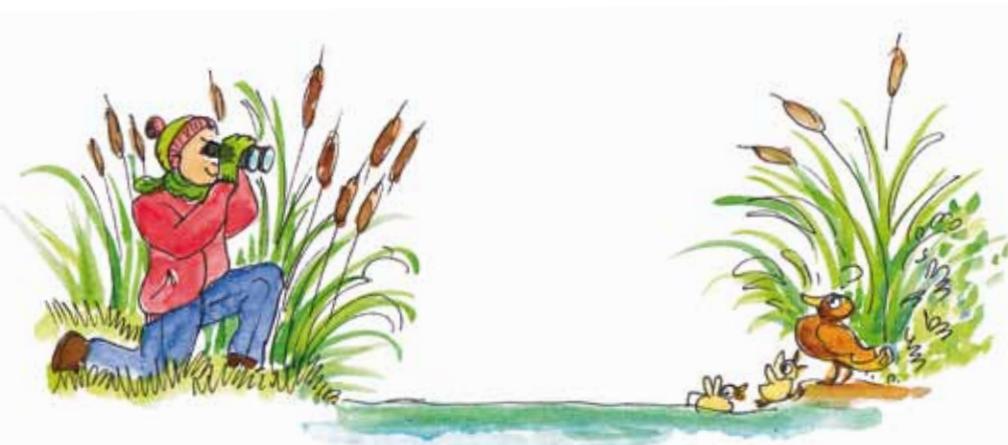
Succès à Villiers-le-Bel Villiers-le-Bel a-t-elle plus de chance ou se montre-t-elle plus tenace face aux difficultés ? Elle s'associe avec la commune voisine de Gonesse pour partager les risques et un syndicat intercommunal est constitué en 1983. Un an plus tard, les travaux commencent et l'installation de géothermie peut être mise en service en 1985. Elle dessert les grands ensembles des Carreaux et de la Fauconnière, soit plus de 3 800 logements, ainsi que des équipements publics, qu'elle chauffe entièrement, sauf en plein hiver, lorsqu'elle doit recevoir l'appoint d'une chaufferie traditionnelle et d'une centrale de cogénération. Les problèmes techniques et financiers n'épargnent pas le syndicat, mais sont surmontés. Le pari de faire des économies en puisant les eaux chaudes souterraines a ici réussi. La centrale et ses deux puits, installés rue de Goussainville, à la limite des deux communes, font la fierté des villes et nombre d'habitants sont venus au fil des années découvrir cette installation, dont les vertus écologiques sont de plus en plus valorisées.

Relance écologique Les difficultés rencontrées dans les premières installations ne manquent pas d'entacher la géothermie. Des recherches sont menées pour résoudre les problèmes techniques qui se sont révélés des défauts de jeunesse. Les montages financiers sont aussi améliorés pour répartir autrement les lourdes charges des investissements. Après une phase de stagnation, la géothermie est relancée depuis quelques années. Les énergies traditionnelles voient en effet leur coût repartir à la hausse, en un mouvement qui semble de plus en plus inéluctable. Surtout, les enjeux écologiques sont devenus plus pressants avec les menaces du réchauffement climatique. Non polluante – pas de gaz à effets de serre, pas de transport –,



Forage géothermique à Villiers-le-Bel, 1984.

renouvelable – le stock de chaleur est quasi infini –, régulière – ce qui n'est pas le cas de l'éolien et du solaire –, de plus en plus compétitive, la géothermie a de nombreux atouts pour séduire aujourd'hui. Après sa difficile naissance sur l'autel des économies d'énergie, elle commence une seconde vie placée sous le signe de l'écologisme. À Villiers-le-Bel aussi, elle trouve une nouvelle jeunesse, puisque son utilisation va être étendue aux deux autres grands ensembles de la ville, Puits-la-Marlière et Derrière-les-Murs-de-Monseigneur. ●



Coulées vertes

Les bords du Petit Rosne et du Croult trouvent une nouvelle vocation dans le cadre de projets conjuguant l'engouement pour les espaces verts et l'intérêt pour l'écologie.

Du lac à la coulée verte Le projet de lac de Lochères imaginé en 1966 par la municipalité de Sarcelles se transforme en 1969 en un programme plus ambitieux de « coulée verte » : un « axe de promenades, de loisirs, de distractions et de sports », tout au long du Petit Rosne, d'Écouen jusqu'à Garges et Arnouville, soit une trame verte de 160 hectares, représentant près de 20% du territoire communal. Il doit satisfaire les besoins en espaces verts de la ville, mais aussi « contrebalancer les erreurs commises lors de la construction du grand ensemble », « donner une âme à Sarcelles, la guérir de la sarcelite » et « lier le vieux Sarcelles au quartier de Lochères ». L'opération s'organise progressivement, à partir d'éléments existants ou à créer, et se pare peu à peu de vertus environnementales. « L'écologie est à l'ordre du jour, car de plus en plus de Français ressentent le besoin de verdure, de détente en des lieux appropriés », explique le bulletin municipal en 1978, avant d'annoncer une randonnée pédestre organisée pour la découverte du projet de coulée verte, à laquelle participent plus de 500 habitants.

Prés-sous-la-Ville Le lac de Lochères est la « pièce maîtresse » de la coulée verte sarcelloise, mais il est très coûteux. Les subventions sont difficiles à réunir, bien que le projet s'inscrive dans l'opération de « croissant vert » prévue pour la région parisienne. Il faut attendre 1982 pour qu'il soit inauguré, avec moult manifestations célébrant la réalisation de ce « rêve vieux de quinze ans » : spectacle pyrotechnique, retraite aux flambeaux, etc. Alimentés par des sources de la plaine de Chauffour et la nappe phréatique, les deux lacs artificiels sont entourés de vastes espaces verts et équipés d'aires de jeux, de bancs, de barbecues. L'ensemble est baptisé « Prés-sous-la-Ville », comme s'appelait autrefois le lieu-dit. Le canotage, envisagé à l'origine, est finalement abandonné, ce qui n'empêche pas le public de plébisciter ce havre de verdure. On vient en nombre en profiter, de Sarcelles, des communes voisines, et même de plus loin, pour de paisibles promenades ou des rencontres plus animées. « Beaucoup de gens font la fête là-bas. Ils emmènent leur musique, alors chacun a sa musique, les Antillais, les Assyro-chaldéens, les Maghrébins... mais tout le monde a le sourire, les enfants jouent ensemble, c'est très vivant ! », rapporte Michèle.

À petits pas Si les Prés-sous-la-Ville sont une réalisation phare de la coulée verte, d'autres éléments se mettent en place au fil des ans. Le lac du Haut-du-Roi a été cédé en 1960 à la ville qui le fait nettoyer en 1967 et aménage ses contours en promenade en 1975. Les familles y viennent le dimanche, les enfants en font leur lieu de pêche le mercredi. Le centre sportif déploie ses installations près de Lochères à partir de 1968, le jardin public du village est réaménagé en 1974, la plaine de Chauffour est débroussaillée en 1977, le bois Leblanc est aménagé en 1979, une nouvelle section de

jardins familiaux ouvre à Chauffour en 1987... L'acquisition des terrains est longue, il faut trouver des financements, parfois il faut composer avec les imprévus, comme l'apparition d'algues sur le lac du Haut-du-Roi en 1999 ou le dysfonctionnement des drains qui alimentent les lacs des Prés-sous-la-Ville depuis quelques années. Malgré tout, à petits pas, l'aménagement de la coulée verte continue. Ainsi, en 2009, le Parc Grimard jouxtant la Maison du Patrimoine se transforme, avec la création d'un théâtre de plein air pour des manifestations musicales et avec l'aménagement d'une mare pédagogique et de jardins animés par l'association Inven'terre.

Bassins paysagers Lorsque le Syndicat du Croult et du Petit Rosne commence la réalisation de bassins de retenue, les demandes ne manquent pas pour en faire des espaces de loisirs. En 1973, la municipalité de Garges exprime par exemple le souhait de profiter du projet de bassin de Bonneuil pour créer un plan d'eau, avec aménagement des berges, aires de promenades, etc. L'heure est néanmoins à l'urgence hydraulique et la culture du béton est encore prégnante. Peu à peu, les considérations paysagères s'imposent et se combinent aux préoccupations écologiques. La progressive



Bassin de retenue de Chauffour, à Sarcelles, 2010.

Pêcheurs aux Prés-sous-la-Ville, 2010.



Pêcheurs et jardiniers

Le jour même de l'inauguration des Prés-sous-la-Ville, une association de pêcheurs est constituée : la Gaule sarcelloise, réunissant plus de 500 adhérents dès la première année. Elle se charge de gérer la pêche sur les deux lacs, veillant notamment à leur empoissonnement – les lacs étant artificiels, c'est nécessaire –, et organise des concours, avec démonstrations de pêche, prêt de matériel pour les petits et les grands, etc. Les pêcheurs sont plus nombreux en semaine, pour profiter du calme qui y règne. Ils croisent souvent les jardiniers qui, depuis 1985, occupent aux Prés-sous-la-Ville des parcelles gérées par l'Association de jardins familiaux de Sarcelles. Ce groupement créé en 1971 autour des jardins de la rue Jean-Jacques Rousseau se réjouit de cette extension. Des abris sont installés pour éviter la « cabanisation » et embellir les parcelles. Quête de produits alimentaires à moindre coût, goût pour les loisirs actifs, plaisir des échanges entre voisins de parcelles, envie de nature, inclination pour les cultures sans pesticides, les motivations des jardiniers sont diverses mais cohabitent avec bonheur au bord des lacs.



Projet de coulée verte à Garges, 1975.

dépollution des rivières encourage ce mouvement. Les trois bassins de la plaine de Chauffour mis en service à Sarcelles en 2004, dont un à plan d'eau, bénéficient tout particulièrement de cette nouvelle alliance entre assainissement, aménagement et environnement. Des sentiers sont aménagés pour les promeneurs, les appareils de contrôle sont enterrés, les berges sont enrochées pour faciliter l'empoissonnement, de nombreux végétaux sont plantés pour offrir des conditions de vie propices aux animaux de la rivière... Le tout complète à merveille la coulée verte qui s'organise, morceau après morceau, depuis une quarantaine d'années.

Réouverture de la rivière À Sarcelles, l'heure est aujourd'hui à la réouverture de la rivière. Un premier tronçon est découvert à titre expérimental en 2004, sur la place du marché – anciennement place des Marais –, et une deuxième phase est en cours d'étude. Les visées sont avant tout urbaines, sociales et symboliques : il s'agit de « créer des espaces publics majeurs », « redonner à la rivière son rôle social », « permettre la redécouverte du milieu naturel au cœur du village ». Tandis que les rivières enterrées ont encouragé les citadins à ne plus en percevoir que les nuisances, le dévoilement des cours d'eau doit réconcilier l'homme avec la nature, lui faire connaître sa beauté, favoriser la connaissance des milieux aquatiques. Ce morceau de nature réintroduit dans la ville doit aussi créer de nouveaux points de rencontre entre les habitants, retisser du lien social, favoriser la mixité...



Les vaches de la ferme Lemoine au bord du Petit Rosne, à Arnouville, 2010.

De la ville au Syndicat hydraulique en passant par l'association ASSARS, tous les acteurs de la rivière se sont fédérés autour de ce projet. Ce mouvement de redécouverte des cours d'eau est loin de se limiter à Sarcelles, à l'heure de l'engouement pour les villes durables et l'écologie urbaine.

Embryons Arnouville et Garges ne manquent pas de s'intéresser à leurs bords de rivières. Les vallées sont inscrites en zones protégées sur les plans d'urbanisme, mais les études et projets sont plus succincts. Ici il y a un terrain de football et des courts de tennis, là des espaces sportifs sommairement aménagés et bientôt des jardins familiaux, ailleurs un parc de château, magnifique mais fermé au public sauf en de rares occasions. Les bords des rivières recèlent aussi de nombreux jardins potagers, à l'occupation plus ou moins temporaire ou sauvage. Les réserves foncières pour le projet de la route interurbaine l'avenue du Parisis – datant d'avant-guerre, aux noms et aux tracés divers – ont favorisé le maintien d'espaces naturels près du Petit Rosne, tout comme la création d'un bassin de retenue intégré au paysage. Les soixante-dix vaches laitières de la ferme Lemoine – les dernières du territoire – en profitent pour paître au bord de la rivière. De nombreux groupes d'enfants viennent visiter cette ferme arnouilloise qui pratique les visites pédagogiques depuis près de trente ans et, pour ce faire, abrite toutes sortes d'animaux, cochons, oies, canards, lapins, paons, chèvres, moutons, ânes, daims... et même un lama et un zébu, laissés par un cirque de passage. ●

Projets d'avenir

Les vallées du Petit Rosne et du Croult se transformeront-elles un jour en véritables coulées vertes, permettant de se promener de manière ininterrompue du parc de la Courneuve jusqu'à l'amont ? De nouvelles études sont en cours, montrant la complexité d'un tel projet, mais aussi son intérêt. Les coulées vertes sont aujourd'hui considérées comme essentielles pour le maintien de la biodiversité : elles constituent des « corridors biologiques », grâce auxquels peuvent s'opérer des échanges entre des milieux naturels que

l'urbanisation a séparés. Elles contribuent aux efforts de préservation « d'espaces ouverts » – boisés, agricoles ou naturels –, propices à la santé de notre planète comme au bien-être des citoyens. En outre, elles offrent un support aux « circulations douces », piétonnes et cyclistes, très à la mode.

Il est donc probable que la reconquête des bords de rivière va se poursuivre, sinon par de vastes projets, du moins par des aménagements successifs, peut-être dans le cadre de la « ceinture verte » de la région parisienne, qui a succédé au « croissant

vert » des années 1970. Elle passe aussi par la végétalisation des berges, amorcée par le Syndicat hydraulique depuis 2004. Si les techniques de génie végétal ne peuvent être utilisées sur tous les types de sol, elles sont moins coûteuses, plus efficaces pour l'aménagement hydraulique, favorables à la biodiversité et seront bientôt aussi valorisées qu'autrefois a pu l'être le béton. Elles participent de ce travail de « renaturalisation » des rivières qui constitue désormais un axe majeur de l'action du Syndicat hydraulique.



Sports nautiques en essor

Les piscines demeurent les seuls lieux du territoire où on peut nager ou se baigner. Si elles ne peuvent offrir le plaisir des espaces naturels, elles sont le creuset d'activités sportives de plus en plus variées.

Vers la natation de haut niveau Les clubs de natation de Garges, Sarcelles et Villiers-le-Bel ont d'abord privilégié « le sport de masse », c'est-à-dire l'initiation du plus grand nombre. Sans abandonner cet entraînement pour tous, ils développent

le sport de haut niveau et forment des nageurs de mieux en mieux classés aux échelons départemental, régional, et même national et international. Ces succès sont importants pour les clubs, récompensant leurs efforts et nourrissant l'intérêt des enfants et de leurs familles pour la natation. Sarcelles évolue tout particulièrement dans la cour des grands, comptant parmi les dix meilleures écuries françaises

Jardin aquatique du club de natation de Garges, 2009.



de natation. Le club a pris son envol après les travaux de couverture du bassin extérieur de la piscine, en 1989, lui permettant de s'entraîner dans le seul bassin olympique couvert du Val d'Oise. Pour transmettre le goût de la natation dès le plus jeune âge, les associations ouvrent des « jardins aquatiques » accueillant les tout petits de 3 ou 4 ans. Ils entraînent aussi des « maîtres » comme on appelle les nageurs de plus de 25 ans – le doyen, sarcellois, en a 94. Ici ou là, on crée aussi des groupes « loisirs », pour ne pas perturber la progression des compétiteurs.

Water-polo, plongée, hockey, aquagym...

Les clubs de natation de Villiers-le-Bel et de Sarcelles mettent sur pied des équipes de water-polo, qui connaissent des fortunes diverses selon les époques, mais permettent aux nageurs de s'adonner aux plaisirs d'un sport collectif, en complément de l'entraînement individuel ou bien après des années consacrées à la natation de course. Le club de Garges songe quant à lui à développer la nage synchronisée – autrement dit, les ballets nautiques – avant d'y renoncer par manque de moyens. La plongée se développe dans les trois villes grâce à la création de clubs subaquatiques, à Garges en 1974, à Sarcelles en 1980 et à Villiers-le-Bel en 1987. Les licenciés s'entraînent dans les piscines et partent en sortie pour plonger en mer, dans les rivières, les étangs... En 1980, le club de plongée de Garges lance une nouvelle activité, le hockey subaquatique, dont les équipes se font remarquer à maints tournois et championnats. Dix ans plus tard commencent l'aquagym et la natation du 3^{ème} âge, proposées par les clubs de natation ou les équipes des piscines. Ils font de plus en plus d'adeptes avec l'engouement pour le bien-être, la minceur ou la retraite active.



Meeting international de natation à la piscine de Sarcelles, 2009.

Passion et engagement Si la fréquentation « grand public » des piscines s’est réduite ces dernières décennies, les activités portées par les clubs se sont développées. Les licenciés sont aujourd’hui près de 2 000, exigeant un investissement conséquent de la part des structures associatives. Les parents des plus jeunes suivent les progrès de leur progéniture et certains s’impliquent plus étroitement, en se formant à une fonction officielle – chronométreur, arbitre, juge, etc. – ou en donnant un coup de main pour l’organisation d’une des nombreuses compétitions qui s’organisent dans les piscines. Au fil des entraînements et des meetings, des relations se nouent, confortées par les pots, fêtes et sorties organisés au sein des clubs : « Il se crée des amitiés, c’est une famille ! Mais les repas et autres, ça a tendance à diminuer. Autrefois les parents accompagnaient les enfants, aujourd’hui ça se perd ». Les clubs nautiques sont, comme toutes les associations, confrontés à une crise du bénévolat et ont dû partiellement se professionnaliser. On y trouve néanmoins encore de nombreux bénévoles passionnés par le sport, heureux de porter haut les couleurs de leur ville et souvent attachés à la richesse des rencontres : « À la piscine, on croise des gens de toutes sortes, d’âges différents, de milieux sociaux différents... ». ●

Entraînement du club subaquatique de Garges, années 1990.



Nouvelle jeunesse pour les piscines

Ces piscines à l’âge vénérable – aux alentours de quarante ans – ont fait l’objet de travaux de rénovation plus ou moins conséquents au cours de leur histoire. Après leur transfert à la Communauté d’agglomération Val de France, en 2004, des études sont menées pour améliorer les conditions d’accueil des divers publics, de la natation scolaire au sport de haut niveau en passant par les loisirs. Un important chantier de rénovation et de restructuration, mené de 2008 à 2010, donne au centre aquatique de Sarcelles une nouvelle dynamique : modernisation des bassins, réaménagement des espaces extérieurs, remise à neuf des vestiaires, création d’un espace de remise en forme, extension des bureaux pour accueillir le centre départemental de formation aux métiers de la natation... La piscine de Villiers-le-Bel, aujourd’hui à bout de souffle, sera démolie et reconstruite à partir de 2011. Le territoire reste attaché à ses piscines, même s’il redécouvre ses rivières grâce à l’écologisme.



Écocitoyenneté

L'éducation à l'environnement s'est développée en même temps que l'écologisme. Aux côtés d'autres organismes, les acteurs de l'eau multiplient les initiatives pour encourager l'écocitoyenneté, en particulier depuis les années 1990.

Protéger la planète L'éducation à l'environnement vise à expliquer au plus grand nombre les effets de l'activité humaine sur la nature et diffuser les « bonnes pratiques » ou « écogestes » que tout un chacun doit adopter pour « protéger la planète ». L'eau constitue un domaine majeur de ces actions de sensibilisation. Les enfants en sont souvent les publics prioritaires. « Futurs écocitoyens, c'est dès l'enfance qu'ils peuvent acquérir de bons réflexes vis-à-vis de l'eau. Ils possèdent également un pouvoir d'influence et peuvent entraîner dans leur famille des modifications de comportements », explique par exemple Véolia-eau. Ils sont surtout plus faciles à mobiliser, les adultes se montrant plus prompts à dénoncer la profusion ou les travers de certains messages en faveur de l'écocitoyenneté. Avec l'engouement pour les démarches participatives, ces actions veulent aussi permettre aux citoyens de s'impliquer dans les débats sur l'eau

– forums associatifs, consultations du public, commissions des institutions... – et notamment de comprendre les politiques de l'eau, afin de construire une « gestion démocratique de l'eau ».

Classes d'eau Créées en 1987 par l'Agence de l'eau, les « classes d'eau » permettent aux élèves, de la maternelle au lycée, de s'initier aux enjeux de l'eau sur la base d'une pédagogie active : rencontre des acteurs de l'eau, visites de sites, ateliers, création d'une exposition ou d'un spectacle... Elles se développent particulièrement sur le territoire depuis le milieu des années 1990, grâce à l'association La Case, partenaire de l'Agence pour relayer cette initiative : une vingtaine de classes participent à ce dispositif chaque année. En 2004, une classe d'eau originale, réunissant une vingtaine d'habitants âgés de 9 à 74 ans, est organisée dans une maison de quartier de Villiers-le-Bel et se voit décerner le « Stockholm junior water prize », soit l'équivalent du Nobel junior de l'eau.



Classe d'eau intergénérationnelle à Villiers-le-Bel, 2004.



Visite de la station d'épuration de Bonneuil, 2006.

Les classes d'eau ne sont qu'une des facettes de l'action éducative de l'Agence de l'eau qui attache une importance croissante à la « sensibilisation et responsabilisation des acteurs de l'eau ».

Pédagogie des visites Depuis le milieu des années 1990, le Syndicat du Croult et du Petit Rosne développe des actions de sensibilisation en direction des habitants : édition d'un magazine *Idée eau*, animation d'un site Internet, organisation biannuelle de « Journées de l'eau » à destination des enfants, exposition sur l'histoire des rivières... Il propose aussi des visites de la station d'épuration de Bonneuil, équipée dès sa création pour recevoir des groupes, avec un parcours sécurisé, des panneaux didactiques, une salle vidéo. Plusieurs milliers de personnes, jeunes ou moins jeunes, découvrent chaque année cette installation. La pédagogie des visites est aussi utilisée par le Syndicat des eaux d'Île-de-France, accueillant le public dans ses usines, parallèlement à d'autres actions de sensi-

bilisation, telles que la publication du magazine *Inf'eau* ou l'exposition ludique *Syncrodile*, créée en 1994 et remplacée en 2005 par *Mobil'eau*, pour être présentée dans toute l'Île-de-France.

Marches au bord de l'eau L'association sarceloise ASSARS s'implique dans la formation des écocitoyens par des interventions dans les écoles, des stands aux manifestations sarcelloises et, depuis 1997, par la Marche du Petit Rosne. Organisée avec divers partenaires, cette promenade-découverte de la rivière est d'abord limitée au territoire sarcellois, avant de s'étendre jusqu'à Arnouville, où le Petit Rosne se jette dans le Croult. Trois cents personnes participent en moyenne chaque année à cette initiative conjuguant explications sur les ouvrages hydrauliques et les milieux aquatiques avec activités conviviales : jeu du reporter, déjeuner champêtre, animation musicale ou théâtrale... La balade au bord de l'eau est aussi le fil conducteur de l'animation *Le Petit Rosne et la rivière aux éphémères*



Marche du Petit Rosne, 2008.

proposée par l'association Inven'terre, pour faire découvrir aux enfants des écoles ou des centres de loisirs la rivière avec le regard du biologiste.

Nombreuses initiatives Les initiatives émanent d'innombrables organismes et prennent diverses formes : exposition itinérante *Val d'Oise Eaux* créée par l'Agence départementale de l'environnement, spectacle interactif *Eau secours* coproduit par cette agence et le Théâtre UVOL, mallette pédagogique et site Internet *Aquajunior* diffusés par l'entreprise Véolia-eau, etc., sans oublier les actions plus générales de sensibilisation à l'environnement, intégrant régulièrement ou épisodiquement le thème de l'eau, « semaine du développement durable », « fête de la nature »... L'Éducation nationale n'est pas en reste : dès 1977 une circulaire encourage « l'éducation à l'environnement », à laquelle succède « l'éducation

au développement durable », inscrite dans les programmes scolaires en 2004. La Journée mondiale de l'eau, instituée par l'Organisation des nations unies en 1992, offre chaque 22 mars l'occasion d'organiser diverses manifestations et d'évoquer dans les médias les enjeux de l'eau.

Informations aux usagers L'information des usagers des services d'eau et d'assainissement s'est développée sous l'effet d'une série de lois promulguées dans le cadre de la politique de l'eau ou de la législation concernant les délégations de service public. Les municipalités ont notamment l'obligation depuis 1995 d'élaborer un rapport annuel sur « le prix et la qualité » des services d'eau et d'assainissement, présenté en conseil municipal et mis à la disposition du public. Il s'établit à partir des rapports présentés par les délégataires, le Syndicat hydraulique et, à Villiers-le-Bel et Sarcelles, le Syndicat des eaux d'Île-de-France, constituant d'épais dossiers très détaillés que tout administré peut consulter. Les factures d'eau sont aussi accompagnées de plaquettes d'information pour faciliter le décodage des diverses taxes prélevées sur l'eau ou pour communiquer sur la qualité de l'eau. ●



L'exposition *Mobil'eau* du Syndicat des eaux d'Île-de-France, 2007.

Solidarité internationale

Dans le monde, plus d'un milliard d'êtres humains sont privés d'une eau de qualité et deux milliards et demi ne disposent pas d'un système d'assainissement des eaux usées. Problèmes de santé, freins au développement économique, menaces de conflits, les conséquences sont dramatiques et vont encore s'aggraver avec les changements climatiques et la croissance démographique. Pour venir en aide à ces contrées privées de « l'or bleu », les acteurs de l'eau s'engagent dans des actions de solidarité internationale : le Syndicat des eaux d'Île-de-France apporte son concours au programme européen Solidarité-eau depuis 1986, les Agences de l'eau s'impliquent dans des opérations de coopération et de jumelage depuis 1996, Veolia crée une cellule humanitaire

d'urgence, Waterforce, en 1998 et un programme d'aide, Waterdev, en 2004... Des associations du territoire apportent aussi leur contribution à ce vaste chantier de l'accès universel à l'eau. La solidarité internationale est en effet un secteur particulièrement dynamique du tissu associatif local, notamment grâce à l'engagement de personnes issues de l'immigration, soucieuses d'agir pour leur pays ou leur village d'origine, avec des moyens souvent modestes, mais toujours en étroite liaison avec les populations bénéficiaires. Bon nombre de ces initiatives portent sur l'eau : l'Association des ressortissants du village de Diougounte a installé quatre pompes manuelles en 1987 puis a participé à la création d'un réseau d'adduction mis en service en 2010,

l'Arbre s'implique dans un programme d'amélioration de l'approvisionnement en eau potable de cinq villages au Sénégal, Solidarité Afrique Sahel mène un projet d'aménagement d'une mare dans un village du Burkina-Faso pour faciliter le travail des maraîchers et des agriculteurs tout en développant les ressources en eau potable, etc. Tout en soutenant les pays du Sud dans leurs efforts pour disposer d'une eau de meilleure qualité et en plus grande quantité, ces actions sensibilisent les pays du Nord à une utilisation plus responsable des ressources en eau. De plus en plus, l'écocitoyenneté conjugue le proche et le lointain, pour tenter de répondre à ce « défi mondial du XXI^e siècle » qu'est la préservation de l'eau, ce « patrimoine commun de l'humanité ».



Pour en savoir plus

Archives

- Délibérations municipales d'Arnouville, Mairie d'Arnouville.
- Délibérations municipales de Garges-lès-Gonesse, Archives municipales de Garges-lès-Gonesse.
- Délibérations municipales de Sarcelles, Archives municipales de Sarcelles.
- Délibérations municipales de Villiers-le-Bel, Archives municipales de Villiers-le-Bel.
- Dossiers sur les cours d'eau non navigables de la série S, Archives départementales du Val d'Oise.
- Dossiers des séries O, 7 M, 619 W, 622 W, 641 W, 930 W, Archives départementales du Val d'Oise.
- Dossiers des séries 7 M, 13 M et 15 M, Archives départementales des Yvelines.
- Archives du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne.
- *La Tribune de Seine-et-Oise*, Archives départementales du Val d'Oise.

Sources imprimées

- Bernex J., *Sarcelles à travers les siècles*, Ed. de la Sarcelle, 1952.
- Boitard P., *L'art de composer et décorer les jardins*, Roret, 1846.
- Chatin A., « Note sur le cresson de fontaine et sa culture », *Bulletin de la société botanique de France*, vol.5, 1858.

- *Compagnie générale des eaux* 1853-1953, Compagnie générale des eaux, 1953.
- Courtois G., *Manuel de culture maraîchère*, H. Cousin, 1844.
- Dezallier d'Argenville A.-N., *Voyage pittoresque de Paris*, De Bure l'aîné, 1779.
- Gallet A., *Recherches historiques sur Sarcelles*, Imp. lib. de l'œuvre de Saint-Paul, 1880.
- Gérardin A.-C., *Rapport sur l'altération, la corruption et l'assainissement des rivières*, Impr. Nationale, 1874.
- *Le château d'Arnouville*, Impr. Mareau, s.d.
- Maillat A.C., *Géographie-Histoire de la commune d'Arnouville-lès-Gonesse*, Herbin & Bouché, 1920.
- Moulet A., *L'école primaire et l'éducation morale démocratique*, Hachette, 1915.
- Proust, Netter, Thoinot, « Le choléra dans le département de Seine-et-Oise en 1892 », *Revue d'hygiène et de police sanitaire*, n°15, 1893.
- Tardieu A., *Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité*, J.-B. Baillière et fils, 1852.
- Thibaudet C., *Rapport sur un projet d'installation d'une blanchisserie perfectionnée à Sarcelles*, Impr. de Seringe frères, 1879.

Bibliographie

- Arnouville et son passé, *Arnouville-lès-Gonesse*, A. Sutton, 2001.
- Baratault A.-C. et al., *Jardins en Val d'Oise*, Conseil général du Val d'Oise, 1993.
- Baridon M., *L'eau dans les jardins d'Europe*, Mardaga, 2008.
- Blazy J.-P., « Les moulins de la vallée du Croult du XVII^e au début du XIX^e siècle », *Paris et Île de France Mémoires*, tome 45, 1994.

- Bonnard M., *Villiers-le-Bel*, A. Sutton, 2001.
- Bruggeman J., *Moulins : maîtres des eaux, maîtres des vents*, Rempart, 1997.
- Collet D., Le Roy N., *Mémoire de l'eau : moulins du Val d'Oise*, Conseil général du Val d'Oise, 1991.
- Collectif Fusion, « Histoires d'eau », *Sakamo*, n°5, 2004.
- Corbin A., *Le miasme et la jonquille*, Aubier Montagne, 1982.
- Darmon P., *L'homme et les microbes*, Fayard, 1999.
- Defeuilley C., « Contrats et régulation des services urbains. Le syndicat des Eaux d'Île-de-France (1922-2002) », *Flux*, n°55, 2004.
- Deutsch J.-C., *L'hydrologie urbaine*, École nationale des Ponts et Chaussées, 2005.
- *Deux siècles pour que vivent nos rivières*, Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne, 2003.
- Duquesne, J., *Vivre à Sarcelles ? Le grand ensemble et ses problèmes*, Cujas, 1966.
- *Eaux et fontaines dans la ville : conception, techniques, financement*, Ed. du Moniteur, 1982.
- Fatoux H., *Histoire d'eau en Seine-et-Marne*, Amatteis, 1987-1988, 3 tomes.
- Franck L., *Eau à tous les étages : l'aventure de l'eau à domicile à travers l'histoire de la Compagnie générale des eaux*, 1999.
- Garcia J., *Garges, ce petit village au bord du Croult*, Mairie de Garges-lès-Gonesse, 2003.
- Goubert J.-P., *La conquête de l'eau*, Hachette, 1986.
- Guillaume A. et al., *Dangereux, insalubres et inconfortables : paysages industriels en banlieue parisienne, XIX^e-XX^e siècles*, Champ Vallon, 2004.
- Guillaume A., *Les temps de l'eau*, Champ Vallon, 1983.
- Hervier D., Robert L., « L'usage de l'eau dans une activité de service disparue : la blanchisserie », *Paris et Ile de France Mémoires*, tome 45, 1994.
- *Je plonge, tu trempe, il barbote*, Cahier n°16, Maison de Banlieue et d'Architecture, 2010.
- Lebas A., « Des piscines et des villes : genèse et développement d'un équipement de loisir », *Histoire urbaine*, juin 2000.
- Lefébure C., *La France des lavoirs*, Privat, 2003.
- Mikailoff N., *Les manières de propreté du Moyen âge à nos jours*, Maloine, 1990.
- Murard L., Zylberman P., *L'hygiène dans la République*, Fayard, 1996.
- Nicolazo J.-L., *Les agences de l'eau : quarante ans de politique de l'eau*, Johanet, 2007.
- Phlipponneau M., *La vie rurale de la banlieue parisienne*, A.Colin, 1956.
- Quentin E., *L'anecdotier sarcellois*, Chez l'auteur, 1986.
- Quentin E., *Sarcelles*, A. Sutton, 2003.
- Syndicat des Eaux d'Île de France, SEDIF, 1993.
- Soullignac F., *La banlieue parisienne : cent cinquante ans de transformations*, La Documentation Française, 1993.
- Souriac A., Rollet C., « Épidémies et mentalités : le choléra de 1832 en Seine-et-Oise », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 1974, volume 29, numéro 4.
- Valiron F.(dir.), *La politique de l'eau en France de 1945 à nos jours*, Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, 1990.
- Védry B., *Balade écologique au fil de la Seine en 1900*, Graphein, 1996.
- Vigarello G., *Le propre et le sale*, Seuil, 1987.

Remerciements

Que toutes les personnes et institutions qui ont apporté leur concours à cette étude et à cette publication soient remerciées, parmi lesquelles :

- Le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne
- Le Syndicat des eaux d'Île-de-France
- L'agence Véolia-eau d'Arnouville
- Les archives municipales, les services de communication et les services techniques des villes de Val de France
- Le Conseil des Retraités Citoyens de Sarcelles et le Conseil des Sages de Villiers-le-Bel
- Les bibliothèques et les services de Val de France
- Les archives départementales du Val d'Oise, l'Atelier de Restitution du Patrimoine et de l'Ethnologie du Val d'Oise
- Les associations du territoire, et notamment l'ASSARS, la Case, l'Association des ressortissants du village de Diougounte, l'Arbre, Solidarité Afrique Sahel, l'AASS Natation, le CMG Natation, le Club olympique de Villiers-le-Bel, Sarcelles et son histoire
- Les élèves et enseignants de l'école Paul Langevin 2 de Villiers-le-Bel
- Les habitants qui ont accepté de témoigner et de prêter des photographies.

Étude et publication réalisées avec le soutien de :

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France
- Le Conseil général du Val d'Oise
- Le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne.

Table des matières

DE L'EAU DU VILLAGE À L'EAU DE LA VILLE 4

Points d'eau.....	6
Pénurie à Villiers-le-Bel	10
Des besoins réduits.....	14
Les voix de l'hygiénisme.....	18
Crises sanitaires.....	22
Naissance des services d'eau.....	24
Petits réseaux de lotissements.....	30
Pour la salubrité publique.....	32
Vers l'hygiène privée.....	36

DE L'ÂGE D'OR À L'ÉCLIPSE DES RIVIÈRES 40

Villégiatures.....	42
Moulins.....	46
Cultures spéciales.....	50
Petites industries.....	52
Loisirs populaires.....	56
Partager la rivière.....	58
Protéger des pollutions.....	62
Nettoyer la rivière.....	66

LA RÉVOLUTION MODERNE 70

Triomphe du confort moderne.....	72
Généralisation de l'eau courante.....	74
Propres comme des sous neufs.....	76
Réseaux d'égouts.....	78
Bidonvilles.....	80
Rationaliser la rivière.....	82
Villes hygiéniques.....	86
Eaux d'agrément.....	88
Piscines pour tous.....	90

LE TOURNANT ÉCOLOGISTE 92

Nouvelle approche.....	94
Pollutions et inondations.....	96
Assainir autrement.....	98
Maintenir l'eau potable.....	102
Géothermie.....	104
Coulées vertes.....	106
Sports nautiques en essor.....	110
Écocitoyenneté.....	112

Crédit photographique

Collection particulière de Maurice Bonnard : couverture, p.4, p.6, p.7, p.8, p.9, p.12, p.13 bas, p.14, p.16, p.17, p.18, p.19, p.20 bas, p.21, p.23, p.24, p.25, p.26 haut, p.28, p.29, p.30, p.31 haut, p. 32-33 bas, p.34, p.35 haut, p.36, p.37 bas, p.38, p.39, p.40, p.42 bas, p.43 droite, p.44, p.45, p.46, p.47 haut, p.49 haut, p.50, p.51 bas, p.52, p.53 bas, p.54 droite bas, p.55, p.56, p.57, p.59, p.62, p.67, p.70, p.79 haut, p.87 milieu, p.88, p.89, p.90, p.94, p.103 bas, carte des communes de Val de France vers 1800 - Archives municipales de Garges-lès-Gonesse : p.48-49 bas, p.72, p.76 haut, p.80, p.81, p.95 haut, p.104, p.108 haut, p.111 bas - Archives municipales de Sarcelles : p.76 bas - © Jacques Windenberger/Ville de Sarcelles : p.79 bas, p.87 bas - Archives municipales de Villiers-le-Bel : p.11, p.13 haut, p.20 haut, p.87 haut, p.91, p.105 - Ville d'Arnouville : p.73, p.75 - Val de France : p.97 haut - Archives municipales d'Argenteuil : p.33 haut - Archives départementales du Val d'Oise : p.51 haut [S 272], p.53 haut [7M 361 1], p.54 gauche [S 43], p.58 [S 267], p.60 gauche [S 268], p.60 droite [S 35], p.63 gauche [S 36], p.63 droite [S 41], p.65 [12 novembre 1904] - Collection ARPE, Conseil général du Val d'Oise : p.76 - Syndicat d'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne : p.61, p.64 droite, p.69, p.83, p.84, p.85, p.96, p.98, p.99 bas, p.100, p.101, p.113 - Syndicat des eaux d'Île-de-France : p.26 bas, p.27, p.74, p.103 haut, p.114 droite, p.115 - Institut Pasteur : p.32 gauche, p.35 bas - Eugène Atget/Bibliothèque Nationale de France : p.10 [EO-109 (24)-BOITE FOL B, T 041575], p. 37 haut [RESERVE OA-173-PET FOL, G 045697] - BIUM Paris : p.22, p.64 gauche - © Roger-Viollet : p.15 - © Richard Mas/Photothèque Véolia-eau : p.103 milieu - IGN : photographie aérienne des communes de Val de France en 2003 - J.L. Dubina / AASS Natation : p.111 haut - ASSARS : p.95 bas - Monique Balster/CMG Natation : p.110 - Sarcelles et son histoire : p.54 droite haut - La Case : p.112 - Club des belles Images : p.114 gauche - Yves Lemaître : p.92, p.99 haut, p.107, p.108 bas, p.109 - Château de Thoiry en Yvelines/Annabelle de la Panouse : p.43 gauche - Marie-France De Coligny : p.31 bas - DR : p.97 bas.

Nos recherches ne nous ont pas permis de retrouver tous les ayant-droits, mais nous nous tenons à la disposition de ceux qui se manifesteraient.

Tous droits réservés.

Les éditions de la Mission Mémoires et Identités en Val de France

Revue Patrimoine en Val de France

- N°1 « Des acteurs des lieux des projets » (2003)
- N°2 « Nature et ville » (2004)
- N°3 « Mobilités » (2005)
- N°4 « Habitat » (2006)
- N°5 « Loisirs » (2007)
- N°6 « Femmes » (2008)
- N°7 « Solidarités » (2009)
- N°8 « Musiques » (2010)

Collection « Les publications du Patrimoine en Val de France »

- N°1 Histoires d'ensembles (2005)
- N°2 Associations, à vos archives ! Petit guide pour la mémoire associative (2005)
- N°3 Guide des sources pour l'étude des grands ensembles de Val de France, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel 1950-1980 (2005)
- N°4 Répertoire localisé des références bibliographiques sur les villes d'Arnoville-lès-Gonesse, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel (2006)
- N°5 Répertoire des acteurs et des ressources Mémoires, Identités et Patrimoine dans les communes de Val de France (2006)
- N°6 Les Carreaux 1955-1963. Naissance d'un grand ensemble en banlieue parisienne (2006)
- N°7 Couleur mosaïque. DVD (2006)
- N°8 Un siècle de vie associative à Garges-lès-Gonesse (2007)
- N°9 Catalogue de ressources documentaires sur le grand ensemble de Sarcelles 1954-1976 (2007)
- N°10 Textes et images du grand ensemble de Sarcelles 1954-1976 (2007)
- N°11 La gare de Villiers-le-Bel-Gonesse-Arnoville et son territoire 1859-1939 (2008)
- N°12 L'histoire des grands ensembles de Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel racontée aux enfants (2009)



Communauté d'agglomération Val de France
1 Bd Carnot 95400 Villiers-le-Bel
www.agglo-valdefrance.fr

